



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 140 • NUMÉRO 043 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le vendredi 10 décembre 2004

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 10 décembre 2004

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

• (1000)

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour adopter l'ordre suivant. Je propose donc:

Que, pour l'année 2004, les mots « deuxième vendredi précédant le jour de Noël » à l'article 28 du Règlement soit remplacés par les mots « deuxième mardi précédant le jour de Noël », sous réserve que, à n'importe quel moment durant l'ajournement, tout comité qui est prêt à déposer un rapport puisse le déposer auprès du greffier de la Chambre, lequel rapport sera réputé avoir été déposé à la Chambre.

• (1005)

Le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI D'HARMONISATION N^o 2 DU DROIT FÉDÉRAL AVEC LE DROIT CIVIL

Projet de loi S-10. L'ordre du jour appelle: Initiatives ministérielles:

Le 3 décembre 2004—Le ministre de la Justice—Deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile du projet de loi S-10, Loi n^o 2 visant à harmoniser le droit fédéral avec le droit civil de la province de Québec et modifiant certaines lois pour que chaque version linguistique tienne compte du droit civil et de la common law.

L'hon. Paul Harold Macklin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, il y a eu des discussions entre les partis et je pense que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour adopter la motion suivante. Je propose:

Que le projet de loi S-10, Loi n^o 2 visant à harmoniser le droit fédéral avec le droit civil de la province de Québec et modifiant certaines lois pour que chaque version linguistique tienne compte du droit civil et de la common law, soit réputé lu une deuxième fois, renvoyé à un comité, avoir fait l'objet d'un rapport sans amendement, adopté à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

Le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est réputé lu pour la deuxième fois et étudié en comité; rapport est fait du projet de loi, qui est agréé, lu pour la troisième fois et adopté.)

* * *

[Français]

LOI SUR LA GESTION FINANCIÈRE ET STATISTIQUE DES PREMIÈRES NATIONS

Projet de loi C-20. L'ordre du jour appelle: Affaires émanant du gouvernement:

Le 9 décembre 2004—L'hon. ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits—Adoption à l'étape du rapport et deuxième lecture du projet de loi C-20, Loi prévoyant les pouvoirs en matière d'imposition foncière des premières nations, constituant la Commission de la fiscalité des premières nations, le Conseil de gestion financière des premières nations, l'Administration financière des premières nations ainsi que l'Institut de la statistique des premières nations et apportant des modifications corrélatives à certaines lois

L'hon. Sue Barnes (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, il y a eu des discussions entre les partis, et je pense que vous trouverez le consentement unanime pour la motion suivante:

[Traduction]

Je propose:

Que le projet de loi C-20, Loi prévoyant les pouvoirs en matière d'imposition foncière des premières nations, constituant la Commission de la fiscalité des premières nations, le Conseil de gestion financière des premières nations, l'Administration financière des premières nations ainsi que l'Institut de la statistique des premières nations et apportant des modifications corrélatives à certaines lois, soit réputé avoir été adopté à l'étape du rapport et lu une deuxième fois et que le projet de loi soit pris en considération à l'étape de la troisième lecture plus tard aujourd'hui.

Le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est réputé agréé et lu pour la deuxième fois.)

Le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Avec l'autorisation de la Chambre, maintenant?

Des voix: D'accord.

[Français]

L'hon. Jean Lapierre (au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

Initiatives ministérielles

[Traduction]

L'hon. Sue Barnes (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour appuyer le projet de loi C-20, Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations.

Avant d'aborder la teneur du projet de loi, je tiens à remercier sincèrement les membres du Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord. Je remarque la présence parmi nous de la présidente de notre comité, la députée de Nunavut et celle de collègues qui, en donnant leur consentement, ont facilité la tenue de ce débat final. Je leur témoigne ma reconnaissance.

Cet important projet de loi donnera aux premières nations les outils dont elles ont besoin pour mieux participer à notre vie économique. Grâce aux dispositions de cette mesure législative, les premières nations disposeront des instruments et des mécanismes financiers dont se servent les administrations municipales pour planifier efficacement, pour mobiliser des capitaux et pour réaliser des investissements. Elles seront ainsi mieux en mesure de concrétiser leur rêve d'autonomie gouvernementale et de prospérité.

Ce sont des dirigeants des premières nations de tout partout au Canada qui ont donné son impulsion à cette mesure législative. Il importe de se rendre compte que le projet de loi C-20 a été conçu par les premières nations pour elles-mêmes.

Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui est le fruit de nombreuses années de labeur, d'analyses détaillées et d'améliorations constantes. Les dirigeants des premières nations nous ont dit que ce projet de loi représentait le meilleur espoir pour leurs collectivités d'obtenir une part plus équitable de la prospérité du Canada. À mes yeux, il nous incombe de faire en sorte que cet espoir se concrétise et de collaborer à l'avènement d'une nouvelle réalité pour les premières nations.

Selon les données récentes de Statistique Canada, les collectivités autochtones comptent encore parmi les plus pauvres de notre pays et leurs habitants ont le niveau de vie le plus bas. Cette situation est inacceptable. Nous devons agir.

Manny Jules, principal architecte du projet de loi C-20, a résumé de façon éloquentة la situation actuelle:

Aujourd'hui, un mur entoure les économies des premières nations. Il a été édifié par les lois et les politiques antérieures. C'est un mur de méfiance et de dépendance qui nous enferme dans notre propre pauvreté. Chaque nouvelle année de dépendance ajoute une brique à ce mur. Ce mur n'a pas bien servi le Canada. Il nous a empêchés de participer à l'économie.

Manny Jules ainsi que le chef Strater Crowfoot, le chef Tom Bresette, Harold Calla et Deanna Hamilton ont été, par leur engagement, les grands concepteurs de cette mesure législative. D'autres ont accompli un travail remarquable en vue de formuler et de concrétiser leurs rêves, et, aujourd'hui, non seulement je salue leur présence et leur appui, mais je leur rends hommage pour leurs efforts soutenus.

Je suis persuadé que le projet de loi C-20 contribuera à éliminer les obstacles. Grâce à cette mesure législative d'importance vitale, les communautés autochtones seront en mesure de réaliser leur vision d'autosuffisance et de prospérité. Le projet de loi C-20 permettra aux chefs des premières nations de satisfaire les besoins précis de leur propre communauté.

Essentiellement, le projet de loi crée une série de quatre institutions distinctes bien que complémentaires, notamment la Commission de la fiscalité des premières nations, le Conseil de

gestion financière des premières nations, l'Administration financière des premières nations ainsi que l'Institut de la statistique des premières nations. Les institutions qui ont précédé deux de ces institutions, par exemple la Commission consultative de la fiscalité indienne, ont fonctionné pendant plusieurs années et ont obtenu des résultats remarquables. Il est maintenant temps de passer à quelque chose d'encre mieux.

Une fois ces institutions en place, les premières nations seront dotées d'un grand nombre des pouvoirs dont jouissent depuis longtemps les gouvernements municipaux, y compris la capacité de contracter des emprunts à des taux d'intérêt concurrentiels, d'établir des systèmes efficaces d'imposition foncière et de protéger les intérêts de leurs contribuables.

Les premières nations qui participent à ces institutions seront également en mesure d'élargir leur capacité de gestion financière et d'améliorer leur planification à long terme. Bref, elles exerceront un contrôle accru et assumeront une plus grande responsabilité à l'égard de la santé économique et sociale de leurs communautés.

La viabilité de toutes les communautés canadiennes dépend de la force et de la fiabilité de leur infrastructure. Par exemple, les réseaux de transport, les installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement des eaux usées et autres éléments infrastructureux modernes sont également essentiels à la croissance économique. Les municipalités canadiennes d'un océan à l'autre financent depuis longtemps des projets d'infrastructure à l'aide de prêts à taux d'intérêt avantageux. Les prêteurs se sont empressés d'investir dans ces projets compte tenu du statut juridique, de la santé financière et de la stabilité politique des gouvernements municipaux.

Par contre, la plupart des communautés autochtones doivent se battre pour attirer les investisseurs et financer la construction de leur infrastructure. Le financement du projet le plus modeste devient rapidement très coûteux en raison du coût élevé des transactions et des taux d'intérêt. De plus, les processus de vérification et d'approbation sont souvent lents et retardent la mise en chantier des projets, ce qui entraîne de nouveaux frais.

Selon une étude effectuée à l'initiative des institutions fiscales des premières nations, le financement d'un projet d'infrastructure dans une communauté autochtone peut coûter dix fois plus qu'ailleurs. Par conséquent, de nombreuses communautés autochtones subissent les conséquences d'infrastructures déficientes. Le projet de loi C-20 établirait ces quatre institutions indépendantes qui fourniraient des services précieux à tous les stades de croissances des premières nations.

Je vais brièvement décrire ces institutions et expliquer leurs rôles respectifs.

- (1010)

Il y a plus d'une décennie, quelques collectivités ont mis en commun leurs ressources pour créer l'Administration financière des premières nations inc., à des fins d'investissement. L'augmentation du nombre de premières nations adhérant à cet organisme a accru les possibilités d'émission de débentures, en vue de faciliter l'accès aux capitaux d'investissement à long terme, à des taux d'intérêt concurrentiels. Le concept a attiré l'appui d'un partenaire majeur, la Municipal Finance Authority of British Columbia, qui jouissait d'une expérience de 30 ans et d'une code de crédit triple A.

La nouvelle Administration financière des premières nations assurera aux premières nations participantes l'accès aux marchés financiers en émettant des débentures garanties par les recettes de l'impôt foncier. Ces débentures serviront à financer les projets d'infrastructure.

Initiatives ministérielles

Le projet de loi C-20 propose de créer la Commission de la fiscalité des premières nations, ou CFPN, afin d'aider les conseils de bande à constituer des régimes de fiscalité foncière efficaces. La CFPN établira le cadre juridique voulu pour assurer un juste équilibre entre les intérêts de la collectivité et ceux des contribuables. Elle mettra en place des mécanismes de règlement des différends et d'approbation des règlements administratifs, et offrira les services nécessaires à la titrisation des recettes de la fiscalité foncière. En définitive, la CFPN facilitera l'instauration de l'environnement financier sûr et stable recherché par les investisseurs.

Pour que cet environnement puisse se maintenir à long terme, les premières nations doivent avoir accès aux services de gestion financière appropriés. Les institutions prêteuses doivent avoir une idée claire et précise de la situation financière des emprunteurs. Elles devront, à cette fin, pouvoir obtenir rapidement des évaluations indépendantes. Le Conseil de gestion financière des premières nations, ou CGFPN, est conçu pour répondre à ces exigences.

Le mandat du CGFPN comporte deux volets. Le premier consiste à fournir des services techniques aux premières nations, indépendamment de leur situation financière. Le conseil offrira des services d'aide en matière de recherche et de défense des intérêts, d'élaboration des politiques et des capacités, ainsi qu'en matière de gestion, d'information et de normes financières. Ces activités aideront les premières nations à maximiser leurs ressources financières.

Le second volet du mandat du conseil vise les premières nations qui perçoivent les impôts fonciers et les utilisent en garantie pour emprunter. Le CGFPN certifiera et contrôlera les normes de gestion financière de ces premières nations, afin de fournir aux investisseurs un tableau clair et précis de leur situation financière. Les évaluations financières indépendantes faites par le conseil permettront aux institutions prêteuses d'avoir l'information et la confiance voulue pour investir. Le conseil sera habilité à intervenir rapidement et de façon décisive, au besoin.

Pour que les institutions que j'ai décrites puissent fonctionner adéquatement, leur rendement devra être enregistré de façon précise et analysé à intervalles réguliers. Il faudra, pour cela, posséder une méthode efficace de cueillette de statistiques. Malheureusement, la qualité et la précision des systèmes statistiques des premières nations laissent à désirer. L'accès à des données précises et pertinentes est indispensable aux planificateurs. L'information sur la croissance démographique et l'efficacité des mécanismes de prestations des services, par exemple, est nécessaire à la conception de projets efficaces en matière de logement et de santé.

Cependant, les planificateurs des collectivités autochtones ont rarement eu accès à l'information valable recueillie auprès de leurs concitoyens. Plusieurs ministères et organismes gouvernementaux recueillent depuis longtemps des données sur les membres des premières nations, mais cette information est rarement communiquée à d'autres organismes, voire aux collectivités elles-mêmes qui ont fourni l'information.

Il y a quelques années, le Bureau du vérificateur général a estimé que chaque première nation fournit annuellement au gouvernement de l'information sur plus de 150 aspects de la vie communautaire. Les données concernant le nombre d'élèves inscrits à l'école, la population et des douzaines d'autres sujets sont enregistrées et analysées, mais cette information est généralement recueillie à des fins précises et rarement communiquée aux premières nations elles-mêmes.

Il n'est donc pas étonnant que cela nuise gravement à la capacité de planifier efficacement des conseils de bande et des chefs autochtones. Le fait que peu d'organismes fassent intervenir directement les résidents des collectivités autochtones dans la compilation, le regroupement et l'analyse des données aggrave encore le problème. Par conséquent, peu d'autochtones ont pu se familiariser avec les techniques statistiques ou acquérir une expertise dans ce domaine. C'est une généralisation, mais je crois qu'elle correspond assez bien à la réalité.

Le projet de loi C-20 améliorerait considérablement la situation en créant l'Institut de la statistique des premières nations ou ISPN. Cet institut aura le pouvoir de recueillir de l'information de diverses sources et d'élaborer une base de données complète comportant des statistiques exactes et pertinentes sur toutes les collectivités autochtones du Canada. À titre d'organisation autochtone, l'ISPN confèrera une perspective autochtone à tous les aspects de la collecte, de l'interprétation et de l'utilisation de l'information.

Néanmoins, l'effet qu'aura l'expertise en matière de gestion des données sur la gouvernance locale est encore plus important. Les chefs et les conseils de bande disposeront des données nécessaires pour prendre des décisions éclairées concernant le développement économique et social de leurs collectivités.

● (1015)

Dans le discours du Trône, le gouvernement a résolu d'amorcer la tâche essentielle du renouvellement de ses rapports avec les premières nations. Le gouvernement s'est engagé à adopter une approche de collaboration et a promis d'établir un rapport fondé sur l'égalité, la confiance et le respect réciproque. Les progrès à cet égard ont été considérables et nous allons continuer d'aller de l'avant.

La Table ronde Canada-Peuples autochtones a réuni des représentants de dizaines de gouvernements, d'agences et d'organisations autour d'une série de discussions productives sur des enjeux bien définis. Les échanges ont engendré divers processus visant à accélérer les changements et à mesurer les résultats.

On a déjà tenu par la suite des réunions sectorielles de suivi sur la santé, l'apprentissage continu et le logement. La semaine prochaine, on lancera des sessions portant sur l'élargissement des possibilités économiques.

La mesure sur laquelle nous nous penchons aujourd'hui s'inscrit dans l'effort de collaboration dont j'ai parlé. Le projet de loi C-2-, conçu par les premières nations elles-mêmes, sera une assise cruciale du nouveau rapport entre le Canada et les peuples autochtones. La mesure envoie à l'ensemble des premières nations le message clair que le gouvernement fédéral est saisi des problèmes qui sont les leurs, qu'il a été attentif aux solutions qu'elles ont proposées et qu'il est désormais prêt à agir.

Les instruments pratiques de gestion budgétaire qui constituent l'essentiel de cette mesure législative vont permettre aux premières nations de mieux gérer leurs territoires et de réunir plus facilement les ressources financières qui leur sont nécessaires pour lancer des projets de développement communautaire. L'amélioration des infrastructures physiques aurait un double effet sur la qualité de vie. La modernisation des liens de transport et de communications crée des emplois et de nouvelles possibilités pour les entrepreneurs, tout en faisant augmenter les valeurs foncières. L'investissement dans les infrastructures dynamise le développement économique pour de nombreuses années à venir.

Initiatives ministérielles

Le projet de loi C-20 fournit ainsi des instruments qui vont être les assises de nouveaux rapports et vont rendre accessibles aux premières nations des outils et des mécanismes financiers qui leur permettront de réunir des capitaux et d'attirer des investisseurs. Dotées de tels instruments, les premières nations pourront assurer leur croissance économique dans un climat propice aux affaires et concrétiser leurs propres rêves d'autosuffisance et de prospérité.

Cette mesure n'est pas une panacée aux difficultés économiques des premières nations. Elle ne va pas, comme par enchantement, transformer des collectivités pauvres en villages prospères et dynamiques. Cependant, avec le projet de loi C-20, les premières nations auront la liberté de développer leurs collectivités comme elles l'entendent. Les dirigeants de ces collectivités auront accès aux mêmes instruments juridiques et aux mêmes mécanismes financiers que ceux qui ont permis à d'autres collectivités canadiennes de s'épanouir et de croître. Toutes les premières nations peuvent profiter des compétences spécialisées d'institutions comme le CGF, qu'elles décident de devenir membre emprunteur ou pas.

Le projet de loi C-20 ne diminuerait pas les droits constitutionnels des peuples autochtones. Il aiderait plutôt les premières nations qui choisissent de faire valoir ces droits en donnant une chance égale à toutes les premières nations dans le cadre constitutionnel canadien.

Le gouvernement est bien conscient du fait qu'il n'y a pas de solution universelle aux multiples besoins et aspirations des premières nations. Les gouvernements des premières nations peuvent se servir de la loi à leur gré. Aucune nation ne sera forcée de participer. Chaque collectivité décidera d'elle-même.

Le projet de loi C-20 est suffisamment souple et universel pour répondre aux besoins des centaines de premières nations. Je suis convaincue que les outils offerts par ce projet de loi aideront à combler l'écart entre les collectivités autochtones et non autochtones du Canada.

De plus, en conjuguant normes rigoureuses, pouvoirs juridiques et soutien institutionnel, le projet de loi veille à ce que les premières nations n'outrepassent pas leur capacité de remboursement dans leur marche vers l'autosuffisance.

Enfin, le projet de loi C-20 établirait un cadre juridique permettant aux premières nations de travailler directement avec les entreprises privées et les agences publiques. Les premières nations ne seraient donc plus isolées et la qualité de vie des collectivités s'en trouverait améliorée.

Bref, le projet de loi C-20 propose une approche équilibrée pour la santé financière à long terme des premières nations. Manifestement, tous les Canadiens y trouveront leur compte.

Le projet de loi n'est pas normatif. Les premières nations ne sont pas obligées de prendre part aux institutions que j'ai décrites et n'ont pas non plus à se prévaloir d'un régime précis. Ce projet de loi reconnaît et s'efforce de respecter les différents besoins et les différentes aspirations des premières nations. Je crois que le caractère souple et universel du projet de loi C-20 est sa plus grande force. Il propose une gamme d'options qui permettront à chaque collectivité d'emprunter sa propre voie vers la prospérité.

Je remercie mes collègues de tous les partis qui ont appuyé ce projet de loi. Je les remercie et leur souhaite bonne chance.

● (1020)

● (1025)

Mme Lynne Yelich (Blackstrap, PCC): Monsieur le Président, il faut que je pose cette question. Le Comité permanent de la condition

féminine s'est beaucoup penché sur ce sujet ces dernières semaines. Différents groupes sont venus nous faire des exposés. D'après ce que nous avons entendu, le plus inquiétant, c'est que la Chambre est en train d'adopter un projet de loi sans qu'il y ait eu d'analyse comparative entre les sexes ou d'analyse déterminant les répercussions du projet de loi sur les femmes.

Certaines femmes présentes aux réunions du comité provenaient de groupes autochtones. Elles ont beaucoup de préoccupations. J'aimerais savoir ce que fera le projet de loi pour y répondre, notamment en ce qui concerne les droits de propriété. Hier, on nous a fait part d'un grand nombre d'inquiétudes au sujet du manque de refuges pour les femmes essayant d'échapper à la violence conjugale et à des relations violentes. Le manque de représentation des femmes au sein des conseils pose également problème.

Je me demande si ces questions ont été examinées. Il semble que nous passerons les quelques prochains mois à écouter d'autres exposés. Je me demande si le projet de loi a fait l'objet d'une analyse selon le genre.

L'hon. Sue Barnes: Monsieur le Président, à l'intention de la députée d'en face, j'avoue que je suis enchantée d'entendre le parti de l'opposition se prononcer désormais pour l'analyse comparative entre les sexes. C'est une orientation qui fut préconisée lors des réunions de Pékin il y a près d'une décennie. Je peux dire à la députée qu'au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, nous avons déjà des projets internes en cours dans cette veine. Je peux aussi dire à la députée que de ce côté de la Chambre, on compte bien faire davantage d'analyse comparative entre les sexes et ce, dans l'ensemble des ministères et des organismes fédéraux. Mais nous savons qu'il reste encore du chemin à parcourir dans ce domaine.

Je suis très heureuse d'entendre le Parti conservateur parler de cette dimension du travail propre à l'ensemble de l'appareil étatique. Je sais que l'observation particulière de la députée ne portait pas sur le travail que nous faisons dans notre comité; elle parle en fait d'un autre comité de la Chambre.

Je peux dire à la députée que je suis d'accord avec elle, lorsqu'elle dit qu'il y a des problèmes, notamment en ce qui concerne les biens matrimoniaux dans les réserves. C'est un problème qui retient l'attention du ministre. En fait, il a écrit récemment à la présidente de notre comité pour que ce dernier étudie la question des biens matrimoniaux dans le but éventuellement de présenter un projet de loi à la Chambre pour résoudre cet énorme problème, devant lequel de nombreux dirigeants et de nombreux autres membres des premières nations ont dû s'avouer impuissants.

Je sais que le problème est bien réel. Notre comité n'a pas encore eu la chance de discuter de la marche que nous allons suivre pour nous acquitter de ce mandat, alors je ne ferai pas de conjectures à cet égard, parce que ce serait inopportun à l'heure actuelle. Je crois sincèrement, d'un point de vue personnel, que c'est un problème que nous devons tous tenter de résoudre ensemble. Et nous n'y arriverons pas sans collaboration avec les populations des premières nations, qui admettent également l'importance du problème.

Initiatives ministérielles

En ce qui concerne le projet de loi lui-même, si la députée prend le temps d'en lire certains passages, elle verra qu'il y est dit explicitement que certains postes, notamment des postes de direction, doivent être occupés par des femmes et des hommes compétents, y compris des membres des premières nations. Lors des travaux du comité, j'ai fait ressortir précisément l'article du projet de loi qui contient cette disposition.

Toute la collectivité s'en portera mieux. J'ai bien hâte de voir les gens mettre en pratique cette idée. Je serai heureuse de collaborer avec la députée et son parti à l'avenir, dans ce dossier.

• (1030)

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, tout au long du débat, on a beaucoup insisté sur la nature optionnelle du projet de loi. Dans les versions antérieures, soit les projets de loi C-19 et C-23, cela était moins clair, mais par rapport à la présente version, le projet de loi C-20, le gouvernement soutient qu'il s'agit d'un projet de loi vraiment optionnel et que les craintes des gens ne sont pas fondées.

Cependant, il reste un aspect que je ne comprends toujours pas et la secrétaire parlementaire pourrait peut-être m'aider. En ce qui concerne l'Institut de la statistique, soit l'une des quatre nouvelles institutions financières que crée le projet de loi C-20, je ne comprends pas comment on peut prétendre que le projet de loi est optionnel. En fait, l'Institut de la statistique n'est pas du tout optionnel. Toutes les premières nations au Canada sont assujetties aux activités de cet organisme qu'elles le veulent ou non.

À moins que je ne m'abuse, il n'y a rien d'optionnel en ce qui concerne l'Institut de la statistique. Peut-être aurait-il fallu en traiter dans un autre projet de loi. Le gouvernement aurait peut-être dû présenter les trois autres institutions financières dans un même projet de loi. Si l'Institut de la statistique s'avérait nécessaire, on aurait pu s'en occuper séparément. La secrétaire parlementaire pourrait-elle m'expliquer comment l'Institut de la statistique peut-être considéré comme optionnel?

L'hon. Sue Barnes: Monsieur le Président, j'ai parlé de la partie optionnelle du projet de loi en ce qui concerne les outils budgétaires. Le ministre a dit au comité dans ses observations préliminaires que l'Institut de la statistique n'était pas optionnel. Il s'applique à toutes les premières nations. Si le député avait voulu faire quelque chose de différent pour amputer l'Institut de la statistique, je ne doute pas qu'il aurait proposé des amendements à cet effet, mais il ne l'a pas fait. Il a plutôt choisi, et je m'en réjouis vivement, d'appuyer les autres amendements, qui ont été adoptés à l'unanimité, mais rien d'autre qui soit lié à cette situation.

Cela a été clarifié au comité. La présente version du projet de loi fait suite à deux autres tentatives qui ont été faites pour rendre la mesure optionnelle. Les premières nations décideront si elles veulent se prévaloir des régimes de crédit et d'imposition qui sont établis par le projet de loi. Les dispositions du projet de loi concernant ces régimes s'appliqueront uniquement aux premières nations qui figureront dans l'annexe du projet de loi. Tout conseil de bande doit demander à figurer sur la liste.

L'annexe est établie par le gouverneur en conseil. Le nom de la première nation ne peut figurer dans l'annexe qu'à la demande du conseil de la première nation concernée. Les premières nations ont eu l'occasion, en vertu de la Loi sur les Indiens, de se doter de vrais régimes d'impôt foncier depuis 1988, et cette possibilité leur sera toujours offerte.

Les premières nations continueront de pouvoir recueillir des fonds comme elles le font maintenant. Elles ne sont pas tenues d'emprunter

par le truchement des autorités financières. Personne n'a jamais forcé une première nation à prélever des impôts en vertu des dispositions de la Loi sur les Indiens. De même, personne n'obligera les premières nations à prélever des impôts et à emprunter en vertu des dispositions de ce projet de loi. Ce sont les premières nations qui prendront cette décision. Le ministre l'a très clairement souligné au comité.

C'est une initiative inspirée par les premières nations. En effet, le projet de loi résulte de plus de 15 ans d'efforts assidus consentis par un groupe de leaders des premières nations qui se sont employés à supprimer les barrières existantes au développement économique. L'élaboration du projet de loi a été marquée par leur vision, leur détermination, leurs connaissances et leur engagement personnel, sans oublier l'apport de spécialistes de l'industrie.

Dans l'ensemble, oui, c'est optionnel pour ce qui est de l'imposition. La raison d'être de l'Institut de la statistique consiste à rendre possible la planification. Si cela n'était pas clair pour le député, je suis très heureuse d'avoir eu l'occasion de clarifier la question.

• (1035)

M. Jim Prentice (Calgary-Centre-Nord, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui sur le projet de loi C-20, Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations. Le projet de loi a fait l'objet d'une étude expéditive à la Chambre des communes, en comité et de nouveau dans cette enceinte aujourd'hui en vue de son adoption rapide grâce à la collaboration de tous les partis.

Je ne répéterai pas les observations de ma collègue qui est très au fait de ce dossier. Il y a de nombreuses parties du projet de loi sur lesquelles nous sommes d'accord pour une fois. Dans mon intervention, je répondrai à un certain nombre de questions qui ont été soulevées et j'expliquerai, en termes philosophiques, les raisons qui motivent notre appui à ce projet de loi. Le Parti conservateur appuie sans réserve le projet de loi C-20 et les principes qui y sont énoncés.

Le mois dernier, le *National Post* a publié un article d'opinion rédigé par Phil Fontaine, chef national de l'Assemblée des Premières Nations. Bien que je n'endosse pas tout ce que le grand chef Fontaine a dit dans cet article, il y a un certain nombre de sujets qu'il a soulevés sur lesquels lui et moi nous entendons et qui devraient être portés à l'attention de tous les Canadiens.

Le Canada est une démocratie fédérative moderne dans laquelle tous les habitants doivent assumer à parts égales les responsabilités et les privilèges découlant de la citoyenneté. Le temps est maintenant venu pour les autochtones du Canada d'avoir le droit, et c'est même ce qu'on attend d'eux, de prendre part à la gouvernance du Canada, au contrôle de leurs affaires et à leur droit inhérent à l'autonomie gouvernementale. Si les autochtones canadiens sont des citoyens égaux aux autres et doivent, à ce titre, porter aussi les espoirs et les rêves de ce pays, alors ils doivent assumer, par esprit d'égalité, la responsabilité de gouverner le pays. Parallèlement, ils doivent bénéficier de tous les avantages de la citoyenneté canadienne, y compris la protection accordée par la Charte canadienne des droits et libertés.

Comme l'a fait remarquer le chef Fontaine dans le *National Post*:

Le peuple autochtone ne pourra être autonome, libre et autosuffisant que s'il est libre et capable de faire ses propres choix. Quiconque dépend des choix des autres renonce par le fait même à son statut de citoyen.

Initiatives ministérielles

Une importante étude que M. Fontaine a appelée le projet Harvard a été réalisée à ce sujet au pays. Elle portait sur trois facteurs essentiels à l'autonomie économique. Je crois qu'ils méritent d'être soulignés dans le contexte de ce débat.

Premièrement, la souveraineté concrète se traduit par de véritables pouvoirs de décision à l'égard des affaires internes, de la gouvernance, des ressources, des institutions et des stratégies de développement.

Deuxièmement, des institutions gouvernementales capables sont celles qui exercent leur pouvoir de manière efficace, responsable et fiable.

Troisièmement, la concordance culturelle est nécessaire, ce qui veut dire que les institutions gouvernementales doivent concorder avec la vision des citoyens sur la manière dont le pouvoir doit être organisé et exercé.

On a beaucoup débattu, au cours des dernières années au Canada, de la signification, de l'étendue et de la nature de l'autonomie gouvernementale autochtone. Le débat, la plupart du temps, s'est déroulé de façon courtoise, même s'il n'a pas abouti à un consensus sur de nombreuses questions fondamentales.

Toutefois, il faut rappeler aux autochtones et aux non-autochtones du Canada que, même s'il n'y a pas toujours entente sur l'étendue et la nature des droits de gouvernance, pratiquement tous les Canadiens souhaitent que les autochtones deviennent des partenaires égaux dans notre merveilleux pays. Ils désirent voir pleinement concrétisé le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale d'une manière qui est pratique et qui ouvre la voie du succès aux Canadiens autochtones.

La Loi sur les Indiens est à la fois archaïque et anachronique. Pour parler franchement, elle n'a pas sa place dans le Canada de demain. Si elle n'a pas encore été remplacée par une loi-cadre moderne, c'est uniquement parce que notre nation n'arrive pas encore à définir une loi de rechange. Cependant, je m'empresse d'ajouter que je pense pouvoir prédire que, dans les prochaines années, nous ferons de grands pas relativement à cette question. Nous réussirons à remplacer la Loi sur les Indiens par une loi jouissant de l'appui des premières nations et allant dans le sens de l'avenir.

Certes, les questions soulevées sont complexes et vont au cœur de notre vie nationale; on pense à l'application de la Charte, à la répartition des compétences dans notre pays, des pouvoirs au sein de notre système fédéral, à l'incidence de la citoyenneté, au respect des droits corrélatifs et des attentes réciproques des citoyens, et aux difficiles questions de répartition des ressources.

Ces questions seraient déjà difficiles à résoudre entre citoyens partageant valeurs, histoire et origines. Elles le sont encore davantage lorsqu'entre en jeu les mosaïques linguistiques et culturelles et la mosaïque riche et diversifiée des peuples autochtones canadiens: les Inuits, les Métis et plus de 600 premières nations indiennes.

• (1040)

Comme le grand chef Fontaine l'a fait observer, chacun a besoin de prendre sa vie en main et de pouvoir profiter du fruit de son labeur. On ne peut s'épanouir lorsqu'on se fait refuser le droit de choisir soi-même sa façon de vivre.

Pour ma part, après m'être intéressé à la question pendant des années, j'en suis arrivé à la conclusion que bien des difficultés des autochtones au Canada tiennent à leur lutte contre la tyrannie collectiviste de la Loi sur les Indiens. Il importe de remplacer cette loi. À cet égard, le projet de loi C-20 est extraordinairement

important. Il s'agit d'une des premières étapes par lesquelles les Canadiens autochtones assumeront la maîtrise de leur vie en matière d'économie et de fiscalité. Ils en assumeront volontairement la compétence.

En ce qui concerne l'autonomie gouvernementale, ma position et celle de mon parti sont claires. La Loi sur les Indiens et les lois semblables doivent céder la place à un cadre législatif moderne qui prévoit le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale pour la dévolution aux peuples autochtones de la pleine responsabilité légale et démocratique de leurs propres affaires. Cela doit se faire dans le cadre global de notre État fédéral.

Cette réforme devrait se faire au terme de consultations approfondies avec les premières nations, et l'objectif devrait être une dévolution du pouvoir démocratique complète et compatible avec la dévolution du pouvoir qui se pratique dans le reste de notre régime fédéral démocratique. Les autochtones, comme les autres Canadiens, ont le droit d'avoir le contrôle démocratique de leurs propres affaires dans un contexte législatif qui assure la certitude, la stabilité et le respect de la primauté du droit et qui ménage l'équilibre entre les responsabilités individuelle et collective.

Les collectivités autochtones doivent avoir la latitude pour décider elles-mêmes si des principes comme ceux du libre marché et de la propriété privée s'appliquent dans les réserves et comment. Nous sommes profondément convaincus que cette dévolution doit se faire d'une façon qui tient compte de la grande diversité culturelle et linguistique des premières nations du Canada. Dans ce contexte et dans le cadre de la Constitution canadienne, nous devons être prêts à des accommodements pour protéger la langue et la culture aux termes des accords d'autonomie gouvernementale.

J'en reviens au projet de loi dont la Chambre est saisie, le C-20. L'un des aspects fondamentaux de cette mesure, et il vaut la peine d'insister, c'est qu'elle ne vient pas tant du gouvernement du Canada, sauf son respect, mais d'un groupe de dirigeants visionnaires qui ont lutté pour faire prévaloir leur conception de l'autonomie gouvernementale et ont persévéré malgré des difficultés considérables.

Je parle de tout un groupe de personnes, mais il y a quatre ou cinq personnes en particulier que je voudrais mentionner officiellement ici à la Chambre. Il s'agit de Tom Bressette, président du comité consultatif sur la statistique des premières nations et actuel chef des Chippewas de la première nation de Kettle et Stony Point; Harold Calla, président du comité consultatif sur la gestion financière, conseiller et membre de la première nation de Squamish; le chef Strater Crowfoot, président de la Commission consultative de la fiscalité indienne et chef de la première nation Siksika; Deanna Hamilton, présidente et PDG de l'Administration financière des premières nations de la première nation de Westbank; et Manny Jules, ancien président de la Commission consultative de la fiscalité indienne et ancien chef de la bande indienne de Kamloops.

Ces hommes et ces femmes ainsi qu'une équipe extraordinaire de collaborateurs luttent pour faire en sorte que les collectivités de premières nations qui le veulent aient accès aux leviers de commande qui concrétisent l'autonomie gouvernementale et qui leur apporteront le progrès économique, la prospérité et le progrès social.

Initiatives ministérielles

• (1045)

Leur vision en est une de prospérité, de développement des infrastructures, de développement économique, de perspectives économiques et de progrès social. Ils luttent pour une autonomie gouvernementale fondée sur le travail ardu qu'implique la notion de citoyenneté: le fait, par exemple, d'établir des infrastructures communautaires, d'assumer les responsabilités du service de la dette, d'administrer un régime d'impôt foncier et de se doter de la capacité voulue en matière de fiscalité, de gestion et de finances.

La mesure législative tient compte des intérêts de la Couronne et contient des dispositions visant à conférer aux contribuables le même type de protection que celle dont jouit tout contribuable dans notre régime fédéral.

En réponse à certaines des questions qui ont été soulevées à cet égard, je tiens à souligner qu'on a tenu de vastes consultations avant la préparation de ce projet de loi.

Non seulement ce projet de loi a pris naissance dans les collectivités de premières nations, comme je l'ai déjà dit, mais tout ce projet a bénéficié de la participation de bon nombre d'autres premières nations et d'organisations régionales de premières nations, du Sommet des premières nations de la Colombie-Britannique et de l'Union des indiens de l'Ontario. Des discussions ont eu lieu à ces niveaux.

Des années de consultations et de discussions ont entouré l'élaboration de ce projet. Il y a eu des discussions lors de l'AGA de l'Assemblée des Premières Nations et du Sommet des premières nations de la Colombie-Britannique, avec l'Union of Ontario Indians et l'Atlantic Policy Congress, ainsi que maintes discussions avec certaines premières nations. Outre ces consultations, des rencontres ont été organisées avec des contribuables non-membres des premières nations, des représentants des gouvernements provinciaux, des entreprises du secteur privé et des administrations municipales.

Je tiens à signaler tout particulièrement que des consultations ont eu lieu avec l'Association canadienne de taxe foncière, l'Association Canadienne des Pipelines de Ressources Énergétiques, la Fédération canadienne des municipalités, l'Union of B.C. Municipalities, la Banque de Montréal, la Banque des Premières Nations, la société TD Canada Trust, la Van City Credit Union, la société Standard & Poor's, la firme Moody's Investors Service, l'Aboriginal Financial Officers Association, la Municipal Finance Authority of British Columbia et avec d'autres organismes.

Cela en dit long sur les consultations remarquables qui ont porté sur l'évolution législative du projet de loi. À cet égard, lorsque j'ai fait un examen détaillé du projet de loi, article par article, j'ai été frappé par le fait que ses dispositions ont été mûrement réfléchies et méticuleusement conçues et rédigées.

La Chambre devrait être au fait de trois questions particulières qui, à mon sens, sont traitées adéquatement dans le projet de loi. Premièrement, les droits des contribuables aux termes du projet de loi; deuxièmement, la responsabilité de l'État; et troisièmement, les dispositions concernant le défaut de versement ou le détournement de fonds.

Il importe de signaler qu'en ce qui concerne les droits des contribuables, on a bien pris soin dans le projet de loi de traiter un contribuable dans une réserve, qu'il s'agisse d'un propriétaire industriel, foncier ou commercial, de la même manière que tout autre contribuable ailleurs au Canada. Un règlement administratif concernant l'évaluation doit être approuvé par la Commission de la fiscalité des premières nations aux termes du paragraphe 5(2). Les appels concernant les évaluations sont obligatoires et sont prescrits

par règlement. Un processus d'examen est prévu. On peut demander à la Commission de la fiscalité des premières nations de faire pareil examen aux termes de l'article 33. De plus, les membres de la Commission de la fiscalité comprennent des contribuables expressément nommés aux termes de l'article 20.

On a fait beaucoup d'efforts pour veiller à ce que les droits des contribuables soient examinés, pris en considération et protégés. Je pense que la situation des contribuables visés par le projet de loi est tout à fait comparable à celle de n'importe quel autre contribuable au Canada.

• (1050)

En ce qui concerne la responsabilité de la Couronne, il s'agit là d'une question qui a été soulevée. Je souligne que, en vertu de l'article 60 du projet de loi, nul ne peut accorder de garantie au nom du gouvernement du Canada. Les articles 133 et 135 prévoient très clairement que nul ne peut recevoir de dédommagement de la Couronne relativement à ce projet de loi.

J'estime que cela est très important, car, dans le cas qui nous occupe, les premières nations ne reçoivent de sûretés de nul autre que d'elles-mêmes. Lorsque nous disons que les autochtones du Canada prennent leurs propres affaires en main, ce projet de loi montre que c'est exactement ce qui se passe. Ils n'obtiennent pas de sûretés du le gouvernement du Canada. Ils assument leur responsabilité. Les premières nations font un effort collectif pour garantir la dette des uns et des autres et, par cette méthode, pour progresser sur le plan économique.

Le projet de loi renferme des dispositions concernant la reddition de comptes et, notamment, ce qui se passe dans une situation difficile comme le détournement de fonds ou le défaut de s'acquitter d'une obligation. Il prévoit également des dispositions étendues de cogestion ou de gestion par un tiers, sous la direction de l'Administration financière des premières nations. Ces questions ont également été examinées.

C'est un bon projet de loi qui est indicateur de la direction dans laquelle nous devons nous orienter. J'ai parlé plus tôt de ceux qui ont fait preuve de leadership en le présentant. Notre parti les en félicite. Nous sommes fiers du travail qu'ils ont accompli. Nous sommes fiers d'appuyer leur initiative, qui engage le Canada dans une voie nouvelle.

D'autres initiatives canadiennes sont fondées sur les mêmes principes. Justement, cette semaine, j'ai rencontré Satsan Herb George, chef autochtone hautement respecté; il a parlé du futur centre de gouvernance à Chilliwack, en Colombie-Britannique. Ce projet correspond parfaitement à ce qui est envisagé dans le projet de loi dont nous sommes saisis, le projet de loi C-20

Il s'agit de renforcer les capacités des premières nations afin qu'elles puissent se doter des structures de gouvernance, disposer d'options fiscales et de financement, et posséder les capacités de gestion financière nécessaires pour se sortir de leur situation actuelle et accomplir des progrès socio-économiques dans leurs réserves. Tout cela est très positif

Article 31 du Règlement

Pour ma part, je crains parfois que ce débat sur l'autonomie gouvernementale ne se termine jamais. Les divers problèmes concernant l'autonomie gouvernementale, son sens et sa portée seront résolus graduellement, et je pense qu'ils le seront de la même manière que nous avons résolu d'autres problèmes nationaux, à savoir de façon progressive et prudente, au fur et à mesure que nous répondrons aux besoins divers de la société canadienne.

Nous allons progresser, prudemment, mais nous allons progresser en appréhendant lucidement les conséquences des décisions que nous prenons.

Je propose que nous allions de l'avant. Ce projet de loi ne répond pas à toutes les questions sur l'autonomie gouvernementale, mais c'est un début. En adoptant ce projet de loi, nous encouragerons le développement économique et social de beaucoup des premières nations qui pourront choisir de se prévaloir de cette mesure législative. Elles seront plus près de cette indépendance économique et de cette autosuffisance dont parle le grand chef Fontaine.

•(1055)

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, la vie doit être assez simple pour le porte-parole de ce parti en matière d'affaires autochtones, puisque les membres de son parti ne semblent pas s'en faire outre mesure lorsqu'ils versent dans la contradiction.

D'une part, le député parle avec grandiloquence de l'importance de l'autonomie gouvernementale et, d'autre part, comme on l'a vu cette semaine, les députés conservateurs votent en masse contre le plus grand accord sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale des temps modernes, seulement la deuxième entente du genre depuis l'accord des Nisga'a, que les conservateurs avaient également rejeté.

Malgré les belles paroles du député sur la nécessité d'abolir la Loi sur les indiens et sur la corrélation directe à établir entre de bons modèles de développement économique et le degré d'autonomie gouvernementale, il reste que, pendant l'étude article par article du projet de loi C-20 en comité, le député et son parti se sont prononcés contre huit amendements distincts qui auraient assuré la participation des autochtones au processus de nomination des membres des conseils d'administration de ces nouvelles institutions financières.

Je voudrais qu'il nous explique plus en détail pourquoi il n'a pas cru bon d'appuyer les changements proposés au processus de nomination prévu dans le projet de loi C-20, changements grâce auxquels les premières nations auraient pu influencer sur la nomination des commissaires, co-commissaires et administrateurs, bref des titulaires des postes clés des nouvelles institutions financières.

M. Jim Prentice: Monsieur le Président, c'est un plaisir que d'être le porte-parole du Parti conservateur sur cette question. Comme mon ami l'a dit, c'est un plaisir de ne pas sombrer dans la contradiction. En effet, nous ne nous contredisons pas.

Notre parti a indiqué de façon raisonnée l'orientation à adopter. Nous avons mené des consultations auprès des gens au sein de la collectivité. Nous avons discuté avec l'Assemblée des Premières nations et avec d'autres intervenants. Nous avons mis de l'avant un train d'idées de politiques qui placent le Parti conservateur à l'avant-garde de ce qui va se produire au Canada au cours des 20 prochaines années en ce qui concerne l'autonomie gouvernementale. Ces idées partent d'une approche logique, cohérente et fondée sur des principes.

Je signale que cette approche reçoit l'appui des Canadiens autochtones avec qui j'ai discuté. Elle prévoit l'abrogation progres-

sive de la Loi sur les Indiens et d'autres lois de manière à laisser les Canadiens autochtones prendre leur vie en main et réaliser des progrès socio-économiques.

Nous sommes fiers de la voie que nous avons choisie. Ce programme sera accueilli favorablement dans les jours qui viennent. J'ai parlé du besoin d'élaborer un cadre législatif régissant les dépenses du ministère au nom des Canadiens autochtones.

J'invite mon éminent collègue à demeurer engagé dans le débat. De cette façon, il sera à même de constater les progrès du Parti conservateur.

Pour revenir à la question du député, je dirai que son parti a présenté une série de motions qui ont été défaites de façon retentissante à l'étape de l'étude en comité. Ces motions auraient eu pour effet de paralyser le bon travail des respectés leaders, ces Canadiens autochtones hautement respectés à qui l'on doit le projet de loi C-20, par la mise en place d'un processus de consultation sans issue qui aurait rendu impossible pour le gouvernement, n'importe quel gouvernement, d'obtenir l'unanimité nécessaire pour faire les nominations. C'est pour cela que nous n'avons pas...

•(1100)

Le vice-président: Le député aura encore cinq minutes lors de la période réservée aux questions et aux observations après la période des questions.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'hon. Sarmite Bulte (Parkdale—High Park, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour marquer la Journée internationale des droits de l'homme. Cette date a été choisie en 1950 par l'Assemblée générale des Nations Unies pour marquer l'anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le 10 décembre 1948.

La déclaration est véritablement un document remarquable. Ses 30 articles portent sur l'éventail complet des droits de la personne, dont la participation politique, l'application régulière de la loi dans le cadre de la primauté du droit, l'éducation, les droits de propriété et le droit de conjoints consentants de se marier.

Si pratiquement tous les pays ont signé la déclaration, nous savons que la reconnaissance des droits de la personne est loin d'être universelle. Voilà pourquoi il importe de célébrer ces valeurs et d'y réfléchir, car elles revêtent une importance tout à fait fondamentale pour que les êtres humains puissent vivre à l'abri du despotisme, du racisme, de la persécution et de sanctions arbitraires.

Parmi les peuples qui célèbrent la Journée internationale des droits de l'homme, j'aimerais attirer tout particulièrement l'attention sur la dynamique communauté tibétaine de notre pays, dont bon nombre de membres vivent dans ma circonscription. Je salue leurs efforts et ceux que déploient tous leurs défenseurs pour promouvoir les droits de la personne pendant cette période difficile de leur longue histoire.

*Article 31 du Règlement***L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE HAMILTON**

M. Dean Allison (Niagara-Ouest—Glanbrook, PCC): Monsieur le Président, j'invite le gouvernement aujourd'hui à accorder le soutien voulu à l'aéroport international de Hamilton et à mettre de côté la proposition superflue de construction d'un aéroport à Pickering. Il n'est pas nécessaire de construire un nouvel aéroport régional à l'est de Toronto alors que l'aéroport international de Hamilton est sous-exploité et offre un choix plus économique et plus compétitif.

La proposition de l'aéroport de Pickering a été annoncée pour la première fois en 1972, mais elle a sagement été annulée en 1975. Pourquoi le gouvernement permet-il la résurrection d'une mauvaise idée?

L'infrastructure nécessaire à un aéroport prospère est déjà en place à Hamilton. Une nouvelle autoroute reliant Hamilton à l'aéroport vient d'être ouverte.

Au lieu d'étudier une idée qui est manifestement mauvaise, le gouvernement devrait se raviser et investir dans l'aéroport international de Hamilton par l'intermédiaire du PAIA, le Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires.

J'exhorte particulièrement le député de Hamilton-Est—Stoney Creek à appuyer ses paroles sur une action. Il a profité de l'attention des médias en annonçant qu'il était opposé au projet de Pickering, mais, lorsqu'il était ministre des Transports, il n'a absolument rien fait pour faire cesser le travail sur la proposition.

Il faudrait affecter des ressources à l'aéroport international de Hamilton, où il est possible de faire quelque chose de bien et ne pas nourrir un éléphant blanc onéreux qui n'a aucune raison d'être.

* * *

[Français]

LE GALA SPORTS-QUÉBEC

M. Marc Lemay (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, dans quelques jours, soit le mardi 21 décembre, aura lieu à Laval le 32^e Gala Sports-Québec. Cet événement se veut un moment privilégié pour faire la promotion de l'excellence sportive en reconnaissant les performances exceptionnelles des athlètes, des officiels, des entraîneurs, des équipes, des administrateurs, des bénévoles et des organismes qui oeuvrent dans le monde du sport au Québec.

Lors de ce 32^e Gala Sports-Québec, 48 finalistes, choisis parmi les 224 candidatures soumises par les fédérations sportives, seront en lice dans 16 catégories.

Je tiens à féliciter tous les finalistes. Leur mise en nomination témoigne déjà de leurs hauts faits dans leur domaine respectif. Je remercie tous les athlètes et les artisans du monde sportif québécois. Leur excellence rejaillit sur toute notre société.

* * *

[Traduction]

LA FORCE OPÉRATIONNELLE INTERARMÉES 2

L'hon. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Lib.): Monsieur le Président, le 7 décembre 2004, un contingent de notre Force opérationnelle interarmées 2, l'équipe d'opérations spéciales de nos Forces canadiennes, a reçu la décoration United States Presidential Unit Citation pour ses réalisations extraordinaires dans le cadre de la campagne antiterroriste en Afghanistan.

Les membres de la FOI2 ont été récompensés pour leur bravoure et leur héroïsme pendant la guerre contre le régime taliban et Al-Qaïda.

Les membres de la FOI2 ont capturé des troupes ennemies ainsi que de l'équipement et du matériel de grande valeur, ce qui a nui aux opérations de l'ennemi. Ils ont fait preuve d'une bravoure exceptionnelle dans des conditions extrêmement périlleuses, ce qui distingue cette unité de toutes les autres.

Au nom du ministre de la Défense nationale et de tous les députés, je félicite la Force opérationnelle interarmées 2 pour cette récompense bien méritée et je la remercie de son dévouement envers notre pays.

* * *

LES LIBERTÉS RELIGIEUSES

M. Mark Holland (Ajax—Pickering, Lib.): Monsieur le Président, les démocraties modernes reposent sur le principe de la séparation entre l'Église et l'État. Il s'agit d'une notion que j'appuie sans réserve.

Lorsque des traditions laïques étouffent les libertés individuelles et méprisent la tolérance, j'estime que la Chambre des communes et le pays doivent s'y opposer. Je m'inquiète particulièrement de l'interdiction d'objets sacrés et du port de signes religieux en France.

J'ai récemment fait circuler une lettre à la Chambre, que bon nombre de députés ont signée, pour faire part au gouvernement français de la nécessité d'abroger cette mesure législative qui va directement à l'encontre de nos convictions profondes en matière de liberté et de démocratie.

Cette mesure touche autant les musulmans et les juifs que les chrétiens. Nous craignons que, si la France enchâsse cette mesure, cela s'étendra à d'autres pays.

Chaque personne doit être libre de pouvoir s'exprimer. Nous devons nous battre pour cette liberté. J'exhorte tous les députés à faire valoir ce principe.

* * *

●(1105)

LA SOCIÉTÉ KODAK CANADA

M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.): Monsieur le Président, hier, le président de Kodak Canada nous a informés que les activités de fabrication au pays prendraient fin d'ici le milieu de 2005. C'est avec une profonde déception que nous avons reçu cette annonce.

Kodak, qui se trouve sur l'avenue Eglinton dans Mount Dennis, a fait partie, pendant 100 ans, de l'histoire de l'ancienne ville de York, maintenant Toronto. Pendant toutes ces années, Kodak a fait preuve d'égards et de générosité en appuyant les activités communautaires, et elle pouvait compter sur le dévouement de ses employés. Kodak Canada a contribué à la réputation internationale dont jouissait Eastman Kodak tant pour l'imagerie traditionnelle que pour la technologie digitale de pointe.

C'est la fin d'une époque bien spéciale. C'est une occasion particulière et très triste pour les employés de Kodak et la collectivité de York-Sud—Weston. Nous sommes reconnaissants du souci que les représentants de Kodak ont exprimé à l'endroit de leurs employés et de l'aide de transition qui sera fournie.

Article 31 du Règlement

Étant donné l'engagement de Kodak dans la collectivité, nous avons bon espoir que la société collaborera avec tous les ordres de gouvernement pour trouver la meilleure façon d'utiliser ses installations actuelles, afin que la collectivité qu'elle a si longtemps servie en tire le meilleur parti possible.

* * *

LE CHRISTIANISME

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, au moment où nous approchons de cet événement sacré du calendrier liturgique chrétien qu'est la naissance de Jésus, des chrétiens au Canada et ailleurs dans le monde vivent une montée de la persécution. Réagissant aux bombardement d'églises à divers endroits dans le monde, le Vatican demande aux Nations Unies de considérer l'antichristianisme comme un mal tout aussi condamnable que l'antisémitisme ou l'anti-islamisme.

Ici même au Canada, l'hostilité à l'égard des enseignements chrétiens portant sur le caractère sacré de la famille et de la vie a engendré un climat de persécution. Le gouvernement a lancé une campagne d'intimidation visant à faire taire les églises en mettant à leurs trousses des percepteurs d'impôts qui les menacent dans leur statut fiscal d'organismes de charité si elles osent se prononcer contre le gouvernement libéral. Il s'agit d'un coup porté aux fondements démocratiques de notre société. Le cas récent de persécution par le Parti libéral de l'Ontario d'un camp chrétien pour jeunes à cause des lacunes et de l'inapplicabilité de la réglementation de l'eau n'est qu'un exemple parmi d'autres d'initiatives antichrétiennes prises ici au Canada.

Les gouvernements n'aiment pas ceux qui contestent une autorité morale dont ils se prétendent les détenteurs. Le temps est venu de contester ce que nous croyons erroné. Comme l'a dit saint Pie X, « l'erreur est acceptée devant l'absence de résistance, et la vérité étouffée de n'être pas défendue ».

* * *

[Français]

LA FAMILLE AGRICOLE DE L'ANNÉE 2004

Mme Denise Poirier-Rivard (Châteauguay—Saint-Constant, BQ): Monsieur le Président, dans le cadre du dernier congrès général annuel de l'Union des producteurs agricoles, la famille de Jean-Louis Charbonneau et d'Alice Cyr de Sainte-Anne-des-Plaines a été proclamée Famille agricole de l'année 2004. Ce titre est décerné par la Fondation de la famille terrienne.

Jean-Louis Charbonneau représente la dixième génération consécutive d'agriculteurs installée en Nouvelle-France. Il est né sur la terre de ses parents, localisée près du village de Sainte-Thérèse, sur la rive nord de Montréal, et cultivée par ses ancêtres depuis le début des années 1800. La ferme compte 200 têtes, dont 97 vaches laitières et 350 hectares de grandes cultures. Elle est dotée d'une forêt aménagée couvrant une vingtaine d'hectares. Au fil des années, la qualité de sa production lui a valu plusieurs prix d'excellence.

Ce prix est remis annuellement à une famille du Québec ayant su préserver et inspirer des valeurs propres à l'agriculture québécoise. De génération en génération, tant des points de vue familial, social, économique que professionnel. Sans contredit la famille...

Le vice-président: L'honorable députée d'Ahuntsic a la parole.

[Traduction]

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

L'hon. Eleni Bakopanos (Ahuntsic, Lib.): Monsieur le Président, le 6 décembre est la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes. Cette journée marque également le triste anniversaire du terrible massacre des 14 jeunes femmes qui ont perdu la vie à l'École Polytechnique de Montréal.

[Français]

À cette occasion, je désire féliciter les organismes tels que le Bouclier d'Athéna: Services familiaux, spécialisé en intervention dans les cas de violence domestique ainsi que Arrêt-Source et Transit 24, qui oeuvrent dans ma circonscription électorale d'Ahuntsic en offrant de l'aide, du soutien et de l'accompagnement aux femmes victimes de violence.

C'est leur travail et leur dévouement qui nous permettent d'avancer dans notre bataille contre ce fléau.

[Traduction]

La violence contre les femmes existe toujours de nos jours et dans la société actuelle. Tant que nous ne réussirons pas à briser ce cercle vicieux, ce sera tous les jours le 6 décembre.

* * *

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

M. Gary Goodyear (Cambridge, PCC): Monsieur le Président, un de mes électeurs de la circonscription de Cambridge a dû déboursier 24 000 \$ pour faire entrer sa belle-soeur dans notre beau pays. Sa petite fille de trois ans et demi n'a toujours pas été admise. Il est évident que sa belle-soeur n'a pas travaillé à la campagne de la ministre de l'Immigration.

Cette femme est une infirmière en chirurgie reconnue dans son pays, mais elle a perdu cet emploi spécialisé lorsque ses employeurs ont découvert qu'elle avait eu un enfant sans être mariée. Elle a donc décidé de venir vivre parmi nous au Canada. La région de Cambridge a un grand besoin de travailleurs de la santé, mais les compétences professionnelles de cette personne ne sont pas reconnues ici. Toutefois, elle ne baisse pas les bras. Elle a fait ses examens d'accréditation en nursing pour l'Ontario cette semaine. Elle rêve de pouvoir venir en aide aux Canadiens, de se bâtir une vie meilleure au Canada et de faire venir le plus tôt possible sa petite fille qu'elle n'a pas vue depuis plus de deux ans.

Mes électeurs se demandent pourquoi les gens qui travaillent pour la campagne électorale des libéraux sont plus importants que les infirmières. Ils se demandent également pourquoi on accorde la priorité aux effeuilleuses plutôt que de tenter de réunir les mères et leurs enfants, les infirmières et les patients.

* * *

●(1110)

LES CENTRES POUR PERSONNES ÂGÉES YEE HONG

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River, Lib.): Monsieur le Président, le 28 novembre, la quatrième résidence pour aînés Yee Hong a ouvert ses portes à Scarborough. L'institution a vu le jour à Scarborough, il y a 15 ans, et compte aujourd'hui des succursales à Mississauga et à Markham. Les centres Yee Hong sont devenus les leaders canadiens en matière de soins adaptés aux besoins culturels des personnes âgées.

Ces centres ne sont pas de simples résidences. Grâce à leurs bénévoles très motivés et à leurs employés des plus compétents, ils offrent, à l'ensemble de la collectivité, des services de repas à domicile, des soins palliatifs et des services de consultation et organisent des activités pour les aînés et des cours pour les soignants.

Les centres Yee Hong, qui trouvent leurs racines et leur appui dans la communauté sino-canadienne, offrent des services adaptés à toutes les cultures, ainsi que des options résidentielles aux Canadiens d'origine japonaise, asiatique du Sud et philippine. Des experts du monde entier visitent les centres Yee Hong pour voir comment ils fonctionnent.

Je présente toutes mes félicitations au Dr Joseph Wong, au conseil d'administration, aux donateurs, aux employés exceptionnels et à tous les bénévoles qui contribuent au succès de Yee Hong.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Monsieur le Président, le 2 novembre, le Conseil du Partenariat du secteur canadien de l'automobile a déposé son rapport « Un appel à l'action: Cadre pour une stratégie automobile canadienne ».

Lorsque le rapport a été rendu public, j'ai demandé au ministre de l'Industrie quand il donnerait suite aux recommandations. Il a dit: « Dans les semaines à venir, nous mettrons la dernière main à une stratégie du secteur automobile pour l'ensemble du Canada. »

Un autre mois s'était pratiquement écoulé quand j'ai signalé encore une fois son inaction au ministre. Il a dit: « Je dirais que nous devrions pouvoir présenter cela au Cabinet—je ne sais pas jusqu'à quel point je peux le dire ouvertement, mais j'aimerais bien que nous puissions avoir une réponse du Cabinet avant Noël. »

J'annonce donc que, tout ce que je veux pour Noël, c'est une politique sur le secteur automobile au Canada.

Il a fallu plus de deux ans au CPSCA pour rédiger son rapport, et le gouvernement y a grandement contribué. Les recommandations ne devraient donc étonner personne. Nous devons favoriser les investissements, comme dans le cas du projet Beacon de GM, pour éviter d'en perdre d'autres.

Il est temps d'appliquer les recommandations du CPSCA, de nous défendre contre les subventions des pays étrangers qui volent des emplois canadiens, de contester les marchés qui refusent de vendre des automobiles canadiennes, mais qui vendent leurs automobiles chez nous, et de saisir cette occasion pour devenir les pionniers de la fabrication, de la conception et de l'assemblage, par des travailleurs canadiens, d'une nouvelle génération de véhicules écologiques.

* * *

LES JEUNES À RISQUE

Mme Lynne Yelich (Blackstrap, PCC): Monsieur le Président, il y a deux semaines, à Saskatoon, on a retrouvé le corps de Delores Bird, qui avait passé la nuit à consommer de l'alcool et des médicaments. Errant seule dans les rues, elle cherchait un endroit où dormir. Delores avait abandonné l'école. Sa mère était à l'extérieur de la ville. Elle l'avait laissée se débrouiller seule. C'était une enfant de 11 ans.

Ce n'est pas du tout un cas isolé. On estime que, seulement à Saskatoon, 1 000 enfants comme Delores Bird ne vont pas à l'école et traînent dans les rues. Chacun de ces enfants est en danger.

Article 31 du Règlement

La mort de Delores ne doit pas passer inaperçue à la Chambre et dans nos collectivités. Cette tragédie ne doit pas être obscurcie par les querelles de compétences.

J'exhorte tous les parlementaires à exprimer leur indignation et à intervenir pour qu'aucun autre enfant canadien ne meure comme Delores.

* * *

[Français]

LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

M. Gérard Asselin (Manicouagan, BQ): Monsieur le Président, le 10 décembre est consacré Journée des droits de l'homme. C'est à New York, à la suite de l'initiative de René Cassin, que l'ONU adoptait la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Nous devons tout faire pour soutenir les droits des femmes, protéger les réfugiés, prioriser les droits humains dans les dossiers économiques, améliorer le respect des droits fondamentaux des peuples autochtones et renforcer les lois ainsi que les institutions internationales relatives aux droits humains.

C'est le devoir de chaque parlementaire d'ici et de partout ailleurs dans le monde de faire en sorte que la démocratie soit au centre de l'ordre du jour politique.

À toutes les personnes qui, au quotidien, servent l'humanité en faisant de la liberté leur combat, nous leur disons merci.

* * *

[Traduction]

L'ÉQUIPE ESTEEM

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, PCC): Monsieur le Président, je félicite l'équipe Esteem, organisation nationale sans but lucratif dont le message a une influence considérable sur les jeunes, notamment parce qu'il leur lance le défi de toujours viser l'excellence.

L'équipe Esteem s'est donné comme mission d'inspirer les jeunes, de la 4^e à la 12^e années, dans les écoles, les centres communautaires et les clubs sportifs. Les athlètes de haut niveau qui animent ce programme stimulent l'imagination, la créativité et le dialogue et aident les jeunes à comprendre et à accepter non seulement le triomphe mais aussi l'échec.

Au cours des 12 dernières années, l'école Okanagan Landing, située dans ma circonscription, Okanagan—Shuswap, a eu la chance d'accueillir un membre de cette équipe remarquable de sportifs et de communicateurs.

J'appuie le programme Esteem car il peut faire une grande différence dans la vie des jeunes.

* * *

● (1115)

ROY OVERFORS

Mme Yasmin Ratansi (Don Valley-Est, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais, à l'instar des députés de Laval, de Sackville—Eastern Shore et d'Esquimalt—Juan de Fuca, exprimer nos plus sincères condoléances à la famille et aux amis du sergent Roy Overfors.

Questions orales

Roy a fait partie du service de sécurité de la Chambre des communes et, à ce titre, il a contribué pendant 24 ans à la sécurité et à la protection des députés, des employés et des milliers de visiteurs des édifices du Parlement.

Roy était un époux et un père aimant. De plus, tous ses amis de la colline du Parlement savent qu'il était amateur de balle molle et qu'il s'est intéressé à ce sport, tant comme joueur que comme arbitre, dans de nombreuses ligues.

Roy a été capitaine pendant dix ans de l'équipe championne Happy Hour Gang, qui a participé à de nombreuses finales enlevantes et a remporté, en 1999, le trophée de la ligue de balle molle de la colline du Parlement.

Par conséquent, ses amis et ses camarades de balle molle sont fiers de nommer le trophée du championnat « Coupe Roy Overfors » à la mémoire d'un grand sportif et d'un ami cher.

* * *

[Français]

LA PAUVRETÉ

Mme Nicole Demers (Laval, BQ): Monsieur le Président, le rapport « Un million de trop: mettre en oeuvre des solutions pour s'attaquer à la pauvreté des enfants au Canada » a été présenté le 24 novembre dernier par Campagne 2000. Il survient 15 ans après l'engagement du gouvernement d'éliminer la pauvreté chez les enfants avant l'an 2000.

Ce rapport démontre clairement qu'il y a de plus en plus de gens qui ont recours aux banques alimentaires et sont victimes d'exclusion sociale. Je suis outragée; c'est scandaleux! Plus d'un million d'enfants vivent dans la pauvreté.

Le rapport propose des solutions concrètes: un accroissement des emplois à salaire décent, une augmentation des prestations pour enfants, un système de garderies adéquat inspiré du modèle québécois, une augmentation des logements abordables et une réévaluation à la hausse du Transfert social canadien.

Il suffit que le gouvernement ait le courage de les appliquer parce qu'on sait qu'il en a les moyens.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, hier, la ministre de l'Immigration a encore refusé de dévoiler combien de permis ministériels elle a délivrés pendant la campagne électorale. Elle s'est contentée de dire: « J'ai saisi le commissaire à l'éthique de cette question. » Nous savons que ce n'est pas vrai. Le commissaire à l'éthique a confirmé qu'il n'avait été saisi que de la délivrance d'un permis à une personne ayant travaillé à la campagne de la ministre, et ce, seulement après que l'affaire a éclaté au grand jour. La ministre elle-même a affirmé qu'il y avait apparence d'infraction.

La ministre a abusé de ses pouvoirs, s'est soustraite à ses responsabilités, refuse de répondre aux questions et induit maintenant la Chambre en erreur. Puisqu'elle a perdu la confiance du public, se décidera-t-elle à démissionner?

L'hon. Hedy Fry (secrétaire parlementaire de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, la ministre a été nommée à son poste pour faire un boulot. Il a été

question à la Chambre d'un mécanisme d'examen ministériel dans le cas des réfugiés. La ministre s'en occupe. Elle travaille également à la rédaction d'une loi sur la citoyenneté. Elle est disposée à examiner la question des visas dont tout le monde se plaint. Elle est très occupée. Elle a un travail à faire et elle le fait.

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, la confiance du public ne cesse de s'effriter. Du traitement préférentiel accordé à une personne qui travaillait à sa campagne électorale, on en est venu à parler d'agents libéraux qui discutaient de dossiers d'immigration dans des clubs de danseuses, de demandes examinées aux locaux de sa campagne électorale, de dépenses douteuses, de menaces faites à des ministres et à des députés et enfin de permis accordés en échange d'argent.

Le premier ministre ne cesse de se porter à la défense de la ministre malgré les preuves de plus en plus flagrantes de ses manquements à l'éthique, ce qui prouve encore une fois que l'important, c'est qui on connaît au cabinet du premier ministre.

Le commissaire à l'éthique a donné le feu vert. Le premier ministre cessera-t-il ces tergiversations qui font sa réputation et congédiera-t-il la ministre?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, personne ne tergiverse. Dès que la question a été soulevée, elle a été renvoyée au commissaire à l'éthique. Nous voulons attendre que ce mandataire indépendant fasse rapport au Parlement. Il me semble assez évident que c'est la bonne façon de procéder.

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, le commissaire à l'éthique a pour mandat d'enquêter, non pas de servir de bouclier aux ministres. Dans un éditorial, le *National Post* réclamait la démission de la ministre. L'*Ottawa Citizen* se demandait pourquoi elle restait en poste. Même la bible des libéraux, le *Toronto Star*, soutient que la ministre doit quitter ses fonctions. Au niveau international, cette histoire a été rapportée dans les médias américains, dans le *Times* de Londres et dans le *Irish Telegraph*.

La ministre refuse d'entendre ce que lui disent la Chambre ou les médias, mais écoutera-t-elle les Canadiens qui lui demandent de rétablir l'efficacité de son système et la confiance du public à l'égard de son ministère? Cessera-t-elle de bafouer sa réputation et celle de son ministère et démissionnera-t-elle avant d'être écartée, pendant les Fêtes, dans le cadre d'un remaniement ministériel?

● (1120)

L'hon. Hedy Fry (secrétaire parlementaire de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je trouve toujours cela fort intéressant. La Chambre a réclamé la nomination d'un conseiller indépendant en éthique. Les députés l'exigeaient sans cesse. Nous avons maintenant un conseiller indépendant en éthique, et voilà qu'ils veulent conjecturer l'issue de son enquête. Ils ne veulent pas le laisser faire son travail, parce qu'ils veulent conjecturer l'issue de son enquête. Nous ne pouvons pas prendre au sérieux ce que disent les gens d'en face.

Mme Betty Hinton (Kamloops—Thompson—Cariboo, PCC): Monsieur le Président, la ministre de l'Immigration continue d'esquiver les questions suscitées par sa conduite au cours de la campagne électorale. Elle ne peut plus se servir du commissaire à l'éthique comme d'un bouclier depuis que celui-ci a dit carrément, « rien n'empêche la ministre de formuler des commentaires pendant l'enquête ».

Questions orales

La ministre va-t-elle se lever pour dire aux Canadiens une fois pour toutes combien de permis ministériels elle a délivrés au cours de la dernière campagne électorale et combien elle en a délivré dans sa propre circonscription?

L'hon. Hedy Fry (secrétaire parlementaire de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, nous y revoilà: ne laissons pas le commissaire à l'éthique faire son travail; contournons la file et faisons le travail à sa place.

La ministre a dit que le ministère ne tenait pas de statistiques sur les visas délivrés par circonscription. Elle ne peut pas donner des chiffres qui n'existent pas. Il n'y a pas de renseignements sur les visas par circonscription, un point c'est tout.

M. Jim Prentice (Calgary-Centre-Nord, PCC): Monsieur le Président, depuis des semaines, la ministre de l'Immigration déclare à la Chambre qu'elle ne peut pas répondre aux questions parce que celles-ci sont examinées par le commissaire à l'éthique. Or, le commissaire à l'éthique a déclaré le contraire.

Le fait est que la ministre a tenté d'esquiver les questions difficiles. Elle a trompé la Chambre à maintes reprises. Elle s'est montrée méprisante. Quand cette ministre à la conduite déshonorante va-t-elle démissionner?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, les députés de l'opposition n'ont de cesse de lancer des accusations outrageantes. Ils attaquent la crédibilité des gens.

La ministre de l'Immigration se présente à la Chambre jour après jour pour répondre aux questions et aux accusations outrageantes de l'opposition. Pourquoi ne laisse-t-on pas le commissaire à l'éthique faire son travail? Nous recevrons le rapport. Le commissaire est un fonctionnaire indépendant du Parlement. Il mérite le respect des députés.

[Français]

Mme Monique Guay (Rivière-du-Nord, BQ): Monsieur le Président, en cette Journée internationale des droits de la personne, le gouvernement doit faire son examen de conscience. Le Parlement modifiait en 2002 la composition de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié en réduisant de deux commissaires qu'ils étaient à un seul et instaurait également une section d'appel. Or, la section d'appel n'est toujours pas en vigueur et la ministre ne comprend pas l'urgence de mettre en oeuvre cette section.

Comment un gouvernement qui dénonce le déficit démocratique peut-il tolérer ce retard à mettre en oeuvre la volonté du Parlement et qu'attend-il pour activer la section d'appel des réfugiés prévue par la loi?

[Traduction]

L'hon. Hedy Fry (secrétaire parlementaire de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, il ne s'agit là que d'une partie de la question. En effet, en tant que ministère, nous devons considérer l'ensemble du processus de revendication du statut de réfugié. Ce processus comporte un grand nombre de composantes et nous estimons devoir en tenir compte. Le processus de revendication du statut de réfugié fera l'objet d'un examen en profondeur, y compris en ce qui concerne l'Iran.

[Français]

Mme Monique Guay (Rivière-du-Nord, BQ): Monsieur le Président, la section d'appel est une partie fort importante de la loi. Amnistie Internationale, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Conseil canadien pour les réfugiés ainsi que de

nombreux groupes condamnent et dénoncent le refus du Canada à mettre en place la section d'appel des réfugiés.

Le gouvernement va-t-il profiter de cette Journée internationale des droits de la personne pour annoncer la mise en place de la section d'appel des réfugiés?

[Traduction]

L'hon. Hedy Fry (secrétaire parlementaire de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, le processus de revendication du statut de réfugié doit être soumis à un examen, et c'est ce que nous sommes en train de faire. Il ne serait pas logique de faire un tri et d'en examiner sélectivement une partie aujourd'hui, puis une autre demain. Nous en sommes actuellement à étudier et à revoir l'ensemble du processus de revendication du statut de réfugié. Cet examen sera fait et nous sommes déjà attelés à la tâche.

• (1125)

[Français]

Mme Meili Faille (Vaudreuil-Soulanges, BQ): Monsieur le Président, la procédure des certificats de sécurité impose aux familles touchées le drame de voir l'un des leurs emprisonné et menacé d'expulsion du Canada, tout cela dans le cadre d'un processus inéquitable qui brise l'équilibre entre la sécurité et les droits individuels. La procédure actuelle comporte de graves entraves aux droits fondamentaux, notamment des audiences tenues en absence de l'accusé et l'absence d'appel.

Le gouvernement compte-t-il revoir en profondeur la législation des certificats de sécurité et arrêter de cautionner un système légal dépourvu du droit fondamental à la présomption d'innocence?

[Traduction]

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, les attestations de sécurité sont l'une des mesures auxquelles nous avons recours pour expulser les non-Canadiens de ce pays lorsqu'ils représentent une menace à la sécurité nationale. C'est une mesure exceptionnelle.

Depuis 1991, environ 27 attestations de sécurité ont été délivrées. En effet, l'attestation de sécurité est un outil de protection de la sécurité nationale des Canadiens qui a été examiné au plus haut niveau, par la Cour suprême du Canada. Celle-ci a jugé que cet outil était conforme à la Constitution en confirmant qu'il représente un juste équilibre entre la sécurité nationale et les droits de la personne.

[Français]

Mme Meili Faille (Vaudreuil-Soulanges, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement est-il insensible au drame des personnes détenues dans le cadre d'un processus injuste et réalise-t-il l'urgence de modifier les certificats de sécurité pour mettre un terme à cette situation intolérable dans une société qui se veut démocratique?

[Traduction]

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit, l'attestation de sécurité est l'un des outils dont nous disposons pour assurer la sécurité nationale des Canadiens. Les attestations de sécurité, manifestement un objet de controverse pour certains, ont été examinées par les tribunaux. La Cour suprême du Canada a déclaré que l'attestation de sécurité, en tant qu'outil, était constitutionnelle et représentait le juste équilibre.

Questions orales

J'espère que la députée n'insinue pas que nous ne devrions pas avoir recours, dans les circonstances appropriées, à tous les outils dont nous disposons pour assurer la sécurité et la sûreté des Canadiens.

* * *

[Français]

L'INDUSTRIE DES VALEURS MOBILIÈRES

M. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, hier David Dodge a déclaré que les commissions des valeurs mobilières, les corps policiers et la Couronne manquent d'expertise lorsque le temps est venu de conclure les dossiers de violation des règles. Il reconnaît que les crimes des cols blancs, qui ont des répercussions dramatiques sur les travailleurs et les petits épargnants, endommagent le Canada sur les marchés étrangers.

Quand le gouvernement prendra-t-il les crimes des cols blancs au sérieux?

[Traduction]

L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, nous accueillons certes favorablement les observations du gouverneur de la banque, M. Dodge. Comme les députés le savent, le gouvernement a demandé au Comité des personnes averties de faire rapport. Ce comité s'est penché sur un certain nombre de questions soulevées par le gouverneur au sujet de la réglementation des valeurs mobilières. Le gouvernement étudie actuellement ce rapport.

Nous espérons que tous les députés trouveront le moyen d'appuyer le concept d'un organisme national de réglementation des valeurs mobilières.

M. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, dans son rapport, le Comité des personnes averties demande au gouvernement d'agir. Or, ce dernier ne fait qu'atermoyer et tergiverser.

Le Canada est un peu le Far West des marchés financiers, et ce n'est pas moi qui le dit, c'est le gouverneur de la Banque du Canada. Les fraudes commises par des employés sont méprisables. Elles portent préjudice aux travailleurs, aux retraités et aux petits investisseurs. Rien n'est fait pour contrer ce genre de fraudes.

Nous avons été témoins de scandales du marché boursier—Bre-X, YBM et LiveNet—dont les médias ont beaucoup parlé, mais personne ayant trempé dans ces scandales n'a été emprisonné. Quand donc le gouvernement durcira-t-il ses lois concernant les valeurs mobilières?

L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, comme le député le sait, la réglementation des valeurs mobilières est un secteur à compétence partagée. À l'heure actuelle, un certain nombre de provinces ont un organisme de réglementation des valeurs mobilières.

Le gouvernement est d'avis qu'il faut aller dans le sens des recommandations du Comité des personnes averties, que nous devrions créer un organisme national de réglementation des valeurs mobilières et que le régime de passeport actuel, dont la mise en oeuvre est en cours, n'est pas aussi efficace qu'il pourrait l'être. À certains égards, nous souscrivons aux observations du député.

● (1130)

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

M. Ken Epp (Edmonton—Sherwood Park, PCC): Monsieur le Président, hier, la vice-première ministre n'a pas nié qu'un ex-membre du personnel de la ministre de l'Immigration faisait l'objet d'une enquête de sécurité. Nous ne lui demandons pas de parler de l'enquête, mais bien de confirmer qu'il y en a une en cours.

Compte tenu des circonstances, aucune règle ne serait enfreinte. La réponse est simple et peut se résumer à un mot. Y a-t-il une enquête en cours, oui ou non?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, non seulement il serait inopportun que je confirme ou nie la tenue d'une enquête, mais il serait également inopportun pour la Gendarmerie royale du Canada de la faire.

J'aimerais que le député respecte cela.

M. Andrew Scheer (Regina—Qu'Appelle, PCC): Monsieur le Président, nous avons appris hier que des responsables de la sécurité ont confirmé l'examen d'allégations liées à la sécurité nationale et mettant en cause un ex-membre du personnel de la ministre. C'est très simple. Nous ne demandons pas à la vice-première ministre de commenter l'enquête, mais de simplement confirmer la tenue d'une enquête policière, menée par la GRC ou un autre corps policier. La vice-première ministre sait qu'elle peut répondre à cette question par oui ou par non.

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, je regrette, mais il est inopportun pour moi de confirmer ou de nier l'existence de toute enquête de la GRC. Comme je l'ai dit, j'espère que les députés respecteront cela.

* * *

LE MARIAGE

M. Vic Toews (Provencher, PCC): Monsieur le Président, après les propos que le ministre de la Justice a tenus hier à la Chambre, j'espère qu'il a pris connaissance de la décision de la Cour suprême concernant le mariage des personnes de même sexe. S'il l'a fait, il sait que la Cour a refusé de déclarer inconstitutionnelle la définition traditionnelle du mariage. En fait, le tribunal renvoie la décision au Parlement.

Le ministre de la Justice va-t-il cesser d'induire les Canadiens en erreur et admettre que la reconnaissance du mariage entre personnes de même sexe n'est pas une exigence constitutionnelle mais un choix politique des libéraux?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je ne me prononce jamais sur un jugement avant d'en avoir pris connaissance. Je recommande au député d'en faire autant. S'il lit le jugement, il verra qu'il indique clairement...

M. Peter MacKay: Vous vous êtes prononcé le premier, monsieur le Ministre. Vous auriez dû attendre la décision.

L'hon. Irwin Cotler: Si le député veut entendre la réponse, je la lui donnerai. Le jugement de la Cour indique clairement que l'exigence relative au mariage entre personnes de sexe opposé est inconstitutionnelle. C'est en toutes lettres dans le jugement. Autrement, la Cour n'aurait pas pu rendre un jugement unanime reconnaissant aux gais et aux lesbiennes le droit de contracter un mariage civil.

Questions orales

M. Vic Toews (Provencher, PCC): Monsieur le Président, c'est tout à fait insensé. C'est précisément la question que la Cour suprême du Canada a refusé de trancher. Elle s'en remet au Parlement.

Le premier ministre a dit aux Canadiens que son projet de loi sur le mariage des personnes de même sexe protégerait les organisations religieuses. Hier, la Cour suprême lui a dit que la protection de ces organisations ne relève pas du Parlement.

Comment le premier ministre entend-il protéger dans la loi non seulement les organisations religieuses mais aussi les fonctionnaires qui ont des réserves morales au sujet du mariage des personnes de même sexe, maintenant que la Cour suprême du Canada lui a dit...

Le vice-président: Le ministre de la Justice a la parole.

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je suis maintenant convaincu que le député n'a pas lu le jugement. S'il l'avait fait, il saurait que la Cour a simplement émis un avis consultatif et qu'elle n'a pas le pouvoir de dicter sa conduite au Parlement. Tout ce que la Cour peut faire, c'est donner un avis. C'est le but d'un renvoi. Il nous appartient d'assumer cette responsabilité et de légiférer; c'est ce que nous ferons. La loi protégera les organisations religieuses parce que la Cour a reconnu, contrairement à ce qu'a dit le député, que la charte accorde une protection absolue en matière de liberté religieuse.

* * *

[Français]

L'INDUSTRIE DU VÊTEMENT ET DU TEXTILE

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Finances s'est dit surpris hier de l'intérêt soudain du Bloc québécois pour l'industrie du textile. Or, il y a six mois déjà, le Bloc proposait un plan de sauvetage pour venir en aide à l'industrie et dénonçait les pertes d'emploi. Hier encore, le président de Peerless lançait un appel à l'aide au nom de l'industrie.

Le ministre des Finances a promis un plan d'aide à l'industrie d'ici le 31 décembre. Peut-il nous dire s'il entend s'inspirer des propositions du Bloc et de celles suggérées dans le rapport unanime du Comité permanent des finances?

• (1135)

[Traduction]

L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, comme le savent les députés, le Comité des finances a rédigé un rapport multipartite contenant des suggestions, à l'intention du ministre, sur la façon dont il pourrait traiter cette question. Le ministre les étudie.

De plus, de nombreux représentants du caucus, notamment la députée d'Ahuntsic, le député de Brome—Missisquoi, l'ancien député de Compton—Stanstead, le député de Beauce, le député de Saint-Léonard—Saint-Michel, le député d'Etobicoke-Nord, le député de Scarborough-Centre et la députée de Guelph, ont tous travaillé très fort sur ce dossier.

[Français]

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais rappeler à l'honorable député que je tente depuis un an de sauver l'industrie du textile dans le comté de Drummond. Le gouvernement n'a rien fait à l'heure actuelle. On parle ici de 40 000 emplois déjà perdus depuis 1997 dans le secteur du textile et du vêtement. Derrière ces chiffres, il y a des individus, et beaucoup sont des travailleurs âgés.

Compte tenu de cette réalité, le ministre va-t-il remettre en place le programme d'aide aux travailleurs âgés, que le gouvernement a aboli en 1997?

[Traduction]

L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, comme bien d'autres industries canadiennes, l'industrie du textile et du vêtement traverse une période de transition importante.

Le gouvernement a dépensé au-delà de 100 millions de dollars au cours des dernières années pour aider l'industrie à s'adapter. Nous élaborons un programme qui permettra à cette industrie de s'ajuster et d'aller de l'avant. Nous sommes très satisfaits des progrès que nous réalisons et des consultations que nous tenons avec l'industrie.

* * *

[Français]

LE BOIS D'OEUVRE

M. Robert Bouchard (Chicoutimi—Le Fjord, BQ): Monsieur le Président, mardi dernier, au Sous-comité du commerce international, des différends commerciaux et des investissements internationaux, le Conseil pour le libre-échange dans le bois d'oeuvre a lancé un cri d'alarme: l'industrie est à bout de souffle et a de la difficulté à assumer les frais juridiques de l'ordre de 300 millions de dollars associés à l'interminable conflit du bois d'oeuvre.

Le ministre du Commerce international entend-il rembourser rapidement les sommes faramineuses que l'industrie doit déboursier pour défendre sa cause devant les tribunaux internationaux?

[Traduction]

L'hon. Aileen Carroll (ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, je transmettrai les commentaires du député à mon collègue. J'aimerais aussi mentionner à nouveau que le Canada a adopté une approche en deux temps, ce qui est très important. Nous continuons nos poursuites devant les instances de l'OMC et de l'ALENA concernant les droits imposés par les États-Unis. En même temps, nous poursuivons les négociations en vue d'arriver à une solution pour le long terme. Il y a un prix à payer.

[Français]

M. Robert Bouchard (Chicoutimi—Le Fjord, BQ): Monsieur le Président, dans le contexte de la contestation extraordinaire déposée par les autorités américaines, les représentants de l'industrie ont réclamé à nouveau l'aide du gouvernement fédéral pour passer au travers de cette phase cruciale. Le remboursement des frais juridiques et la mise en place de prêts sans intérêt pour éviter la faillite, c'est bien peu pour sauver tout un secteur industriel.

Qu'attend le gouvernement pour mettre en place un véritable programme d'aide à l'industrie, qu'il promet depuis 2002?

L'hon. Aileen Carroll (ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, je pense avoir répondu à cette question. En effet, j'ai dit que je ferai part de ses préoccupations à mes collègues, et c'est exactement ce que je ferai.

Questions orales

[Traduction]

LE MARIAGE

M. Rob Moore (Fundy Royal, PCC): Monsieur le Président, on a levé le voile sur le projet des libéraux de modifier la définition du mariage. Les libéraux ont trompé les Canadiens en affirmant que leur loi protégerait la liberté de religion. La Cour suprême a statué hier que cette disposition de la loi ne relevait même pas des compétences fédérales. En fait, d'un bout à l'autre du pays, on demande aux commissaires aux mariages de démissionner s'ils refusent de célébrer des cérémonies qui vont à l'encontre de leurs croyances religieuses.

Les libéraux ont dit aux Canadiens qu'ils défendraient la définition traditionnelle du mariage et qu'ils protégeraient la liberté de religion, mais ils ne l'ont pas fait. Pourquoi devrions-nous croire qu'ils protégeront...

Le vice-président: Le ministre de la Justice a la parole.

• (1140)

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, j'invite le député à lire la troisième question de l'acte de renvoi. Le gouvernement a demandé à la Cour suprême si la liberté de religion était protégée. La Cour suprême a répondu unanimement par l'affirmative. En ce qui a trait à la célébration du mariage, elle se ralliera à la décision des provinces.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement libéral a menacé l'évêque Henry de Calgary lorsque ce dernier a osé parler des enseignements catholiques au cours de la dernière campagne électorale, et il s'est servi des policiers de l'impôt de l'Agence du revenu pour ce faire. Lorsque l'évêque a fait état de ces menaces, Scott Reid, le porte-parole du premier ministre, a déclaré que les propos de l'évêque étaient des allégations ridicules et abusives. L'attaque de Scott Reid à l'endroit de l'évêque est méprisante, c'est une attaque contre son honnêteté et son intégrité.

Sera-t-il contraint de s'excuser et sera-t-il réprimandé?

L'hon. John McCallum (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, il est extrêmement important que les Canadiens sachent en toute confiance que leurs dons sont acheminés là où ils le veulent, et que les Églises comprennent les règles. J'ai indiqué à la Chambre l'autre jour que les Églises avaient exposé très clairement à leurs membres les choses à faire et à ne pas faire en ce qui concerne cette question. C'est la loi. L'agence doit faire respecter la loi, et cela est très bon pour l'intégrité des organismes de charité du pays.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, PCC): Monsieur le Président, le ministre du Développement social a suscité beaucoup d'attentes avec son programme de garderies. Il a amené de nombreux Canadiens, surtout des parents à faible revenu, à croire qu'ils bénéficieraient ainsi de services de garde gratuits.

Le ministre pourrait-il confirmer que les libéraux ne respectent pas la promesse du premier ministre d'offrir des services de garde gratuits et universels?

L'hon. Ken Dryden (ministre du Développement social, Lib.): Monsieur le Président, la députée fait complètement fausse route. Ce

qui a été promis pendant la campagne électorale et réitéré dans le discours du Trône, c'est la mise en place d'un système national concernant l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, un système fondé sur les principes de la qualité, de l'universalité, de l'accessibilité et du développement. Il n'a jamais été question de gratuité.

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, PCC): Monsieur le Président, en réalité, ce programme de garderies n'est pas universel. Il est sélectif et prévoit des subventions ciblées à l'intention des parents de professions libérales des régions urbaines qui travaillent de 9 heures à 17 heures.

Le ministre pourrait-il reconnaître que son programme de garderies universel ne tient pas compte des besoins des parents qui restent à la maison, des travailleurs de quarts et des familles dont les importants besoins linguistiques et culturels ne cadrent pas dans son univers?

L'hon. Ken Dryden (ministre du Développement social, Lib.): Monsieur le Président, les Canadiens estiment que les programmes importants qui visent l'éducation, les soins de santé et les services de garde devraient être accessibles à tous et favoriser un meilleur développement des jeunes enfants. C'est là l'essence même d'un système national concernant l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. C'est pour cette raison qu'il existe. C'est pour cette raison que nous allons le mettre en oeuvre.

* * *

DOMTAR

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines. Elle concerne la tragique nouvelle d'hier: 400 emplois vont être supprimés à l'usine Domtar de Cornwall, en Ontario.

Le ministre peut-il donner aux habitants de ma circonscription et à tous ceux qui vont perdre leur emploi peu après Noël l'assurance qu'ils auront immédiatement accès à tous les services offerts par Développement des ressources humaines Canada en matière de formation, de prestations et de recherche d'emploi?

L'hon. Joseph Volpe (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, après que le député de Stormont—Dundas—South Glengarry ait attiré mon attention sur cette question, j'ai immédiatement instruit mes fonctionnaires d'entrer en rapport avec le syndicat et la compagnie. En fait, mes fonctionnaires rencontrent aujourd'hui l'employeur et toutes les personnes intéressées de près ou de loin, dans l'intention d'établir un système qui nous permettra de rationaliser le processus et en fait de recevoir les demandes sur place, de sorte que nous puissions accélérer l'administration du régime de prestations et aussi le retour de ces travailleurs au marché du travail à court...

• (1145)

Le vice-président: Le député de Burnaby—Douglas a la parole.

*Questions orales***LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION CIVILE**

M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, en cette Journée des droits de l'homme, le processus lié aux certificats de sécurité suscite de graves inquiétudes. Il permet d'arrêter et de détenir une personne sur la foi de preuves secrètes. Il permet de suspendre les règles normales des tribunaux, d'interdire un contre-interrogatoire et d'admettre des preuves obtenues sous la torture. De plus, il permet d'expulser une personne vers un pays où elle risque d'être persécutée. Au moins cinq hommes sont détenus en vertu de ce processus, dont certains depuis quatre ans.

La vice-première ministre va-t-elle intervenir immédiatement pour protéger les droits fondamentaux de la personne et pour mettre fin aux détentions non suivies d'accusation ainsi qu'aux expulsions de personnes susceptibles d'être par la suite torturées ou persécutées?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, j'ai déjà expliqué que le certificat de sécurité figure parmi les outils à notre disposition pour protéger la sûreté et la sécurité des Canadiens.

Cependant, c'est exceptionnellement qu'on y a recours. On l'a très peu employé depuis 1991, date de son adoption par voie législative. Je souligne au député que le Canada n'a jamais expulsé quelqu'un vers un pays où il risquait vraiment d'être torturé. Nous ne l'avons pas fait.

M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, mardi, une étudiante féministe a été expulsée de Vancouver vers l'Iran. Elle y avait déjà été emprisonnée pour activisme politique et, aujourd'hui, elle y est accusée devant un tribunal révolutionnaire islamique d'avoir quitté l'Iran illégalement. Ce chef d'accusation peut lui coûter la vie. Les membres immédiats de sa famille vivent au Canada.

Comment la vice-première ministre peut-elle justifier cette expulsion, alors que le Canada, le mois dernier, a présenté aux Nations Unies une résolution portant sur le bilan inacceptable de l'Iran en matière de droits de la personne et sur le traitement qu'il inflige aux femmes?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, aux chapitres de l'immigration et du statut de réfugié, notre système figure parmi les plus généreux au monde, mais nous nous attendons à ce que les gens respectent nos règles. Si quelqu'un entre chez nous illégalement, nous lui demandons évidemment de repartir. Cette personne toutefois peut réclamer un examen des risques avant son renvoi. Dans cet examen, on tient compte de la situation probable qu'affrontera cette personne dans le pays où elle sera expulsée. En fin de compte, nous avons un système...

Le vice-président: Le député de Brandon—Souris a la parole.

* * *

LA SÉCURITÉ AUX FRONTIÈRES

M. Merv Tweed (Brandon—Souris, PCC): Monsieur le Président, pendant la visite récente d'un Texan, le président George Bush des États-Unis, un autre George, également du Texas, aurait fait entrer en fraude au Canada des revolvers, des mitraillettes et des munitions.

George Farnsworth, qui est recherché au Canada pour enlèvement d'enfant, est soupçonné d'avoir facilement franchi la frontière à un passage non gardé, à Lacolle, au Québec, avec des armes destinées à des gangs de Montréal. La ministre compromet-elle la sécurité des Canadiens par cette politique de porosité des frontières?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, loin d'avoir une politique de sécurité qui tolère les frontières poreuses, nous avons investi plus de 8 milliards de dollars depuis 2001 pour assurer la sécurité nationale, notamment aux frontières. Nous avons créé la nouvelle Agence des services frontaliers du Canada. Elle assure des services aux frontières terrestres, dans les ports et dans les aéroports. Nous évaluons constamment le niveau de service offert.

Si le député pense qu'un système, que ce soit ici, aux États-Unis ou au Royaume-Uni est absolument étanche, il se trompe. Ce n'est pas...

Le vice-président: Le député de Brandon—Souris a la parole.

M. Merv Tweed (Brandon—Souris, PCC): Monsieur le Président, les Canadiens veulent savoir comment le système fonctionne.

Il y a 107 passages frontaliers au Québec seulement. Là-dessus, 47 sont dotés de barrières et seulement trois ont une équipe sur place 24 heures par jour. Un fonctionnaire a expliqué: « On nous dit d'éviter les situations dangereuses. Lorsque nous sommes seuls, nous verrouillons les portes et nous ne prenons aucun risque. Au moindre doute, nous laissons passer les véhicules. »

Depuis quelques années, bien des choses ont changé et les Canadiens s'inquiètent beaucoup de leur sécurité. Le gouvernement gardera-t-il comme politique de laisser des postes frontaliers sans surveillance?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, nous évaluons régulièrement les risques aux passages frontaliers. À certains endroits, l'évaluation est quotidienne. Nous allons poursuivre ces évaluations et prendre les mesures opportunes en conséquence.

* * *

● (1150)

LA JUSTICE

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, PCC): Monsieur le Président, l'homme qui est accusé d'avoir tué l'agent auxiliaire de la GRC à Vernon, Glen Evely, dans une collision alors qu'il était au volant d'un véhicule volé, vient de sortir de prison en raison d'erreurs que la GRC qualifie de « libération accidentelle ». Il n'y a décidément pas de quoi rassurer les habitants de cette ville, où se sont produits au moins trois meurtres en huit ans en raison des défaillances du système carcéral et du système de libération conditionnelle.

En octobre, la vice-première ministre m'a dit qu'elle allait faire un examen du système. J'aimerais lui demander si elle a la conscience en paix même si son inaction est à l'origine des souffrances qu'ont subies tant de gens.

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, concernant la situation dont parle le député et sur laquelle je ne peux pas faire de commentaires, je me permets quand même de dire que, d'après ce que je sais, ce sont des membres du service correctionnel provincial qui sont en cause. J'aimerais que le député aille vérifier les faits.

Questions orales

Pour ce qui est de l'examen de notre système de libération conditionnelle, j'ai bien indiqué que, selon moi, il est important de rester vigilant pour que notre système correctionnel et notre système de libération conditionnelle fassent passer la sécurité en premier. Je suis tout à fait d'accord pour demander au Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile d'étudier la question et de faire des recommandations.

Le vice-président: Le député de Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission a la parole.

* * *

LES PÊCHES

M. Randy Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission, PCC): Monsieur le Président, hier, le gouvernement libéral a eu deux occasions de donner suite à l'appel des Britanno-Colombiens qui réclament une enquête judiciaire sur la gestion de la pêche au saumon et, par deux fois, il a refusé de le faire en dépit du fait que le premier ministre a promis de faire de la lutte contre l'aliénation de l'Ouest une de ses nombreuses priorités.

Il a déclaré dans un discours : « Il ne fait aucun doute dans mon esprit que le sentiment d'aliénation de la Colombie-Britannique n'est pas un mythe, qu'il est réel ». Oui, il est réel et il est devenu encore plus réel hier.

Pourquoi le premier ministre et son gouvernement continuent-ils de traiter les Britanno-Colombiens comme des citoyens de deuxième classe?

L'hon. Geoff Regan (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, en fait, nous traitons très sérieusement la question de la pêche au saumon dans le fleuve Fraser cette année. Dans les faits, c'est pour cette raison que nous avons nommé un ancien juge en chef de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique pour diriger un comité, le Comité chargé de la planification intégrée de la pêche du saumon, qui va étudier cette question.

Il est un ancien juge très respecté. Je sais que les députés d'en face n'ont pas beaucoup de respect pour les tribunaux ou pour la Charte des droits et libertés, mais ils devraient avoir du respect pour M. Williams, qui est un remarquable Britanno-Colombien.

* * *

[Français]

L'INDUSTRIE TOURISTIQUE

M. Sébastien Gagnon (Jonquière—Alma, BQ): Monsieur le Président, le Saguenay—Lac-Saint-Jean bénéficie depuis 2002 du programme d'allongement des saisons touristiques qui s'est révélé, à ce jour, très prometteur pour les 35 entreprises qui y ont adhéré. Les retombées pour notre région se sont chiffrées à près de 4 millions de dollars. Or, ces entreprises ont besoin d'un prolongement de ce programme de deux ans.

Est-ce que le ministre, qui a entre les mains tous les résultats du programme, peut assurer à nos entreprises touristiques qu'il prolongera ce programme qui, malheureusement, se termine aujourd'hui?

L'hon. Jacques Saada (ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux de voir que le Bloc se préoccupe enfin de cette question. C'est la première question qu'ils posent sur ce sujet en Chambre.

Depuis maintenant plusieurs semaines, nous avons reçu des représentations des organismes touristiques régionaux pour nous alerter concernant ce problème.

Nous travaillons avec le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences à trouver des solutions à court terme. Nous sommes particulièrement préoccupés par la situation humaine que vivent les familles touchées et nous souhaitons absolument que ces familles puissent passer Noël dignement. Nous aurons une solution à très court terme pour ce problème-là.

M. Sébastien Gagnon (Jonquière—Alma, BQ): Monsieur le Président, d'entrée de jeu, je rappellerais au ministre que le dossier est à l'étude depuis déjà un mois et que mon collègue, le député de Chicoutimi—Le Fjord, a déjà posé des questions au ministre.

Le ministre peut-il comprendre que nos entreprises touristiques doivent planifier dès maintenant leur prochaine saison, qu'ils ont besoin d'être fixés rapidement sur le prolongement ou non de ce programme? Je rappelle au ministre que ce sont 181 emplois supplémentaires et que c'est un enjeu majeur dans notre région.

L'hon. Jacques Saada (ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie, Lib.): Monsieur le Président, au risque de me répéter, le Bloc québécois a la capacité de vouloir prendre le crédit pour tout ce qu'il ne fait pas, et c'est remarquable.

Depuis quelques semaines, nous avons déjà reçu des représentations de l'ATR, l'Association touristique régionale, à la suite de quoi le ministère des Ressources humaines et mon ministère se sont concertés pour essayer de trouver une solution. Nous avons deux problèmes: un problème à court terme d'ici le prochain mois de mars et un autre à plus long terme et beaucoup plus général. Nous voulons traiter d'abord des questions prioritaires. C'est pourquoi nous travaillons à trouver une solution à court terme, pour permettre aux familles touchées de vivre Noël dans la dignité.

* * *

[Traduction]

LES RESSOURCES NATURELLES

M. Gerald Keddy (South Shore—St. Margaret's, PCC): Monsieur le Président, combien de temps faut-il pour remplir une promesse? Cela fait maintenant 166 jours que le premier ministre a promis qu'il verserait à la Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador 100 p. 100 des recettes provinciales provenant des ressources extracôtières.

Depuis, certaines réunions ont eu lieu, la plupart à l'initiative des provinces. Voilà que le premier ministre et son Cabinet ont remis le dossier entre les mains d'un rond-de-cuir, M. Himelfarb. Est-ce parce que le premier ministre considère ses ministres incompetents, incapables ou insensibles aux réalités des Canadiens de l'Atlantique? Pour Noël, les habitants des provinces de l'Atlantique doivent-ils s'attendre à recevoir un morceau de charbon comme cadeau, ou bien y aura-t-il une entente sur le pétrole et le gaz?

● (1155)

L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, comme les députés le savent, le ministre des Finances n'a pas chômé dans ce dossier et il participe activement aux négociations et aux discussions, à certaines occasions plus intensément qu'à d'autres, mais de manière soutenue. Les discussions se poursuivent en ce moment même.

*Questions orales***LA DÉFENSE NATIONALE**

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, deux aviateurs canadiens sont morts dans l'écrasement de leur hélicoptère Griffon CH-146 lors d'une mission de recherche et de sauvetage qui dépassait les capacités de leur appareil.

Un marin canadien est mort à la suite du lancement précoce d'un sous-marin qui n'était pas prêt à naviguer.

Des fissures de contrainte détectées à bord du véhicule qui a remplacé, à la hâte, l'engin dans lequel trois soldats canadiens sont morts en Afghanistan, donnent à penser que lui non plus n'était pas prêt à entrer en service.

Pourquoi le gouvernement continue-t-il à mettre en danger la vie des soldats canadiens en leur donnant du matériel défectueux?

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, ces accidents sont tragiques. Mais je veux assurer la Chambre que les trois branches de nos forces armées, l'aviation, la marine et l'armée, prennent ces incidents très au sérieux. À la suite d'une enquête rigoureuse pour en déterminer les causes, nous prenons les mesures nécessaires pour qu'ils ne se reproduisent pas.

Dire que le matériel dont disposent les forces armées n'est pas bon est un mythe. C'est aussi un mythe de laisser entendre que nous ne traitons pas de ces situations extrêmement difficiles avec le plus grand professionnalisme.

* * *

LA SANTÉ

Mme Yasmin Ratansi (Don Valley-Est, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État chargée de la Santé publique. Que fait l'Agence de santé publique pour informer les Canadiens du risque de contracter le paludisme en République dominicaine?

L'hon. Carolyn Bennett (ministre d'État (Santé publique), Lib.): Monsieur le Président, l'Agence de santé publique du Canada a réagi très rapidement aux rapports de cas de paludisme chez des touristes ayant visité la République dominicaine. La semaine dernière, elle a affiché une mise en garde sur son site Web. Elle collabore avec ses partenaires, le Conseil des médecins hygiénistes en chef, l'Association canadienne des agents de voyage, les fournisseurs d'assurance maladie de voyage et tous les organisateurs de voyages canadiens, ainsi que l'Association canadienne des médecins d'urgence.

L'Agence de santé publique veut que les Canadiens sachent que, avant de se rendre en République dominicaine, ils devraient voir leur médecin de famille ou un spécialiste de la médecine des voyages pour obtenir une évaluation indépendante des risques. Ils devraient essayer d'éviter de se faire piquer et devraient avertir tout le monde quand ils reviennent...

Le vice-président: Le député de Desnethé—Missinippi—Churchill River a la parole.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Jeremy Harrison (Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill, PCC): Monsieur le Président, la collectivité de Grandmother's Bay, dans ma circonscription du Nord de la Saskatchewan, lutte depuis longtemps pour obtenir le service postal fédéral. À l'heure

actuelle, ses 400 habitants doivent aller chercher leur courrier à La Ronge, à plus de 100 kilomètres de distance.

J'ai soulevé à maintes reprises cette question, mais, pour le moment, Postes Canada refuse de s'engager à assurer le service postal à Grandmother's Bay.

Que faudra-t-il pour que le présent gouvernement libéral reconnaisse que les Canadiens qui vivent dans des collectivités éloignées du Nord méritent le même accès au service que les autres Canadiens?

L'hon. John McCallum (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, Postes Canada est la présence la plus visible du gouvernement fédéral dans les régions rurales du Canada. Nous nous sommes engagés à maintenir cette visibilité.

Les problèmes particuliers d'exploitation sont du ressort de la direction de Postes Canada, à qui je communiquerai les doléances du député.

* * *

LES RESSOURCES HUMAINES ET LE DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES

M. Gord Brown (Leeds—Grenville, PCC): Monsieur le Président, le projet de loi C-28, une loi qui traite des soins de compassion, doit être examiné au début de 2005.

Les Canadiens dans le besoin ont découvert que le projet de loi présente de graves lacunes. Ils sont humiliés et démoralisés au moment critique où leurs êtres chers ont désespérément besoin de soins.

Le ministre établira-t-il une date pour l'examen de ce projet de loi et permettra-t-il à tous les Canadiens, y compris aux personnes qui sont gravement dans le besoin et gravement touchées, d'exprimer leur opinion dans le cadre de cet examen?

L'hon. Joseph Volpe (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, je me félicite de l'intérêt manifesté pour le programme le plus louable que nous ayons mis de l'avant au début de l'année. Je suis encouragé en constatant l'appui d'un grand nombre de députés des deux côtés de la Chambre.

C'est la première année d'existence du programme et nous nous sommes engagés dès le début à appliquer tous les changements inspirés par l'accumulation subséquente de données, de façon à l'adapter aux besoins réels de ceux qui vivent l'épisode le plus tragique et éprouvant de leur vie.

Cependant, pour l'instant, comme le député en est conscient, le mécanisme est activé par la déclaration d'un médecin traitant et il s'applique à la famille immédiate...

• (1200)

Le vice-président: Le député de Richmond—Arthabaska a la parole.

Affaires courantes

[Français]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. André Bellavance (Richmond—Arthabaska, BQ): Monsieur le Président, le 2 novembre dernier, en réponse à une question que le Bloc a posée concernant les négociations avec la nation crie dans le dossier de la baie James, le ministre des Affaires indiennes a répondu que les négociations avançaient rondement. Or, les Crie sont inquiets, et un échec des négociations pourrait avoir des conséquences dramatiques.

Alors qu'il reste très peu de temps avant l'échéance prévue au mois de mars, le ministre peut-il nous garantir, ici, en cette Chambre, que les négociations s'inscrivent à l'intérieur de ce délai et qu'elles se concluront d'ici mars prochain?

[Traduction]

L'hon. Andy Scott (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, je ne me souviens pas très bien, mais nous sommes très optimistes quant à l'issue de ces négociations, comme je l'ai déjà dit, et je continue de croire que nous parviendrons très bientôt à un règlement.

* * *

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

M. Ken Boshcoff (Thunder Bay—Rainy River, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Coopération internationale.

La communauté internationale a lancé une série d'initiatives visant à faire la promotion de systèmes financiers dont puissent profiter les pauvres. Parmi ces systèmes financiers, on compte le microfinancement, qui pourrait nous aider à atteindre l'objectif de développement du millénaire.

La ministre de la Coopération internationale peut-elle dire à la Chambre ce que le Canada fait pour contribuer au développement international dans le secteur de la microfinance?

L'hon. Aileen Carroll (ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, le député sait, tout comme moi, qu'il ne manque pas d'entrepreneurs dans les pays en développement, mais que c'est le crédit qui fait défaut. C'est ce qui explique pourquoi je suis une ferme partisane de la microfinance et que j'annonce aujourd'hui l'investissement de 4 millions de dollars dans de nouvelles initiatives microfinancières.

Le premier ministre, qui a été le co-auteur de cet excellent rapport aux Nations Unies, m'a accordé son appui quand j'ai fait de ce développement du secteur privé une grande priorité.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, l'Agence du revenu a communiqué avec l'évêque Fred Henry de Calgary pour le menacer d'annuler le statut d'organisme de bienfaisance de son diocèse aux fins de l'impôt parce qu'il avait osé exprimer des valeurs morales catholiques au cours de la campagne électorale, violant ainsi de façon inquiétante le principe de la séparation de l'église et de l'État.

L'évêque a raconté ce qui s'était passé aux médias, et hier, Scott Reid, le porte-parole du premier ministre, a dit que les allégations de l'évêque étaient « ridicules et invraisemblables ».

J'aimerais savoir si Scott Reid sera forcé de s'excuser pour avoir porté atteinte à l'intégrité et à l'honnêteté de l'évêque de Calgary.

L'hon. John McCallum (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, le député devrait savoir, mais je doute qu'il le sache, que la loi ne m'autorise pas à faire de commentaires sur les dossiers actifs à l'Agence canadienne du revenu.

Je dirai toutefois que la loi précise très clairement que les églises et autres organismes de charité peuvent participer à certaines activités politiques, mais qu'ils ne peuvent participer à des activités partisanes. Je crois que cette mesure est tout à fait appropriée pour préserver l'intégrité des organismes de charité au pays.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

L'hon. Geoff Regan (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, pendant la période des questions, j'ai dit que M. Bryan Williams était un ancien juge en chef de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique.

En fait, il était un ancien juge en chef de la Cour suprême de la Colombie-Britannique.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES CERTIFICATS DE NOMINATION

L'hon. Robert Thibault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 110(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer un certificat de nomination concernant le président du Conseil national de recherches du Canada.

Ce certificat est renvoyé au Comité permanent de l'industrie, des ressources naturelles, des sciences et de la technologie.

* * *

[Français]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

L'hon. Robert Thibault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à une pétition.

* * *

● (1205)

[Traduction]

LA LOI SUR LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

L'hon. Mauril Bélanger (leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-36, Loi modifiant les limites des circonscriptions électorales d'Acadie—Bathurst et de Miramichi.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

JUSTICE, DROITS DE LA PERSONNE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE

Hon. Paul DeVillers (Simcoe North, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le troisième rapport du Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile.

Conformément à son ordre de renvoi du vendredi 22 octobre 2004, votre comité a étudié le projet de loi C-10, Loi modifiant le Code criminel (troubles mentaux) et d'autres lois en conséquence, et a convenu, le mercredi 8 décembre 2004, d'en faire rapport avec des propositions d'amendement.

[Français]

J'ai aussi l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le quatrième rapport du Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile.

Le 9 décembre 2004, conformément à l'article 108(2) du Règlement, le comité a adopté une motion recommandant au gouvernement que la GRC garde ouverts les neuf détachements du Québec dont il a été question lors de nos audiences et qu'elle s'assure d'y maintenir ou d'y retourner une masse critique d'agents par poste.

[Traduction]

TRANSPORTS

M. Borys Wrzesnewskyj (Etobicoke-Centre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le troisième rapport du Comité permanent des transports.

Conformément à son ordre de renvoi du 18 octobre 2004, votre comité a étudié le projet de loi C-3, Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada, la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada, la Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada et la Loi sur les océans, et a convenu d'en faire rapport sans propositions d'amendement.

J'en profite pour remercier tous les membres du comité des deux côtés de la Chambre de leur diligence. Je remercie également le personnel des comités.

* * *

[Français]

LOI SUR LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Projet de loi C-36. L'ordre du jour appelle: Ordres inscrits au nom du gouvernement:

Le 10 décembre 2004—Le leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique—Deuxième lecture du projet de loi C-36, Loi modifiant les limites des circonscriptions électorales d'Acadie-Bathurst et de Miramichi.

L'hon. Mauril Bélanger (leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.): Monsieur le Président, il y a eu des discussions entre tous les partis et je pense que si vous le demandiez, vous trouveriez le consentement unanime pour la motion suivante:

Que le projet de loi C-36, Loi modifiant les limites des circonscriptions électorales d'Acadie—Bathurst et de Miramichi, soit réputé lu une deuxième fois, renvoyé à un

Affaires courantes

comité, qu'il soit réputé avoir fait l'objet d'un rapport sans amendement, adopté à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. Chuck Strahl): La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est réputé lu pour la deuxième fois, étudié en comité, rapport sans amendement est fait du projet de loi qui est agréé, lu pour la troisième fois et adopté.)

* * *

[Traduction]

PÉTITIONS

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition signée par des électeurs de ma circonscription, Okanagan—Shuswap, qui se disent préoccupés par les crimes violents et graves commis par des récidivistes pensionnaires de la maison de transition de Vernon.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'exiger du Service correctionnel du Canada qu'il prenne des mesures plus strictes afin de protéger les citoyens respectueux des lois en mettant fin aux libérations conditionnelles, en informant immédiatement le public lorsqu'un récidiviste violent ne se rapporte pas à temps après avoir bénéficié d'une semi-liberté ou d'une autre permission dans la collectivité, et qu'il enquête sans attendre pour déterminer les raisons pour lesquelles la maison de transition de Vernon a le plus mauvais bilan au Canada en ce qui concerne les crimes violents commis par des détenus.

L'ÂGE DU CONSENTEMENT

Mme Betty Hinton (Kamloops—Thompson—Cariboo, PCC): Monsieur le Président, je suis heureuse de présenter une pétition signée par des électeurs de ma circonscription, Kamloops—Thompson—Cariboo.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de veiller à la protection de nos enfants en prenant toutes les mesures nécessaires pour les protéger contre l'exploitation sexuelle en faisant passer l'âge du consentement de 14 ans à 18 ans.

Je suis heureuse de présenter cette pétition aujourd'hui. Je suis également ravie des jolis rubans signés que j'ai reçus et qui ornent maintenant le mur de mon bureau pour souligner les efforts déployés par ces personnes.

* * *

• (1210)

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'hon. Robert Thibault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, si la question n° 14 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

Le vice-président: D'accord?

Des voix: D'accord.

Initiatives ministérielles

[Texte]

Question n° 14—**M. John Cummins**:

Concernant l'aéroglysieur usagé, le Liv Viking, dont la base de la Garde côtière canadienne à l'aéroport international de Vancouver a récemment fait l'acquisition pour offrir des services de recherche et de sauvetage: a) quel était le prix d'achat initial du Liv Viking au moment de sa construction; b) combien le gouvernement du Canada a-t-il payé pour le Liv Viking; c) combien ont coûté les radoubs; d) combien a coûté la conception; e) combien ont coûté la vérification technique de l'appareil et les travaux connexes de faisabilité; f) à combien se sont élevés les frais de déplacement et les dépenses connexes du personnel de la Garde côtière, de Travaux publics et d'autres organismes gouvernementaux relativement à la sélection, la conception, l'achat et les radoubs du Liv Viking; g) quel était le total des frais administratifs imputés au projet; h) combien a coûté la mise en service du Liv Viking; i) quand le Liv Viking a-t-il été construit; j) quand est-il entré en service en Europe; k) à quoi servait-il en Europe; l) quand a-t-il été mis hors service en Europe; m) pourquoi a-t-il été mis hors service en Europe; n) pendant combien d'heures a-t-il été en service en Europe; o) qu'en a-t-on fait après sa mise hors service en Europe; p) quelle est la force maximale (en nœuds) des vents dans la zone SAR (Recherche et Sauvetage) 303 de la Garde côtière canadienne (où le Liv Viking est censé être utilisé) (i) au printemps, (ii) en été, (iii) à l'automne, (iv) en hiver et est-ce que l'appareil est certifié apte à fonctionner dans de telles conditions; q) quelle est la hauteur des vagues (pourcentage de temps) dans la zone SAR 303 pour les conditions suivantes: 0-1 mètre, 1-2 mètres, 2-3 mètres et 3 mètres ou plus, (i) au printemps, (ii) en été, (iii) à l'automne, (iv) en hiver et l'appareil est-il certifié apte à fonctionner dans de telles conditions; r) les exigences de rendement opérationnel garantissent-elles que l'appareil est capable (i) de mener des opérations de recherche et de sauvetage dans des vagues hautes de 3 mètres et par des vents de 40 nœuds, (ii) de maintenir une vitesse de 35 nœuds pendant huit heures de suite, et (iii) de maintenir une vitesse de 20 nœuds dans des vagues d'un mètre et par des vents de 25 nœuds; s) le Liv Viking est-il doté d'une rampe avant pour les évacuations médicales et, sinon, pourquoi n'en a-t-il pas; t) dans le cadre des radoubs, les réacteurs de sustentation ont-ils été remplacés, sinon, pourquoi ce ne fut pas le cas, et depuis combien d'heures sont-ils en service; u) après son entrée en service au Canada, le Liv Viking a-t-il subi des pannes ou des réparations et, le cas échéant, de quoi s'agissait-il; v) de quel type de plateforme de plongée le Liv Viking est-il équipé, comment les plongeurs de sauvetage entrent-ils à l'eau depuis celle-ci, comment ces plongeurs et les personnes à l'eau qui ont besoin d'aide montent-ils à bord, et peuvent-ils le faire sans aide?

(Le document est déposé)

[Traduction]

L'hon. Robert Thibault: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le vice-président: D'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LOI SUR LA GESTION FINANCIÈRE ET STATISTIQUE
DES PREMIÈRES NATIONS

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-20, Loi prévoyant les pouvoirs en matière d'imposition foncière des premières nations, constituant la Commission de la fiscalité des premières nations, le Conseil de gestion financière des premières nations, l'Administration financière des premières nations ainsi que l'Institut de la statistique des premières nations et apportant des modifications corrélatives à certaines lois, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. André Bellavance (Richmond—Arthabaska, BQ): Monsieur le Président, j'ai le plaisir aujourd'hui d'intervenir sur le projet de loi C-20, Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations.

Comme mon collègue de Louis-Saint-Laurent et porte-parole du Bloc québécois en matière d'Affaires indiennes et du Nord canadien, qui a, tout comme moi, prononcé un discours favorable à ce projet de loi en deuxième lecture le 19 novembre dernier, je suis en accord

avec cette loi prévoyant les pouvoirs en matière d'imposition foncière des premières nations, constituant la Commission de la fiscalité des premières nations, le Conseil de gestion financière des premières nations, l'Administration financière des premières nations ainsi que l'Institut de la statistique des premières nations, et apportant, bien sûr, des modifications corrélatives à certaines lois.

Essentiellement, ce projet de loi octroie des outils de gestion financière aux premières nations. Comme bien des projets de loi, celui présenté devant cette Chambre aujourd'hui n'est pas parfait, mais il pourra aider à créer un environnement favorable pour permettre aux premières nations d'assumer leur autonomie financière.

Il était donc très important pour nous d'appuyer ce projet de loi pour justement permettre aux premières nations d'assumer une certaine autonomie financière ou, en tout cas, beaucoup mieux que ce qu'elles avaient pu faire auparavant.

Je siége au Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord en compagnie de mon collègue de Louis-Saint-Laurent, et nous avons entendu plusieurs témoignages en faveur de ce projet de loi de la part de représentants des premières nations, sans compter ceux que nous avons rencontrés bien sûr privément dans nos fonctions de parlementaires.

Tout le monde sait que le Bloc québécois se préoccupe des revendications autonomistes des autochtones, puisque nous avons aussi de nombreuses revendications autonomistes pour le Québec. En fait, nous disons plutôt souverainistes. À notre avis, l'autonomie véritable est atteinte notamment quand une nation détient tous ses leviers économiques. Justement, les premières nations qui se prévaudront des services que met en place le projet de loi C-20 pourront participer plus activement à leur économie et encourager les investissements privés sur leur territoire. Il s'agit d'une législation permettant aux premières nations d'avoir accès à des outils dont disposent déjà les autres paliers de gouvernement, ce qui leur permettra bien sûr, par exemple, d'accéder aux marchés financiers.

Nous avertissons cependant le gouvernement fédéral de ne pas succomber à la tentation de se servir du projet de loi C-20 pour se désengager de ses responsabilités à titre de fiduciaire des autochtones. Il lui incombe toujours de corriger les inégalités entre les autochtones et le non-autochtones. Il peut d'ailleurs compter sur nous pour le surveiller.

Pour la bonne compréhension du public et des députés de cette Chambre qui seraient peut-être moins familiers avec ce projet de loi, je vous signale qu'il propose la création de quatre institutions financières. Je les explique brièvement.

Premièrement, il y a la Commission de la fiscalité des premières nations. C'est une commission qui remplacera la Commission consultative de la fiscalité indienne. Elle assumera la responsabilité du processus d'approbation des règlements en matière d'impôts fonciers et sa rationalisation aidera aussi à trouver un juste équilibre entre les intérêts de la collectivité et ceux des contribuables dans l'établissement des taux.

Deuxièmement, le Conseil de gestion financière des premières nations est le deuxième élément de ce projet de loi. Il établira des normes financières et assurera les services indépendants et professionnels d'évaluation dont ont besoin les premières nations qui aspirent à se prévaloir du fonds commun d'emprunts de l'Administration financière des premières nations.

Initiatives ministérielles

Troisièmement, l'Administration financière des premières nations permettra aux collectivités des premières nations qui adhéreront au régime législatif, d'émettre des titres de façon collective et de lever aussi des capitaux à long terme à des taux privilégiés pour les routes, les aqueducs, les égouts et, bien sûr, les autres projets d'infrastructure.

Finalement, l'Institut de la statistique des premières nations aidera toutes les collectivités des premières nations à répondre à leurs besoins en matière de données locales, tout en encourageant la participation aux systèmes nationaux intégrés de Statistique Canada et leur utilisation.

L'établissement d'une nouvelle relation financière entre le gouvernement fédéral et les premières nations ne date pas d'hier. Déjà, en 1983, un rapport du comité spécial de la Chambre des communes sur l'autonomie politique des indiens, soit le rapport Penner, recommandait déjà la redéfinition des relations financières entre le gouvernement et les premières nations. La Commission royale sur les peuples autochtones formulait la même recommandation en 1996. Le projet de loi C-20 peut s'inscrire dans cette évolution vers une plus grande autonomie économique et des premières nations.

Voici un petit contexte historique du projet de loi C-20. Avant de mettre en place une structure administrative pour la gestion de la nouvelle loi, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a créé, au début de 1989, la Commission consultative de la fiscalité indienne. En septembre 2003, 107 premières nations étaient entrées dans le domaine de l'imposition foncière. Durant les années qui ont suivi, les modifications de Kamloops déjà apportées en 1988, si je ne m'abuse, un certain nombre d'événements ont renforcé l'appui dont jouissait déjà le projet de restructuration des relations financières entre les premières nations et le gouvernement fédéral.

En 1991, le ministère des Finances entreprenait une révision de sa politique sur la fiscalité indienne et, en 1993, publiait son document de travail sur la fiscalité des gouvernements indiens.

- (1215)

En 1995, le First Nations Financial Institute, le FNFI, était créé et, à l'instigation de la première nation Westbank, il était par la suite constitué en vertu d'une loi fédérale. L'objectif premier du FNFI consistait à offrir des possibilités d'investissement aux premières nations afin d'assurer le financement à long terme de leur dette publique. Avec l'adoption du projet de loi C-20, le FNFI deviendra l'Administration financière des premières nations dont on parlait un peu plus tôt dans ce débat.

En 1995, une table ronde réunissant des représentants du ministère des Finances et de l'Assemblée des premières nations menait à l'adoption d'une résolution sur l'imposition. En effet, l'année suivante, l'assemblée générale annuelle de l'Assemblée des premières nations adoptait la résolution 5/96 appuyant l'établissement entre les gouvernements des premières nations et le gouvernement du Canada de nouvelles relations financières reposant sur les principes de la souplesse, de l'équité, du choix, de l'assurance de services gouvernementaux comparables à ceux des autres gouvernements, de l'incitation économique et de l'efficacité.

Le Comité des chefs sur les relations financières était mis sur pied deux ans plus tard afin de revoir les relations financières entre les gouvernements des premières nations et le gouvernement fédéral. On parle alors de la résolution 49/98 de l'assemblée générale. Il recommandait la création d'institutions financières des premières nations. En 1999, l'Assemblée des premières nations a manifesté son appui à cette initiative lorsque les participants à son assemblée

générale annuelle ont appuyé la création de l'Administration financière des premières nations et appuyé la CCFI dans ses efforts en vue de mettre sur pied la Commission de la fiscalité des premières nations. Cette fois, on parle respectivement des résolutions 6/99 et 7/99 de l'assemblée générale.

En décembre de la même année, le gouvernement fédéral et l'Assemblée des premières nations signaient cette fois un protocole d'entente prévoyant la création d'une table ronde nationale sur les relations financières, dont l'objectif était, à ce moment-là, d'établir les fondements concrets de cette relation grâce à l'échange d'informations, au renforcement des capacités et à l'élaboration de normes.

En 2000—on approche—, l'Assemblée des premières nations maintenait son appui à la création de l'Institut de la statistique des premières nations et du Conseil de gestion financière des premières nations, ce qui correspond respectivement aux résolutions 5/2000 et 6/2000 de la Confédération des nations indiennes. L'assemblée générale appuyait ensuite, dans sa résolution 24/2001, la recommandation du Comité des chefs touchant l'établissement de quatre nouvelles institutions financières des premières nations par voie législative au niveau fédéral. La validité juridique de cette résolution a toutefois soulevé, à ce moment-là, une certaine controverse, d'aucuns estimant qu'elle n'avait pas reçu l'appui de 60 p. 100 des personnes présentes, comme l'exige, comme on le sait, la charte de l'Assemblée des premières nations.

Le 15 août 2002, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien présentait la loi proposée avec l'intention manifeste d'entreprendre les consultations publiques avant son dépôt en Chambre. Par la suite, plusieurs premières nations exprimèrent de profondes inquiétudes au sujet du projet de loi tel qu'il était rédigé. Le Bloc québécois, évidemment, a emboîté le pas à ces inquiétudes.

L'Assemblée des premières nations a alors convoqué une assemblée spéciale des chefs en novembre 2002 et adopté une résolution rejetant le futur projet de loi sur la gestion financière et statistique des premières nations. Selon la résolution 30/2002 de l'Assemblée des premières nations, le projet de loi portait atteinte aux relations historiques entre nations, violait les droits ancestraux et les droits issus de traités, et comportait, par ailleurs, tellement de failles qu'il ne pouvait être corrigé par de simples amendements.

Une autre résolution dite de complaisance a aussi été adoptée, soit la résolution 31/2002 de l'Assemblée des premières nations, pour reconnaître le droit des premières nations de conclure des ententes locales et régionales, mais pas dans le contexte d'une loi nationale.

Le 2 décembre 2002, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a déposé à la Chambre des communes le projet de loi C-19 sur la gestion financière et statistique des premières nations. Ce projet de loi, mort au *Feuilleton* en novembre 2003, a été rétabli, cette fois avec le numéro C-23, le 10 mars 2004. Ce projet est également mort au *Feuilleton* après la troisième lecture. Il a été réintroduit tout récemment, le 2 novembre 2004, avec des modifications assez sérieuses. Nous débattons de ce nouveau projet de loi C-20 aujourd'hui, après l'avoir étudié pas trop longuement, mais disons attentivement en comité.

Les projets de loi précédents, C-19 et C-23, étaient toutefois inacceptables tant pour nous que pour les premières nations. Nous avions des craintes, d'ailleurs, de voir la loi jouer contre les droits autochtones et réduire les obligations fiduciaires du gouvernement fédéral envers les premières nations. Nous étions inquiets aussi de voir les institutions ne servir qu'à quelques premières nations.

Initiatives ministérielles

Le projet de loi C-23, par exemple, à l'instar de la Loi sur les Indiens, délègue le pouvoir d'imposition aux collectivités des premières nations, ce qui revenait à municipaliser, si l'on veut, les gouvernements autochtones, alors que le souhait légitime de ces derniers était d'obtenir une plus grande autonomie financière.

● (1220)

D'ailleurs, le préambule du projet de loi C-20 utilise un langage traduisant une forte approche municipale du gouvernement des premières nations.

Quant au projet de loi C-19, nous avons plusieurs récriminations. Notamment, la définition de « revendications particulières » était trop restrictive. L'accès au tribunal était quasi impossible; le plafond de 7 millions de dollars excluait la majorité des revendications. Il n'y avait pas d'indépendance ni d'impartialité de la commission et du tribunal. Le ministre avait le pouvoir d'accepter ou de rejeter les revendications. Finalement, l'impartialité et la flexibilité du processus étaient mises en doute.

Deux modifications très importantes, heureusement, ont été apportées au projet de loi devant nous aujourd'hui. Tout d'abord, il y a l'ajout d'une annexe assurant que la loi vaut pour les premières nations qui décident d'y participer. Elles ne sont pas obligées d'y participer. Le caractère facultatif de la loi est très important à nos yeux. Puis, il y a l'ajout d'une clause de non-dérogation, laquelle doit protéger les droits ancestraux ou issus de traités de toutes les premières nations.

Ces modifications assurent la compatibilité avec la charte de l'Assemblée des premières nations et les principes de l'autodétermination, l'approche pilotée par les premières nations, ainsi que l'aspect facultatif qui sont prévus dans de récentes résolutions de l'Assemblée des premières nations qui ont été adoptées à Saskatoon et entérinées à nouveau à Charlottetown.

Cette disparité économique peut s'expliquer parce que certaines terres sont dépourvues de services, parce que les investisseurs sont incertains et parce que les coûts de démarrage d'une entreprise sont encore trop élevés.

L'Initiative sur les institutions fiscales des premières nations a d'ailleurs produit un document dans lequel on peut lire que 1 \$ en recettes fiscales des premières nations a un pouvoir d'achat, quant aux travaux, de 30 à 50 p. 100 moindre que les autres gouvernements, et ce, en raison de la faiblesse du cadre législatif et de la structure institutionnelle.

Pendant 130 ans, la Loi sur les Indiens a perpétué cet état de fait, cette iniquité. Elle a empêché les premières nations de créer leurs propres institutions et de participer à l'économie.

Le projet de loi C-20 corrigera-t-il totalement la situation? Non, mais, selon nous, c'est un pas dans la bonne direction, en autant, bien sûr, que le gouvernement fédéral n'utilise pas ce projet de loi pour se désengager financièrement en regard des premières nations. Je le répète, le gouvernement fédéral est le fiduciaire des peuples autochtones et il ne peut se soustraire à cette responsabilité.

Il y a tellement de choses à améliorer dans les conditions de vie des peuples autochtones qu'elles ne se régleront pas avec ce projet de loi, mais bien avec une véritable volonté politique du gouvernement en place.

Les conditions de logement, d'éducation et de santé des autochtones sont inférieures à celles du reste de la population. Dans les réserves, la majorité des ménages, soit 65 p. 100, habitent un logement qui ne répond pas aux normes en vigueur. Le Bloc québécois déplore le fait que l'insuffisance de logements abordables

de taille et de qualité adéquates pour les autochtones a des conséquences qui dépassent les simples normes du logement. Divers problèmes médicaux et sociaux, on le sait, sont reliés aux mauvaises conditions de logement et de qualité de vie. Le gouvernement du Canada doit faire les efforts qui s'imposent pour corriger la situation sans balayer les problèmes vers les premières nations.

Le projet de loi C-20 constitue une étape qui permettra aux premières nations qui le désirent de participer de façon significative à leur économie et d'encourager les investissements privés sur leurs territoires, ce qui s'avère actuellement plus difficile. En effet, les premières nations qui cherchent à emprunter des fonds pour édifier leurs infrastructures communautaires sont aux prises avec des coûts de transaction, des délais de traitement et des taux d'intérêt beaucoup trop élevés, voire prohibitifs.

Malgré les aspects positifs que nous y trouvons, nous ne devons pas perdre de vue que cette loi doit respecter certains principes fondamentaux. Tout d'abord, protège-t-elle le droit à l'autodétermination des premières nations? Bénéficiera-t-elle aux premières nations, particulièrement celles du Québec? Protégera-t-elle les droits des premières nations qui n'adhèrent pas à la législation et les obligations envers ces premières nations? Aidera-t-elle à redresser le déséquilibre fiscal des premières nations qui recourent à cette législation? Nous n'obtiendrons peut-être pas toutes les réponses aujourd'hui, mais nous nous assurerons qu'elles resteront dans l'entourage politique du ministre.

Pour le Bloc québécois, les revendications autonomistes des autochtones sont primordiales et doivent être respectées. Encore récemment, avec le projet de loi C-14, nous avons appuyé le droit à l'autonomie gouvernementale pour les peuples autochtones. Dans ce cas, il s'agissait du peuple tlicho. Ce projet de loi permettra aux premières nations qui le désirent d'accéder à des outils financiers qui leur faisaient défaut et que les autres paliers de gouvernement utilisent déjà depuis belle lurette.

C'est pourquoi nous sommes en faveur du projet de loi C-20.

● (1225)

[Traduction]

M. David Christopherson (Hamilton-Centre, NPD): Monsieur le Président, Je partagerai le temps qui m'est accordé avec mon collègue de Skeena—Bulkley Valley.

Je suis très heureux de participer au nom du NPD au débat sur le projet de loi C-20. Rien n'est parfait, mais nous voyons beaucoup d'améliorations dans ce projet de loi par rapport à celui qui avait été présenté au cours de la 37^e législature, le projet de loi C-23. Nous avons eu de très sérieux problèmes à l'époque et, Dieu merci, nous avons eu la possibilité de jeter un autre coup d'oeil sur la question. Voilà un projet de loi qui nous est acceptable.

Il est important car il accomplit un certain nombre de choses. Il fait un grand pas en avant en donnant l'autonomie aux premières nations, qui peuvent prendre en main leur avenir. En fin de compte, n'est-ce pas ce que tous les peuples demandent, dans tout le monde franchement, d'être les maîtres de leur propre destinée? Dans le monde moderne, si nous ne contrôlons pas nos finances, notre contrôle des événements à venir est vraiment très limité.

Je suis particulièrement satisfait de l'élément fonds commun, qui en constitue une partie importante. Cette idée est née en Colombie-Britannique de l'expérience du gouvernement néo-démocrate, qui avait instauré une collaboration avec les municipalités. Celles-ci avaient mis en commun tout leur argent et leurs besoins d'emprunt et cela voulait dire deux choses. Premièrement, toutes les municipalités ont eu la possibilité d'emprunter de l'argent à l'un des taux les plus favorables. Ce système s'appliquera aussi aux premières nations, en supposant que ce projet de loi sera adopté, et nous espérons bien sûr que ce sera le cas.

Deuxièmement, cela permet aux petites collectivités ou municipalités, dans le cas des premières nations, de continuer à bénéficier de conditions qui ne sont habituellement disponibles que pour les grands centres urbains qui ont l'argent et les revenus constituant une assise suffisante pour obtenir des emprunts à un taux très favorable. Plus le taux est bas, plus les recettes fiscales peuvent être affectées à des choses importantes comme la santé, l'éducation, l'environnement, et cetera.

Cet élément en soi aidera grandement les peuples des premières nations à réaliser nombre de leurs projets essentiels. Quiconque s'est déjà rendu dans une réserve des premières nations est conscient des problèmes qui s'y posent. Il est impossible d'en repartir sans se rendre compte, le coeur gros, à quel point notre pays doit faire davantage pour les premières nations.

Ce modeste pas en avant a son importance. Il donnera aux premières nations des certitudes quant à l'avenir; il les aidera à déterminer comment mettre leurs projets en oeuvre et comment les financer. Le fait que les membres des premières nations soient moins nombreux ne les empêchera pas de jouer le rôle qu'ils veulent visiblement jouer, et que la Chambre veut qu'ils jouent.

Bien après l'adoption du projet de loi, nous surveillerons le processus pour nous assurer qu'il est exempt de tout paternalisme sournois. Le processus se veut indépendant et autonome de sorte que les peuples des premières nations puissent prendre leurs propres décisions. La première étape consiste à nommer des membres qui siègeront à ces conseils, commissions et organismes. Puis, les peuples prendront des décisions et les mettront en oeuvre. Ils doivent tenir les rênes tout au long du processus. Notre caucus n'acceptera aucune marque de paternalisme.

L'idée est de mettre fin au paternalisme. C'est primordial à nos yeux, tout autant que les mesures financières, la création des commissions et l'établissement d'un régime d'imposition foncière permettant aux premières nations d'accroître leurs recettes. Tout cela est important. Toutefois, si nous ne réussissons pas, avec le projet de loi C-20 et tout autre projet de loi subséquent, à nous éloigner résolument et progressivement du danger encore présent du paternalisme, honnêtement, la Chambre n'aura fait que duper les peuples des premières nations. Et ce ne serait pas la première fois que ces peuples se font raconter des histoires.

Pour eux comme pour le Canada, le projet de loi doit donner les résultats voulus.

• (1230)

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Monsieur le Président, je remercie le député de Hamilton de partager son temps pour l'étude de cette mesure législative importante que nous appuyons. Le gouvernement a dû s'y prendre à plus d'une reprise pour aboutir à un résultat valable, mais nous allons maintenant pouvoir aller jusqu'au bout du processus.

Ma circonscription, celle de Skeena—Bulkley Valley, est située à l'extrême nord-ouest de la Colombie-Britannique, et plusieurs

Initiatives ministérielles

groupes de premières nations y sont établis. Lorsque je rends visite aux premières nations, je constate, comme le député l'a dit, des conditions que nous n'accepterions ni à Toronto, ni à Montréal, ni à Vancouver. Je vois de quelle façon les gens vivent et s'efforcent de survivre, en tentant de s'instruire et tout simplement de répondre à leurs besoins fondamentaux, notamment en matière de soins de santé.

Or, leurs besoins fondamentaux ne sont pas satisfaits, contrairement aux nôtres. Nous espérons que ce projet de loi permettra, au moins dans une certaine mesure, aux premières nations de réussir tout autant que bon nombre de Canadiens l'ont fait au cours du dernier siècle.

Les Nisga'a vivent dans ma circonscription. J'ai eu dernièrement l'honneur insigne de prendre la parole à l'occasion du service commémoratif de Rod Robinson, membre éminent de la communauté Nisga'a, décédé il y a peu. C'était un homme hors du commun, tant à l'échelle des collectivités locales des premières nations qu'à l'échelle de la Colombie-Britannique et de notre pays.

Cet homme comprenait l'importance de faire en sorte que les premières nations participent à part entière et avec fierté à la société canadienne et prennent toute la mesure de leur propre autodétermination. Il voyait toute l'importance des droits et des titres de propriété, du sens véritable de la consultation et du compromis, et du rôle que joue le gouvernement fédéral du Canada en tendant une main sincère et fiable aux premières nations. Enfin, il comprenait aussi l'importance de défendre l'honneur de la Couronne, dont il a été question récemment dans le jugement de la Cour suprême concernant les Haidas et les Tlingits.

Le gouvernement fédéral a la responsabilité de défendre l'honneur de la Couronne. Or, depuis plus de 150 ans, le gouvernement fédéral du Canada affiche une feuille de route tout à fait déplorable dans ses rapports avec les premières nations.

Il suffit de penser à certaines collectivités, dans ma circonscription, et aux difficultés auxquelles elles sont confrontées, notamment en matière de santé et d'hygiène, d'éducation et d'accès à une véritable économie leur permettant de prospérer et de faire des projets d'avenir. Nous croyons que ce projet de loi propose un certain nombre de choses qui permettront aux premières nations de combiner leurs ressources et d'obtenir, des institutions prêteuses, les capitaux dont elles ont besoin pour investir utilement dans leurs collectivités.

Mon collègue disait que le gouvernement néo-démocrate de la Colombie-Britannique avait, le premier, pris ce genre d'initiative. Il avait doté les municipalités de moyens plus efficaces pour obtenir, des institutions bancaires, des fonds en vue d'investir dans les projets dont elles avaient besoin. C'était une bonne idée, qui a porté fruit. Elle s'est révélée efficace.

Je crois que la Grimean Bank avait rejeté une expérience semblable dans des pays en voie de développement. De petits emprunteurs ont réussi à mettre leurs ressources en commun, pour accéder au microcrédit et réaliser de petits projets et des bénéfices importants pour leurs collectivités. Le calendrier de remboursement était excellent, et ces collectivités ont obtenu d'excellents résultats.

Initiatives ministérielles

Lorsque l'accord avec les Nisga'as était sur le point d'aboutir, il y a quelques années, je n'étais pas encore en politique. Le député qui représentait ma circonscription, à l'époque, était un réformiste, devenu par la suite allianciste puis conservateur. Pendant le débat, au cours duquel 422 amendements ont été présentés, des députés avaient tenté de semer la peur en affirmant que, si on donnait suite à l'accord, l'économie du nord-ouest de la Colombie-Britannique s'écroulerait. On semait la peur en affirmant que les premières nations prendraient le contrôle des ressources, que les mines fermeraient, que l'industrie forestière n'existerait plus, et que tout s'effondrerait. On recommandait au gouvernement fédéral de ne pas signer cet accord.

Nous avons entendu le même genre de discours, récemment, pendant le débat à la Chambre sur l'accord avec les Tlichos. En tant que parlementaire, j'ai trouvé embarrassant d'entendre les députés d'en face évoquer le même scénario. Selon eux, il y aurait mainmise des premières nations, l'accord était une très mauvaise idée, et nous devons empêcher les Tlichos de progresser. Le gouvernement a finalement obtenu l'accord des collectivités locales, des grandes industries de la région et des Territoires du Nord-Ouest. Certains députés ont soutenu que nous ne devons pas donner suite à ce processus—que c'était une mauvaise chose pour le pays et, selon eux, pour les premières nations.

L'hypocrisie qui a entouré ce débat et le débat sur l'accord avec les Nisga'as est déplorable. J'ai décidé de faire de la politique notamment parce que je voulais représenter ma circonscription, où les premières nations sont très présentes, qu'il s'agisse des Haidas, des Haislas, des Tlingits, des Tahltans ou d'autres nations. Je voulais venir à la Chambre pour m'opposer à ceux qui prétendent que les traités ne sont pas une bonne chose pour les premières nations et qui disent qu'il n'est pas utile de chercher à régler les revendications et à comprendre comment les premières nations pourraient enfin prendre part à l'économie et à la société canadienne.

Nous avons constamment dû pousser le gouvernement à négocier des traités avec les premières nations en lui faisant sentir l'urgence de la situation. Toutefois, pour l'instant, on a toujours une impression de procrastination, l'idée étant que les premières nations sont capables d'attendre encore avant que ces traités soient conclus à la satisfaction des intéressés.

● (1235)

Ce projet de loi nous encourage parce qu'il force dans une certaine mesure le gouvernement à permettre aux premières nations de mettre leurs ressources en commun. Récemment, nous avons reçu une lettre d'une institution financière, plus précisément d'une coopérative de crédit de la Colombie-Britannique, qui se disait tout à fait favorable à ce genre de progrès, prête à lui donner suite et déjà engagée dans des projets de cette nature. Il s'agit dans certains cas de projets visant à offrir des soins de santé de base ou de projets d'ordre économique. C'est un dossier que nous cherchons à faire enfin avancer avec la collaboration de nos frères et soeurs des premières nations.

Il y a 15 ans, nous avons adopté une résolution à la Chambre pour mettre fin à la pauvreté des enfants dans ce pays. Or, nous avons été complètement incapables d'y parvenir. Les statistiques sur la pauvreté au pays sont déplorables. C'est une honte pour la Chambre. Et dans le cas des premières nations, la situation est bien pire. Quel que soit l'indice considéré, les gens des premières nations aujourd'hui sont beaucoup plus pauvres que tous les autres Canadiens. S'il y a quelque chose que nous pouvons faire à la Chambre pour améliorer les conditions de vie de ces populations, qu'elles soient dans les réserves ou ailleurs, notre parti est toujours prêt à donner son appui.

Dans ma circonscription, on trouve un bel exemple de collaboration entre les premières nations. Sept nations se sont regroupées pour travailler à un mât totémique. D'aussi loin que remontent les souvenirs et les registres, ces premières nations n'avaient jamais collaboré à une oeuvre collective aussi importante et significative que l'érection de ce mât totémique.

Après de longues délibérations et en collaboration avec un collègue communautaire ayant un conseil d'administration non autochtone, les premières nations ont été en mesure de se rencontrer, d'unir leurs efforts et de trouver un endroit où travailler à ce mât totémique. Chaque groupe a dû décider de sa contribution à l'oeuvre. Il y a quelques semaines, à Terrace, en Colombie-Britannique, les nations participantes ont hissé le mât et tiré les câbles avec les membres de la collectivité non autochtone. Ils ont mis en place cette oeuvre magnifique et impressionnante, montrant comment les premières nations peuvent collaborer avec la collectivité non autochtone pour obtenir un résultat admirable, historique et monumental.

Nous pouvons appliquer le même sentiment et la même volonté de collaboration entre les premières nations et la collectivité non autochtone, pour réaliser des choses encore plus remarquables, notamment obtenir la justice à notre époque, développer une certaine fierté à l'égard des collectivités autochtones et savoir que les Canadiens prospèrent grâce à la contribution de nos frères et soeurs des premières nations.

Nous pourrions alors dire à nos enfants que nous avons participé à un processus qui a finalement corrigé les abus et les erreurs que le gouvernement fédéral a commis à l'égard des premières nations. Ce jour-là, nous aurons vraiment de quoi être fiers. Ainsi, il faut travailler collectivement pour voir ce jour arriver.

Néanmoins, une autre préoccupation s'avère encore plus importante. Au moment où nous cherchons à atteindre ce but, certaines nations ont fait état de leur crainte de voir le gouvernement fédéral se délester d'une partie de ses responsabilités à l'égard des premières nations au profit du secteur privé. Pendant la mise en oeuvre de cette mesure législative, nous serons très attentifs pour nous assurer que le gouvernement fédéral conserve toute son importance. Le cas des Haïdas et celui des Tlichos mettent clairement en évidence le rôle du gouvernement fédéral. Le rôle du gouvernement fédéral est de consulter les premières nations et de faire en sorte que soient respectés comme il se doit les droits et les titres de propriété des premières nations. C'est ce rôle qu'il faut maintenir.

Cette mesure novatrice et progressiste émane du Nouveau Parti démocratique provincial qui a proposé énormément de nouvelles mesures de ce genre, mais nous l'appuyons. Le gouvernement fédéral doit conserver sa place à la table et doit comprendre qu'il est urgent de régler complètement et définitivement les revendications territoriales des premières nations.

● (1240)

Le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote

Le vice-président: Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

LA LOI SUR TÉLÉFILM CANADA

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-18, Loi modifiant la Loi sur Téléfilm Canada et une autre loi en conséquence, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement.

L'hon. Liza Frulla (ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine, Lib.) propose: Que le projet de loi modifié soit agréé et lu pour la deuxième fois.

Le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice-président: Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

● (1245)

LOI SUR LE CONTRÔLE D'APPLICATION DES LOIS RELEVANT DE L'AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS.

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 7 décembre, de la motion.

M. Gurmant Grewal (Newton—Delta-Nord, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole, au nom des électeurs de Newton—Delta-Nord, sur le projet de loi C-27, Loi régissant et interdisant certaines activités relatives aux aliments et autres produits auxquels s'appliquent les lois relevant de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, régissant l'administration et le contrôle d'application de ces lois et modifiant d'autres lois en conséquence.

Cette mesure vise à consolider, à moderniser et à accroître les pouvoirs d'exécution et d'inspection de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Le projet de loi vise à fournir à l'agence les outils d'inspection et d'exécution essentiels dont elle a besoin pour continuer de protéger l'approvisionnement alimentaire et la base de ressources végétales et animales du Canada. Il vise en outre à permettre aux inspecteurs de l'agence de faire leur travail avec une plus grande efficacité et une plus grande efficacité et à doter le Canada d'outils d'exécution modernes à la frontière, qui s'apparenteront davantage à ceux des lois américaines.

Le projet de loi C-27 vise à regrouper les dispositions relatives à l'inspection et aux sanctions figurant dans huit lois formant le fondement législatif actuel de l'ACIA, soit la Loi sur les produits agricoles au Canada, la Loi sur l'inspection du poisson, la Loi sur l'inspection des viandes, la Loi sur les semences, la Loi relative aux aliments du bétail, la Loi sur les engrais, la Loi sur la santé des animaux et Loi sur la protection des végétaux. Ces lois ont été présentées par différents ministères au cours des ans. Certaines remontent jusqu'aux années 40 et 50. Elles sont en vigueur depuis longtemps et le ministère a cherché à intégrer, à consolider et à moderniser la législation en matière d'inspection des aliments.

La responsabilité gouvernementale à l'égard des aliments au Canada est répartie entre le gouvernement fédéral, les dix provinces, les trois territoires et de nombreuses administrations municipales.

Initiatives ministérielles

Quelque 77 mesures législatives régissent l'inspection des aliments au Canada, les trois ordres de gouvernement étant confondus.

La responsabilité fédérale porte surtout sur l'exportation et le commerce interprovincial, la protection et l'expansion des marchés d'exportation pour les produits alimentaires canadiens ainsi que la facilitation du commerce interprovincial. De plus, le gouvernement fédéral fixe les normes s'appliquant à l'innocuité, à la qualité et au classement des produits alimentaires vendus par une province à une autre ou à l'étranger. Il administre les règlements interdisant la production ou la vente au Canada de produits dangereux, adultérés ou d'appellation non conforme.

Les provinces et les municipalités sont responsables des aspects interprovinciaux de l'industrie de l'alimentation, notamment de la transformation locale des aliments, de l'industrie des services alimentaires et de l'industrie de vente au détail d'aliments. Elles décident de la date et de la méthode d'inspection des centres locaux de transformation, notamment des restaurants et des magasins d'alimentation, mais également des usines de transformation du lait et de la viande dont les produits sont vendus dans la province concernée.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments a été instituée en 1997 lors de la fusion des programmes portant sur l'innocuité et l'inspection des aliments et relevant de trois ministères fédéraux: Agriculture et Agroalimentaire Canada, Santé Canada et Pêches et Océans Canada. La mise sur pied d'une agence unique a fait suite à de longues discussions sur les avantages d'un regroupement du système fédéral d'inspection des aliments.

Voici quelques-unes des raisons ayant mené à la création de l'ACIA. L'industrie aussi bien que le gouvernement souhaitaient harmoniser les normes et rationaliser les inspections s'appliquant aux aliments, afin d'assurer la compétitivité de ce secteur tant au Canada qu'à l'étranger. Dans un système fragmenté, les producteurs et les transformateurs canadiens étaient vulnérables à des contestations commerciales. L'intégration croissante des marchés américain et canadien, à la suite des accords de libre-échange, a poussé le secteur à rapidement réduire les coûts et les inefficacités dus à des normes provinciales non harmonisées. Les exportateurs canadiens craignaient de se voir interdire l'accès aux marchés étrangers sous prétexte que les normes d'innocuité alimentaire et les systèmes d'inspection des aliments au Canada n'étaient pas à la hauteur de ceux de leurs marchés d'exportation.

L'agence se charge principalement de l'inspection des aliments, mais elle mène aussi des activités liées à la santé animale et la protection des végétaux. Elle est responsable d'administrer les programmes fédéraux d'inspection visant à faire respecter ces politiques et ces normes. Le projet de loi C-27 est essentiellement un projet de loi d'ordre administratif, mais cela ne signifie pas qu'il est parfait. Il comporte des lacunes.

● (1250)

Ma principale préoccupation tient au fait que le projet de loi ne comporte aucune obligation de rendre compte de la part de l'ACIA quant à l'application juste et efficace de la loi.

L'inspection des aliments est absolument essentielle pour les Canadiens. Nous voulons avoir confiance dans les aliments que nous mangeons.

Des entreprises canadiennes importent au Canada de grandes quantités d'aliments, par exemple, du riz et d'autres aliments indigènes, de la Chine, de l'Inde et d'autres pays. Bien des aliments proviennent de différentes collectivités du pays d'origine.

Initiatives parlementaires

Certains de ces aliments peuvent entrer aux États-Unis, mais normalement pas au Canada. Les critères appliqués dans les décisions semblent souvent arbitraires et injustes. Les importateurs ou commerçants servent un vaste marché multiculturel au Canada et ne peuvent importer des aliments qui peuvent facilement être importés aux États-Unis d'Amérique, nos voisins qui sont notre principal partenaire commercial. Nous devons examiner cet aspect.

Le processus de réglementation est la source du problème. Depuis mon élection à la Chambre en 1997, j'ai commencé à m'intéresser à la réforme de la réglementation et à la réduction des tracasseries administratives. J'ai coprésidé le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation et j'ai réussi à faire adopter un projet de loi d'initiative parlementaire avec la collaboration, bien entendu, de tous les députés de la Chambre.

Ce projet de loi donne aux parlementaires l'occasion de rejeter les textes réglementaires fédéraux qui sont illégaux, redondants ou ne devraient pas exister, même ceux qui proviennent d'agences gouvernementales comme l'ACIA, dont nous parlons aujourd'hui. J'ai aussi organisé une conférence sur la réforme de la réglementation et j'ai signé plusieurs articles sur la question qui sont parus en regard de la page éditoriale de différents journaux.

Permettez-moi de parler du projet de loi C-205, l'un des 1 700 projets de loi présentés à la Chambre depuis mon élection, je crois. J'ai eu la chance de pouvoir compter sur la collaboration de députés d'en face.

Avant l'adoption de mon projet de loi, le Parlement ne pouvait pas révoquer des centaines de règlements pris par des organismes gouvernementaux comme l'ACIA, le CRTC et bien d'autres. Autrement dit, le Parlement avait délégué aux organisations ou agences quasi gouvernementales le pouvoir de prendre des règlements, et les parlementaires n'étaient plus habilités à examiner, scruter ou rejeter des règlements qui bien souvent allaient à l'encontre de l'intention originale de la loi.

Pendant de nombreuses années avant l'adoption de ce projet de loi d'initiative parlementaire de la plus haute importance, il y avait un grand vide en ce qui a trait à la reddition de comptes. Par suite de l'adoption du projet de loi, tous les règlements pris au Canada par divers organismes relèvent maintenant du Parlement. Le Comité mixte permanent de l'examen de la réglementation a exigé d'en examiner et d'en analyser quelques-uns.

Il est, par conséquent, intéressant de constater que le projet de loi C-27 vise à favoriser ce qu'on appelle la stratégie de réglementation intelligente du gouvernement en prévoyant des pouvoirs d'inspection et d'application de la loi plus uniformes, en fournissant un plus large éventail d'instruments de réglementation, en simplifiant et en rationalisant le processus de réglementation, en contribuant à l'harmonisation accrue des lois et des règlements et en réduisant le chevauchement des tâches. Il arrive parfois que notre réglementation ne soit pas conforme à celle de notre principal partenaire commercial. Le projet de loi vise à faciliter la collaboration en matière de réglementation avec les États-Unis, notre principal partenaire commercial.

Ce projet de loi aurait dû être adopté il y a longtemps. L'Agence canadienne d'inspection des aliments a été créée en 1997 afin de consolider sous l'égide d'un seul organisme la prestation de tous les programmes fédéraux d'inspection dans les domaines des aliments, des animaux, des végétaux et de la santé. À l'époque, on aurait dû rapidement mettre à jour le cadre législatif de l'agence au lieu d'attendre sept ans.

Le projet de loi comporte encore des lacunes, et ce, malgré le fait que le gouvernement ait eu amplement le temps de l'élaborer. Je me m'inquiète donc du fait que cette mesure législative ne prévoit aucune disposition concernant la reddition de comptes à l'égard d'une application juste et efficace de la loi. Il ne prévoit pas de mécanisme d'imputabilité dans les cas de confiscation et de destruction abusives ou erronées de produits et de matières. Pour cette raison, je ne pourrai pas appuyer le projet de loi. J'espère que des amendements significatifs y seront apportés.

• (1255)

Le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice-président: Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

Le vice-président: Par conséquent, le projet de loi est renvoyé au Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

(La motion est adoptée et le projet de loi est renvoyé à un comité.)

L'hon. Paul Harold Macklin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois que, si vous le demandiez, vous constateriez qu'il y a consentement unanime pour considérer qu'il est 13 h 30.

Le vice-président: Y a-t-il consentement pour dire qu'il est 13 h 30 ?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: Comme il est 13 h 30, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LES ANCIENS COMBATTANTS AUTOCHTONES, MÉTIS ET INUITS

M. Jeremy Harrison (Desnethé—Mississippi—Rivière Churchill, PCC) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait prendre acte de l'inégalité de traitement et d'indemnisation dont les anciens combattants autochtones, métis et inuits ont toujours été victimes et veiller immédiatement à ce qu'ils touchent une indemnisation juste qui tienne compte des services qu'ils ont rendus au pays et des sacrifices qu'ils ont consentis.

—Monsieur le Président, c'est un honneur et un grand plaisir pour moi de parler de la motion n° 193. C'est la première fois que je dépose une motion en tant que député à la Chambre. J'ai donc choisi une question à débattre qui est très importante pour moi et les habitants de ma circonscription.

Ma circonscription de Desnethé—Mississippi—Churchill River est une des plus étendues au pays, couvrant la moitié nord de la Saskatchewan. Elle constitue 58 p. 100 de la masse terrestre de la province. Sa superficie dépasse celle de l'Allemagne, et est presque égale à celle de la France.

Dans mon immense et lointaine circonscription, il y a plus de 30 premières nations et 108 réserves indiennes distinctes; aucune autre n'en compte autant. Plus de la moitié de ses habitants sont de souche autochtone. Les représenter est une responsabilité que je prends très au sérieux.

Initiatives parlementaires

Je pense qu'il est impossible de nier que les anciens combattants autochtones n'ont pas été traités justement et équitablement lorsqu'ils sont rentrés au pays après avoir combattu pendant la Première Guerre mondiale, la Seconde Guerre mondiale et la guerre de Corée. Lorsque ces soldats étaient à l'étranger, ils ont été traités avec égalité. Avec d'autres Canadiens, ils se sont entraînés ensemble, ils ont combattu ensemble et, trop souvent, ils sont morts ensemble.

On dit qu'il n'y a pas d'athées dans les tranchées. Au cours des guerres auxquelles a participé le Canada, parmi les soldats en tout cas, tout le monde a la même couleur. Ces hommes ont servi côte à côte et ont passé les moments les plus éprouvants de leurs vies à s'entraider pour survivre. Souvent, ils ont servi ensemble pendant des années, et il ont vu ceux qui sont devenus leurs véritables frères d'armes plus longtemps que leurs propres familles.

Ces soldats ont servi héroïquement et avec grande distinction, ils ont remporté des batailles, de Vimy à Juno Beach à Orton. Beaucoup d'entre eux, autochtones ou non, sont enterrés ensemble dans les cimetières militaires en Europe et dans les pays qu'ils ont ibérés de la tyrannie et de l'oppression au sacrifice de leur vie.

Pourquoi ces braves soldats ont-ils été traités différemment à leur retour au Canada? Plusieurs explications ont été avancées, mais le problème revient essentiellement à une chose, notamment la discrimination systématique et profondément enracinée au sein des institutions du gouvernement du Canada.

Comme leurs compagnons d'armes, les anciens combattants autochtones étaient impatients de se réinstaller chez eux en profitant des avantages généreux qui sont prévus au titre de la charte des anciens combattants par une nation reconnaissante.

En théorie, les anciens combattants autochtones étaient admissibles et en droit de recevoir les mêmes avantages que les autres militaires qui revenaient au pays, à l'exception des dispositions spéciales relatives à l'installation sur une réserve indienne prévues dans la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants. En pratique, cependant, un certain nombre de facteurs systémiques ont entravé la capacité des anciens combattants autochtones d'obtenir une information adéquate, opportune et précise, ainsi que des conseils objectifs, au sujet de la gamme complexe d'avantages dont ils pouvaient se prévaloir.

De plus, comme ces anciens combattants autochtones ont subi des retards et des complications bureaucratiques, combinés aux différences inhérentes aux économies d'échelle dans les avantages prévus dans la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, ils ont eu beaucoup plus de difficultés que les autres anciens combattants à se réinstaller après la guerre.

Je voudrais maintenant parler en détail de l'inégalité de traitement à laquelle doivent faire face les anciens combattants autochtones. Je vais commencer par parler de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants avant de passer à l'accès limité à l'administration des avantages d'anciens combattants pour les anciens combattants autochtones; je traiterai ensuite des problèmes relatifs aux allocations pour dépendants et à la délégation de solde.

J'aimerais noter également qu'une grande partie des premières recherches effectuées sur ces questions ont été faites par R. Scott Sheffield et que ses conclusions ont été intégrées à un important rapport préparé pour la table ronde nationale sur les questions relatives aux anciens combattants autochtones en avril 2001.

La Loi sur les terres destinées aux anciens combattants était l'une des principales options de réinstallation. Elle permettait aux anciens combattants admissibles de s'installer sur un lopin de terre et de se livrer à l'agriculture à plein temps ou d'en tirer un revenu d'appoint

de ferme d'agrément. À l'origine, la loi prévoyait des prêts de 4 800 \$, dont 1 200 \$ devaient permettre l'acquisition d'équipement, à un taux d'intérêt de 3,5 p. 100. Cependant, à la fin de la guerre, le montant maximum a été porté à 6 000 \$, dont la totalité pouvait être utilisée pour l'achat de terres. Si le prêt était acquitté à temps et en totalité, le gouvernement était prêt à annuler la dernière tranche de 2 320 \$ sur les 6 000 \$ initiaux.

En théorie, les anciens combattants des premières nations pouvaient faire l'acquisition de terres hors réserve en vertu de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants et être considérés comme les autres anciens combattants. En réalité, cependant, certains obstacles ont réduit les possibilités, chose que le ministère des Anciens Combattants a reconnu grâce à un avis rédigé par un directeur en 1945. Selon cet avis:

L'ancien combattant autochtone moyen aura peut-être de la difficulté, en pratique, à obtenir les documents de qualification nécessaires de la part des comités responsables, qui pourraient se montrer réticents à autoriser l'établissement d'un autochtone sur une terre et son endettement. En clair, nous craignons que peu d'autochtones remplissent les conditions prévues par la loi.

● (1300)

L'absence de cote de solvabilité des anciens combattants des premières nations et les stéréotypes qu'entretenait la population à leur égard en ont probablement empêché plus d'un d'obtenir des subventions pour des terres hors réserve sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Les possibilités douteuses de s'établir à l'extérieur des réserves n'étaient visiblement pas d'une grande aide pour les nombreux soldats des premiers nations désirant de toute évidence retourner dans leur réserve.

Certains obstacles juridiques ont empêché l'élargissement de la loi aux terres des réserves.

Premièrement, c'est la Couronne qui détenait le titre de propriété des terres des réserves à l'usage et au profit des bandes bénéficiaires, et il était interdit que le directeur de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants détienne le titre de propriété comme le prévoyait la loi. Deuxièmement, l'attribution de terres individuelles n'était pas équivalente, sur le plan juridique, au fait qu'un ancien combattant possède une terre hors réserve en fief simple.

La loi a été modifiée en 1945 afin de contourner ces obstacles juridiques, par la création de l'article 35A. Conformément à cet article, une subvention d'un montant allant jusqu'à 2 320 \$ pouvait être offerte pour des terres dans les réserves aux anciens combattants satisfaisant aux conditions. L'ancien combattant autochtone devait obtenir un billet de location d'une terre dans la réserve et une résolution de la bande confirmant la propriété. Le montant de 2 320 \$ n'était pas équivalent à une subvention de 6 000 \$, mais la Direction générale des affaires indiennes soutenait que ce manque était équilibré en quelque sorte par les conditions plus favorables dans les réserves.

On peut comprendre la colère des anciens combattants des premières nations, eux qui se sont vus exclus des dispositions de prêt de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, et leur scepticisme au sujet des supposés avantages liées aux conditions s'appliquant dans les réserves, d'autant plus que cela voulait dire que la Division des affaires indiennes et ses « agents des sauvages » allaient traiter directement de leurs cas.

Selon les documents officiels, plus de 4 000 anciens combattants se sont établis hors-réserve sur des terres de la couronne en bénéficiant du même niveau de soutien financier que les agriculteurs des réserves, avec une subvention conditionnelle maximale de 2 320 \$, comparativement aux 6 000 \$ accordés aux anciens combattants non autochtones.

Initiatives parlementaires

Un certain nombre de facteurs ont nui aux anciens combattants autochtones qui ont tenté de se réadapter dans le cadre de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Ceux qui voulaient pratiquer l'agriculture à plein temps avaient comme premier défi celui des économies d'échelle. Pour diverses raisons, la superficie agricole moyenne dont pouvait se doter l'ancien combattant autochtone était nettement inférieure à ce que l'on pouvait obtenir à l'extérieur de la réserve. À titre d'exemple, prenons le cas de l'Alberta, où un grand nombre d'anciens combattants, autochtones ou non, ont pratiqué l'agriculture à plein temps dans le cadre de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

Dans l'immédiat après-guerre, l'exploitation d'une section entière de 640 acres pour la production céréalière n'aurait pas été considérée hors-normes. Or, rien ne permet de croire qu'un agriculteur sur une réserve des premières nations ne se soit jamais fait attribuer plus d'un quart de section, soit 120 acres, et dans certains cas, c'était plutôt la moitié de cette superficie.

Qui plus est, pour de nombreuses réserves, l'exiguïté du bien foncier s'est avérée un obstacle à l'expansion des exploitations. Le gouvernement, constatant la nécessité pour les anciens combattants agriculteurs d'avoir accès à plus de capital pour continuer l'expansion de leurs activités, a adopté en 1954 une modification de la loi, prévoyant des prêts destinés aux améliorations agricoles. Malheureusement, les prêts n'étaient pas accessibles aux anciens combattants autochtones, du fait justement qu'il s'agissait de prêts. En conséquence, bon nombre d'entre eux n'ont jamais été en mesure de constituer des exploitations agricoles prospères.

Le deuxième élément d'inégalité avait trait à l'accès des anciens combattants autochtones aux avantages sociaux pour anciens combattants et à leur administration.

On disait généralement aux militaires des premières nations de retourner sur leur réserve et de s'enquérir des prestations auprès de leur « agent des sauvages ». Les anciens combattants non autochtones, eux, relevaient du ministère des Anciens combattants. Dès lors, le traitement accordé aux anciens combattants des premières nations s'est écarté de la norme.

De retour au Canada après la fin de leur service, les anciens combattants non autochtones avaient le droit de bénéficier soit d'un crédit de réadaptation, d'une valeur égale à la Gratification de service de guerre, soit de la réadaptation agricole, à savoir l'accès aux avantages de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants dont j'ai déjà parlé, ou d'autres possibilités d'éducation et de formation.

Dans l'ensemble, les anciens combattants des premières nations sont systématiquement désavantagés par rapport à la plupart des autres anciens combattants, quand vient le temps d'obtenir de l'information et des conseils et de faire des demandes relativement aux options qui leur sont offertes. De plus, la direction générale des affaires indiennes et la Loi sur les Indiens ont ajouté des obstacles bureaucratiques et des règles particulières pour les anciens combattants des premières nations cherchant à retourner à la vie civile. Ils ont dû subir des lenteurs et des complications administratives, source de difficultés pour certains et de frustration pour d'autres.

L'un des exemples des problèmes que rencontrent systématiquement les anciens combattants des premières nations devrait être expliqué en détail. Il s'agit du fait que l'information sur les avantages dont pouvaient jouir les anciens combattants conformément à la charte des anciens combattants était diffusée au moyen d'affiches et

de dépliants dans les locaux des filiales de la Légion ainsi que par des annonces à la radio et dans les journaux.

Cela créait un problème particulier pour les anciens combattants des premières nations étant donné que des dispositions discriminatoires de la Loi sur les Indiens leur interdisait d'entrer dans les locaux de la Légion, où l'on servait des boissons alcoolisées. Quant aux radios, il en existait très peu à l'époque de l'après-guerre dans les réserves, et le taux élevé d'analphabétisme signifiait que les journaux n'étaient pratiquement d'aucune utilité, eux aussi, quand ils n'étaient pas carrément absents des réserves. Dans nombre de cas, les anciens combattants des premières nations n'avaient que l'agent des sauvages comme source d'information et comme conseiller au sujet des avantages offerts aux anciens combattants.

Pour un certain nombre de raisons, cette dépendance à l'égard de l'agent des sauvages et du ministère des Affaires indiennes pour l'obtention rapide et efficace d'information exacte et détaillée sur les programmes ainsi que de conseils impartiaux s'est révélée à tout le moins malheureuse. On sait maintenant que de nombreux agents des sauvages ne comprenaient pas l'assortiment complexe de programmes offerts conformément à la charte des anciens combattants. On sait aussi que la bureaucratie du ministère des Affaires indiennes était incapable de faire simplement parvenir toute l'information aux agents des sauvages. Et même lorsque les agents des sauvages étaient bien renseignés, on sait que nombre d'entre eux n'informaient pas les anciens combattants dont ils avaient la charge de toutes les options disponibles, mais se bornaient plutôt à leur offrir ce qui, selon l'agent, devait leur être fourni.

• (1305)

Les anciens combattants des premières nations ont été victimes d'un traitement inégal sur un troisième point, les allocations pour personnes à charge et la délégation de solde. Le cas le plus flagrant de discrimination a été la décision que le Bureau des allocations familiales a prise de réduire les allocations destinées aux personnes à charge des premières nations habitant dans les réserves, à moins qu'elles ne relèvent directement d'un agent des affaires indiennes. De plus, le système distinct établi au départ pour les personnes à charge des premières nations, consistant à remettre les chèques aux agents des affaires indiennes, qui recevaient peu de directives et n'avaient aucune marche à suivre pour rendre des comptes, a largement favorisé la mauvaise gestion, les abus de pouvoir et la fraude.

Même lorsque des mesures plus strictes ont été mises en place pour contrôler les montants destinés à ces personnes à charge, certains agents contournaient toujours le processus. Il est difficile de calculer avec exactitude l'argent qu'elles ont perdu, mais il est clair qu'elles n'ont jamais reçu certains fonds qui leur étaient destinés.

Il ne fait pas l'ombre d'un doute que les anciens combattants des premières nations n'ont pas été traités comme leurs camarades d'armes non autochtones.

La situation des anciens combattants métis est un peu moins claire, en grande partie parce que les ministères de la Défense et des Anciens Combattants n'ont pas conservé des dossiers satisfaisants. Le ministère des Anciens Combattants prétend avoir relevé les dossiers de 174 anciens combattants métis, même si les soldats n'étaient pas autorisés à s'identifier comme des Métis au moment de s'enrôler.

La National Métis Veterans Association dit qu'environ 2 000 soldats métis ont combattu pendant la Seconde Guerre mondiale et en Corée, et elle réfute les affirmations des anciens combattants voulant qu'on ait fait des efforts suffisants pour retrouver et indemniser ces anciens combattants.

Initiatives parlementaires

Lors d'une réunion récente du Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord, David Chartrand, agent des affaires des anciens combattants de la nation métis, a indiqué que le peuple métis s'employait à identifier et à consigner dans les registres les anciens combattants métis encore vivants qui ont participé à la Deuxième Guerre mondiale et à la guerre de Corée. M. Chartrand a insisté sur le fait que le chiffre de 174 avancé par le ministère était beaucoup trop bas.

Il est clair que lorsque de nombreux anciens combattants métis sont rentrés de la guerre, ils ont rencontré bon nombre des mêmes obstacles et problèmes qui se posent aux anciens combattants des premières nations. La plupart d'entre eux sont retournés dans leurs collectivités éloignées, dont beaucoup se trouvent dans ma circonscription, où il n'y avait pas d'information sur les programmes et les avantages disponibles. Un grand nombre de ces anciens combattants ont repris leur activité traditionnelle, soit le piégeage, la pêche et la chasse, et ils vivaient sur un territoire de piégeage éloigné situé bien à l'intérieur des zones sauvages du nord de la Saskatchewan et du nord de l'Alberta.

Selon l'Association nationale des anciens combattants métis, moins de 3. p. 100 des anciens combattants métis identifiés ont bénéficié d'un des trois programmes clés de la charte des anciens combattants: les terres, l'éducation ou les subventions de réinstallation.

De nombreuses personnes m'ont demandé pourquoi j'ai décidé de présenter cette motion, la première initiative parlementaire que j'ai eu l'occasion de présenter à la Chambre. La réponse, c'est que le traitement réservé par notre pays aux anciens combattants autochtones à leur retour constitue une des grandes injustices historiques de notre temps. En vérité, il ne nous reste plus beaucoup de temps pour corriger cette injustice. Il ne reste que 2 000 combattants des premières nations, ainsi qu'un faible nombre d'anciens combattants métis. La présente motion demande l'indemnisation de ces anciens combattants, car cela leur est dû en vertu du simple principe d'égalité, mais, pour être honnête, les anciens combattants avec lesquels je me suis entretenu ne se soucient même pas de l'argent. Ce qu'ils désirent, c'est la reconnaissance du fait qu'ils ont été traités de manière inéquitable, et des remerciements de la part de notre pays, un pays pour lequel ils ont combattu et sont morts. Ils demandent reconnaissance et dignité, et nous avons une lourde dette envers eux à cet égard.

D'aucuns diront qu'une indemnisation équitable de ces anciens combattants sera trop onéreuse. Ce à quoi je répons que s'il y a des gens au pays qui méritent une indemnisation de la part du gouvernement, ce sont ceux qui se sont battus pour défendre notre liberté. Si le gouvernement peut trouver des sources apparemment intarissables d'argent pour des registres des armes à feu et des programmes de commandites, il peut sûrement trouver des fonds pour indemniser de 3 000 à 4 000 hommes qui ont mis leur vie en jeu pour défendre nos valeurs et notre avenir.

D'aucuns soutiendront que les anciens combattants des premières nations ont obtenu des indemnités sous la forme du règlement de 20 000 \$ accordé aux anciens combattants des premières nations dans la foulée de la table ronde nationale sur les questions intéressant les anciens combattants des premières nations. Je me permets de dire qu'une offre à prendre ou à laisser faite par le gouvernement, une offre sortie de nulle part, peut difficilement être une indemnité suffisante. Que serait une indemnité suffisante? On devrait le déterminer en consultation avec les groupes d'anciens combattants.

Il est intéressant de signaler que seulement 1 100 des 2 000 anciens combattants des premières nations visés par l'indemnité en 2002 ont vu la couleur de cette indemnité. J'irais même jusqu'à dire que les ministères des Anciens combattants et des Affaires indiennes m'ont laissé l'impression qu'ils voulaient gagner du temps. Ils savent aussi bien que tout le monde que le temps ne joue pas en faveur des anciens combattants et que, bientôt, il n'en restera plus un à indemniser. En tout cas, c'est l'impression que j'ai eue lorsque les fonctionnaires du ministère ont témoigné devant le Comité des affaires autochtones plus tôt cette année.

Enfin, permettez-moi de citer M. Edgar Borchert, ancien combattant de la Seconde Guerre mondiale et président de l'Association nationale des anciens combattants métis, qui a comparu devant le Comité des affaires autochtones le 4 novembre 2004.

● (1310)

M. Borchert a dit ceci:

Que veulent les anciens combattants métis? Ils veulent que l'on reconnaisse qu'ils ont honorablement servi le Canada. Ils veulent un traitement équitable. Pour leur contribution au Canada et à son effort de guerre, ils ne veulent pas moins que les premières nations, les coupeurs de bois, les journalistes et autres groupes d'anciens combattants. Les anciens combattants métis sont de fiers guerriers et ils ne vont pas se laisser ravalé au rang de mendiant à la table du gouvernement. Mais moi, je mendie pour eux. Je mendie votre compassion pour que nos anciens combattants puissent vivre les quelques années qui leur restent dans la dignité et que leurs veuves reçoivent leur soutien et que tous jouissent véritablement de l'honneur d'être appelés les guerriers du Canada.

M. Jim Prentice (Calgary-Centre-Nord, PCC): Monsieur le Président, au nom des autres députés et à titre de Canadien, je tiens à remercier le député de Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill du leadership qu'il a exercé dans ce dossier.

À titre de porte-parole de notre parti pour les questions autochtones, j'appuie la motion. Je m'intéresse à ces questions depuis de nombreuses années. Pendant 10 ans, j'ai été membre de la Commission des revendications des Indiens du Canada, dont 8 ou 9 années à titre de vice-président. Je dois dire que je suis fier du député; je l'ai vu faire son travail de député et essayer de faire progresser les demandes d'équité et de justice envers les autochtones. Il a défendu ces questions avec brio au sein du comité et à la Chambre. Nous lui sommes tous reconnaissants de l'excellent travail qu'il a fait au nom des Canadiens d'origine autochtone et des citoyens de sa circonscription, et je l'en remercie.

La motion propose de traiter avec reconnaissance et dignité un groupe d'hommes et de femmes qui ont servi notre pays avec distinction et qui, après avoir travaillé dans les forces armées, ont constaté à leur retour qu'il étaient traités différemment. Ce qui m'a particulièrement frappé, c'est le témoignage de militaires et d'anciens combattants qui ont dit que le fait de servir dans les forces armées à titre de Canadiens d'origine autochtone a été, pour eux, une occasion d'être traités avec respect et équité pour la première fois de leur vie. Ils étaient très bien traités à titre de membres des Forces canadiennes. Les problèmes ont commencé à leur retour au Canada, lorsqu'ils sont de nouveau tombés sous la coupe du ministère des Affaires indiennes et du Nord.

Les Canadiens n'ont pas de quoi être fiers des témoignages entendus au sein du comité, concernant le traitement réservé à ces gens-là.

J'aimerais que le député nous dise comment la Chambre a été saisie de cette question. Le comité a déjà examiné cette question. Comment se fait-il que la Chambre soit saisie de cette motion? Pourquoi est-elle à l'étude ici? Pourrait-il expliquer cela aux Canadiens?

Initiatives parlementaires

●(1315)

M. Jeremy Harrison: Monsieur le Président, le député de Calgary-Centre-Nord s'est montré un fidèle défenseur des peuples des premières nations et il a fait un magnifique travail à titre de porte-parole du Parti conservateur en matière d'affaires autochtones et de développement du Grand Nord. Il fait preuve d'énormément de compassion, et ses connaissances enrichissent beaucoup le débat dans ce domaine. Il a fait un magnifique travail et je le dis en toute sincérité.

J'aimerais vous expliquer pourquoi cette motion a été déposée à la Chambre. Après avoir entendu des témoignages très émouvants au Comité des affaires autochtones sur la façon dont les anciens combattants autochtones étaient traités, à la fin d'une de ces rencontres, le député de Calgary-Centre-Nord a déposé une motion enjoignant au gouvernement de reconnaître le traitement inacceptable réservé aux anciens combattants autochtones et de les remercier pour les services qu'ils ont rendus. Cette motion a reçu l'appui des députés du Bloc québécois et du NPD, ce qui est tout à leur honneur.

Malheureusement, pour une raison ou une autre, le gouvernement ne l'a pas appuyée. Les libéraux ont tergiversé et refusé que cette motion toute simple, qui ne faisait que reconnaître les faits et remercier les anciens combattants de leurs services au nom du Canada, soit mise aux voix.

Les libéraux ont fait leur petit spectacle devant de distingués anciens combattants et représentants de groupes d'anciens combattants de partout au pays. Je dois avouer que j'ai été très blessé de voir ce qui s'est produit au comité ce jour-là.

C'est pourquoi je me suis dit que si on ne pouvait régler cette question en comité, il fallait donc la soumettre à la Chambre. Si les libéraux voulaient faire un spectacle devant tous les Canadiens et tourner en dérision les sacrifices que ces anciens combattants ont faits, ils pourraient ainsi le faire à la Chambre des communes, devant tous les Canadiens qui seraient alors en mesure de constater comment ils agissent.

M. David McGuinty (Ottawa-Sud, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe cet après-midi au débat sur la motion.

Je félicite le député des efforts qu'il a déployés pour garder cette question à l'ordre du jour. Cependant, j'estime que plusieurs éléments de sa motion sont quelque peu malencontreux, et pas toujours entièrement fondés sur les faits, en ce qui concerne ce que le gouvernement a fait dans ce dossier.

L'histoire du service militaire des premières nations, des Métis et des Inuits, est remarquable. Bien sûr, quand le clairon a sonné, les autochtones canadiens ont répondu en grand nombre. Ils ont servi dans les trois grandes guerres du dernier siècle.

La Première Guerre mondiale, avec ses guerres de tranchées, ses gaz toxiques et ses mitrailleuses, a décimé presque toute une génération de jeunes Canadiens, dont au moins 300 étaient autochtones.

Au cours des quatre années qu'a duré la guerre, des soldats autochtones canadiens ont participé à presque tous les combats terrestres majeurs, et ont remporté des médailles pour leur bravoure.

[Français]

Plus de 200 soldats autochtones canadiens furent tués ou succombèrent à leurs blessures pendant la Seconde Guerre mondiale. Ils obtinrent au moins 18 décorations pour leur bravoure au combat. Ils participèrent à chaque bataille et campagne d'importance, y

compris aux terribles débarquements à Dieppe et à l'invasion cruciale de la Normandie.

Ils servirent en outre sur l'un des pires théâtres imaginables, Hong Kong, et de nombreux soldats du Winnipeg Grenadiers et du Royal Rifles of Canada furent capturés par les Japonais. Parmi ces prisonniers de guerre, il y avait 16 soldats des premières nations et métis. Neuf d'entre eux succombèrent à leurs blessures ou à la maladie.

●(1320)

[Traduction]

Nos combattants autochtones ont aussi servi dans la guerre de Corée.

C'est pour tous ces services rendus en temps de guerre que les Canadiens veulent que les anciens combattants autochtones soient traités équitablement. Si ces anciens combattants ont été traités injustement par le passé, nous voulons prendre les mesures nécessaires pour redresser cette injustice, ce que le gouvernement estime avoir fait.

[Français]

En février 2000, des ministres fédéraux ont invité les anciens combattants autochtones à venir discuter du traitement dont ils ont été l'objet pendant, et après les guerres.

La Table ronde nationale sur les questions touchant les anciens combattants des premières nations a été créée avec les anciens combattants des premières nations. Des discussions ont eu lieu avec l'Association des anciens combattants métis au sujet du dossier des anciens combattants métis, et l'Association nationale des anciens combattants autochtones a accepté de prendre part à un projet de recherche portant sur le sort des anciens combattants indiens non inscrits après les guerres.

[Traduction]

Les doléances des anciens combattants autochtones concernant la façon dont ils ont été traités durant et après les guerres sont très complexes, et ont été étudiées et discutées à maintes reprises dans divers forums au cours des dernières années. Le député d'en face le sait très bien.

Chaque fois que nous abordons la question, sa complexité devient de plus en plus apparente. Ses différents aspects sont difficiles à cerner, en partie parce qu'ils exigent que nous comprenions des choses qui se sont passées il y a des décennies. Il est très facile, et compréhensible, de mal comprendre ou de mal interpréter des événements qui ont eu lieu plusieurs décennies plus tôt. Différentes parties interprètent les faits différemment, et par conséquent, il est presque impossible de satisfaire tout le monde.

[Français]

Pour examiner ces enjeux dans leur contexte, il conviendra d'examiner l'historique des avantages qui ont été offerts à tous les anciens combattants qui ont servi en temps de guerre. En voici les grandes lignes.

Chaque ancien combattant qui obtenait une libération honorable était admissible à une indemnité pour service de guerre et à une allocation pour vêtements. En outre, tout en tenant compte des critères d'admissibilité, les anciens combattants pouvaient choisir l'une des trois options suivantes: premièrement, un crédit de rétablissement; deuxièmement, une aide à l'éducation, y compris des allocations de réadaptation; troisièmement, une aide accordée en vertu de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

Initiatives parlementaires

[Traduction]

Je laisserai à mes collègues le soin d'aborder plus en détail comment s'est déroulé le versement des indemnités de démobilisation.

Il est indéniable que les anciens combattants autochtones, soit les membres des premières nations, les métis, les indiens non inscrits et les inuits, affirment depuis des décennies que le gouvernement du Canada les a traités injustement après les guerres.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, afin de mieux comprendre les préoccupations des anciens combattants autochtones et d'y répondre, le gouvernement fédéral a organisé une table ronde nationale en février 2000. Des dispositions ont été prises afin d'aider les anciens combattants autochtones à examiner de quelle façon les ministères ont traité leurs demandes d'indemnités de démobilisation après les guerres, y compris, bien entendu, le ministère des Anciens Combattants et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Les participants de la table ronde ont également entendu des témoignages d'anciens combattants autochtones et répertorié les lois, politiques et programmes visant les anciens combattants et leurs conjoints pendant et après les guerres. Bien sûr, ils ont dressé la liste des anciens combattants autochtones.

Il ressort de l'examen des dossiers, des recherches et des discussions des participants de la table ronde nationale que nombre d'anciens combattants des premières nations ont bien reçu des indemnités de démobilisation après les guerres. Cependant, quelques-uns de ceux qui ont choisi de retourner vivre dans les réserves ont dû passer par un processus administratif supplémentaire pour obtenir leurs indemnités. Le ministère des Anciens Combattants a versé les indemnités des anciens combattants autochtones vivant dans les réserves aux agents des Indiens qui, eux, devaient verser des prestations aux anciens combattants.

• (1325)

[Français]

En réponse au rapport déposé par la table ronde nationale, le 21 juin 2002, le gouvernement du Canada a annoncé, en témoignage de sa bonne volonté, qu'il offrirait 20 000 \$ à tous les anciens combattants des premières nations ou à leur conjoint survivant qui sont retournés vivre dans des réserves après les guerres.

[Traduction]

Les députés se souviendront sans doute que lorsque le ministre des Anciens combattants précédant a fait l'annonce à la Chambre, les députés de tous les partis politiques l'ont applaudi. Ce montant non imposable de 20 000 \$ était, après tout, dans le même ordre d'idée que les autres paiements forfaitaires offerts aux autres groupes d'anciens combattants par le gouvernement du Canada.

Anciens Combattants Canada et Affaires indiennes et du Nord Canada ont collaboré avec le groupe de travail de la Table ronde nationale en vue de sensibiliser les diverses collectivités des premières nations à l'offre fédérale. À l'origine, la date limite des demandes d'indemnité était le 15 février 2003, mais on a quand même accepté les demandes tardives. Jusqu'à présent, 1 195 indemnités à titre gracieux ont été versées.

[Français]

La situation des anciens combattants métis et indiens non inscrits diffère de celle des anciens combattants des premières nations qui se sont établis dans des réserves parce que ces derniers n'ont pas eu à composer avec un tiers. De plus, l'accès à l'aide accordée en vertu de

la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants n'a pas été compliquée par la questions des réserves inaliénables qui sont situées sur des terres de la Couronne.

Le gouvernement fédéral a néanmoins mis en oeuvre un processus distinct pour examiner ces questions.

[Traduction]

Des fonds importants ont été accordés à l'association nationale des anciens combattants métis et à l'Association nationale d'anciens combattants autochtones pour s'occuper de questions concernant les anciens combattants métis ou indiens non inscrits. Cet argent a servi à mener des enquêtes et à chercher à savoir ce qui était advenu de ces anciens combattants après la guerre, à établir des listes d'anciens combattants métis et indiens non inscrits et à collaborer avec le gouvernement pour enquêter sur leurs expériences d'après guerre.

Les témoignages recueillis jusqu'à présent indiquent que ces anciens combattants ont opté pour les mêmes prestations de démobilisation que les autres anciens combattants et les ont reçues. Les anciens combattants autochtones qui estiment ne pas avoir reçu les prestations de démobilisation auxquelles ils avaient droit après la guerre devraient s'adresser au ministère qui examinera alors leur dossier.

[Français]

Comme le libellé de la motion M-193 laisse entendre que les anciens combattants des premières nations, métis et inuits se retrouvent dans la même situation en ce qui a trait aux prestations versées aux anciens combattants, il convient de résumer la question.

L'offre concernant les indemnités versées à titre gracieux aux anciens combattants des premières nations était en partie fondée sur le fait que nombre de ceux qui sont retournés s'établir dans des réserves après les guerres n'ont pas pu traiter directement avec Anciens Combattants Canada.

Par ailleurs, la table ronde a permis d'établir qu'à cause de ce processus bureaucratique supplémentaire, ils n'ont pas reçu tous les avantages auxquels ils avaient droit.

[Traduction]

Ça n'a pas été le cas des anciens combattants métis et autochtones. Anciens combattants Canada possède des dossiers précis sur les prestations de démobilisation versées directement à ces anciens combattants. Une étude approfondie de ces dossiers indique qu'ils ont reçu les mêmes prestations que les anciens combattants non autochtones. Bien entendu, Anciens combattants Canada se fera un plaisir de revoir les dossiers des anciens combattants autochtones qui estiment ne pas avoir reçu les prestations auxquelles ils avaient droit.

[Français]

M. André Bellavance (Richmond—Arthabaska, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord féliciter l'initiative du député de Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill, qui a déposé en cette Chambre la motion M-193 qui se lit comme suit:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait prendre acte de l'inégalité de traitement et d'indemnisation dont les anciens combattants autochtones, métis et inuits ont toujours été victimes et veiller immédiatement à ce qu'ils touchent une indemnisation juste qui tienne compte des services qu'ils ont rendus au pays et des sacrifices qu'ils ont consentis.

Initiatives parlementaires

En toute justice, il faut remercier également le député de Winnipeg-Centre, qui a été l'instigateur de cette motion au Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord le 4 novembre dernier. Le député de Louis-Saint-Laurent, porte-parole du Bloc québécois en matière d'affaires autochtones, et moi-même avons aussi appuyé cette motion au nom du Bloc québécois. Cette motion a finalement été déposée en comité par le député de Calgary-Centre-Nord. Je le félicite aussi de son travail en cette cause.

Je corrobore tout à fait les dires du député de Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill lorsqu'il a raconté ce qui s'était passé en comité devant des vétérans autochtones et métis. En fin de comité, devant ces gens, les libéraux se sont mis à hésiter, à ne pas vouloir reconnaître tout ce qu'ils avaient fait pour nous lors des grands conflits. C'était un peu disgracieux comme scénario, et nous le déplorons fortement.

C'est pourquoi je félicite aujourd'hui l'initiative du député d'accepter de déposer une telle motion pour réparer, si l'on veut, cette injustice. J'espère que cette fois-ci, les libéraux entendront raison.

À cette séance de comité, nous avons notamment entendu les témoignages de M. David Chartrand, du Manitoba Metis Federation, ralliement national des Métis, et de M. Edgar Borchert, président de la National Metis Veterans Association. Je leur ai alors dit que c'était grâce à des gens comme eux, des vétérans qui ont combattu pour notre liberté et notre démocratie, que nous vivons la vie que nous vivons aujourd'hui.

On sait qu'au cours de la Seconde Guerre mondiale, environ 3 000 autochtones se sont battus pour le Canada et qu'en Corée, ils étaient plusieurs centaines. Malheureusement, environ 500 décès sont survenus. D'autres faits historiques sont confirmés. Les vétérans autochtones n'ont pas reçu la même compensation que les vétérans non autochtones. On parle donc ici de discrimination. Ceux qui ont reçu une compensation n'ont pas eu droit au même programme que les autres, soit une aide aux conjoints, de la formation ou encore de l'aide à l'emploi. Pour les Métis, c'est encore pire: ils n'ont rien eu du tout.

En 2000, je ne vous apprends rien, le comité fédéral recommandait une indemnité de 120 000 \$ pour chacun des autochtones qui a combattu pour le pays. Cependant, ce montant a été alloué aux anciens combattants de Hong-Kong et de la Marine marchande. Ce n'est pas qu'ils ne le méritaient pas, loin de là, mais on ne comprend pas pourquoi cette recommandation n'a pas été appliquée aux autochtones.

Deux ans plus tard, on le sait tous, une compensation de 20 000 \$ a été attribuée par le gouvernement fédéral, ce qui est nettement insuffisant. On ne répare en rien l'injustice qui a été créée à ce moment-là.

À notre sens, le Canada a violé le pacte international relatif aux droits civils et politiques. C'est de la discrimination continue. C'est ce que j'ai déclaré en comité et je le répète aujourd'hui en cette Chambre.

J'ai aussi retenu ce que M. Borchert a répliqué à la question que je lui avais posée, et je cite:

Les anciens combattants que je représente ne se sont pas assis pour chiffrer, en dollars, ce qu'ils estiment qu'on leur doit, car ils ne cherchent pas à trouver une combine pour s'enrichir rapidement. Simplement, ils voient en face d'eux un gouvernement qui les marginalise depuis que le Canada est né. Mais nous avons été là à chaque bataille—Seven Oaks, l'expédition du Nil, l'invasion des Fenians. Nous avons toujours été là avec le Canada.

Il continuait ainsi son témoignage. Il a ajouté qu'il aimerait « voir le gouvernement au moins dire merci ».

Les vétérans métis ont vécu plusieurs humiliations. Certains d'entre eux ont eu de la difficulté à obtenir des médicaments de base, des nécessités tels des appareils auditifs, même que des obsèques militaires ont été refusées à certains d'entre eux. Métis, autochtones ou inuits, les vétérans autochtones ont été laissés pour compte par le gouvernement fédéral.

Pour preuve, j'en ai cette entente de 20 000 \$ par personne que vantait mon prédécesseur libéral. Comme je le disais tout à l'heure, il s'agit d'une entente nettement insuffisante, vous en conviendrez, qui a été proposée après des années de négociations et à la suite de menaces de poursuites de la part des autochtones ayant combattu durant la Deuxième Guerre mondiale et lors du conflit en Corée.

Encore, les soldats métis de souche européenne et autochtone ainsi que les Indiens non inscrits vivant en dehors des réserves ont été exclus de l'entente. On ne se vante pas de cela de l'autre côté. Ceux qui l'ont acceptée ont dû renoncer à toute poursuite éventuelle contre le gouvernement. Rendus à près de 80 ans, il va sans dire que plusieurs d'entre eux ont accepté l'offre plutôt que de continuer la lutte pour obtenir justice.

● (1330)

Je rappelle qu'en 2000, un comité nommé par le gouvernement fédéral recommandait le versement d'une indemnité de 120 000 \$ pour chacun des anciens combattants autochtones. À l'époque, un peu moins de 2 000 personnes—soit 1 800 au total, 800 anciens combattants et 1 000 conjoints ou conjointes—avaient droit à cette compensation d'Ottawa, ce qui représentait une somme d'un peu moins de 40 millions de dollars pour le fédéral. La motion vise à réparer cette injustice.

Certains faits historiques méritent d'être mentionnés. Après la Seconde Guerre mondiale, les anciens combattants, appelés anciens combattants indiens, ont été pénalisés par la mise en pratique du paragraphe 39(1) de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, intitulé « Anciens combattants indiens ». La demande d'aide en vertu de cette loi contenait de nombreuses dispositions qui s'appliquaient uniquement aux anciens combattants autochtones.

Par exemple, le paragraphe 39(2) stipulait:

L'ancien combattant indien doit fournir une preuve raisonnable établissant qu'il a les capacités requises pour exercer le métier qu'il a choisi, pour assurer sa subsistance, et qu'en raison de son caractère, de ses habitudes, de ses connaissances et de son expérience, il est en mesure de remplir ses fonctions avec succès.

Les familles des soldats aborigènes recevaient les mêmes allocations que celles des soldats non autochtones, mais en 1941-1942, certaines allocations ont été placées sous le contrôle de l'agent local des Indiens. À partir de ce moment, les soldats autochtones et leurs personnes à charge ont dû investir dans des fonds en fiducie indiens s'ils voulaient toucher des prestations maximales.

Les autochtones canadiens ont contribué activement à l'effort de guerre au pays en travaillant dans des usines et en augmentant la production agricole de leurs réserves. De plus, ils ont fait don de terres de leurs réserves pour servir d'aéroports, de champs de tirs et de postes de défense.

L'apport des femmes autochtones à la guerre mérite d'être soulignée. Elles ont soigné des soldats malades ou blessés et ont pris part à des ligues patriotiques en plus de participer aux sociétés de la Croix-Rouge. Elles ont aussi recueilli de la nourriture, de l'argent et des vêtements pour des expéditions outre-mer.

Initiatives parlementaires

Certains autochtones canadiens se sont enrôlés sous le drapeau américain au cours des deux guerres mondiales parce que les Américains offraient une meilleure solde et faisaient preuve de moins de discrimination. Les autochtones canadiens engagés par les forces américaines qui déménageaient aux États-Unis étaient admissibles aux prestations américaines d'anciens combattants. Toutefois, il faut dire que les États-Unis n'offraient pas de dispositions spéciales pour les Indiens dits « visés par un traité ».

L'industrialisation, l'urbanisation, l'ouverture des régions éloignées ainsi que les meilleures communications qui ont marqué la période qui a suivi la Seconde Guerre mondiale n'ont pas profité aux autochtones canadiens. Les soldats aborigènes ont remporté un minimum de 17 décorations pour bravoure au cours de la Seconde Guerre mondiale et ont participé à chaque bataille ou campagne importante, y compris le raid sur Dieppe et le débarquement de Normandie. De plus, 16 autochtones et métis ont combattu dans les forces armées de Hong-Kong. Neuf d'entre eux sont décédés des suites de blessures ou de maladies contractées alors qu'ils étaient prisonniers de guerre.

Au cours des deux guerres mondiales, le gouvernement encourageait les autochtones à s'enrôler. Le taux de participation a d'ailleurs été très élevé si on prend en considération le traitement qu'on leur avait infligé avant la guerre. Les anciens combattants autochtones et leur famille étaient animés d'un patriotisme vivace, malgré les sacrifices du temps de guerre. La plupart considérait le service avec fierté en dépit de l'amertume et de la colère ressenties en raison de leur passé marqué par la négligence.

On a compté un grand nombre de soldats tués, blessés ou souffrant de maladies parmi les Canadiens autochtones qui avaient été si fortement encouragés à s'enrôler. Contrairement à leurs compatriotes qui ont réalisé des gains politiques et économiques importants, la situation de beaucoup d'autochtones est restée stagnante. Leur sacrifice leur a rapporté très peu d'avantages sur les plans politiques, économiques ou sociaux dans l'après-guerre.

Comme nous l'avons démontré jusqu'à présent, le gouvernement canadien a échoué lamentablement dans ses tentatives de créer des lois, des règlements et des procédures tenant compte des circonstances spéciales des anciens combattants autochtones. En utilisant comme base le crédit de rétablissement offert aux anciens combattants non autochtones, il serait à la fois approprié et possible pour le gouvernement du Canada d'en venir à une compensation. Le montant de celle-ci serait établi d'après les sommes disponibles en vertu de la Loi sur les indemnités de service de guerre ou des crédits de rétablissement, mais recalculé selon une formule de rendement de placement basé sur un terme allant de 1945 à 2002.

Le programme d'indemnisation des anciens combattants des premières nations a permis l'indemnisation de certains vétérans mais pas tous et pas toujours de façon équitable. On l'a constaté en écoutant les discours de mes collègues conservateurs.

Les anciens combattants autochtones, métis et inuits veulent que le gouvernement fédéral reconnaisse qu'ils ont honorablement servis leur pays lors des grands conflits. Ils réclament un traitement équitable. Le Bloc québécois est de tout coeur avec eux et ce Parlement le serait aussi s'il votait en faveur de la motion M-193.

• (1335)

[Traduction]

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Monsieur le Président, je félicite le député d'en face de la diligence avec laquelle il défend cette question. Ma collectivité compte une importante population autochtone et, en toute honnêteté, je n'étais

pas vraiment au courant de cette question, ni de l'importance qu'elle a pour les premières nations, ni du fait que l'indemnisation proposée par le gouvernement est en quelque sorte une insulte.

En premier lieu, l'indemnisation arrive tellement tard, tellement longtemps après le débat, que le traitement des anciens combattants en général et le manque d'équité envers eux sont une honte pour le Canada. Je crois que nous avons une leçon à tirer des premières nations dans cette affaire.

Au sein des premières nations avec lesquelles je travaille, les anciens combattants, les guerriers et les citoyens qui ont défendu la collectivité sont traités avec un immense respect. Ils sont considérés comme les éléments les plus importants de la société après les matriarches, parce que, comme ils ont défendu la collectivité, ils lui ont permis de survivre et de préserver sa culture.

Voyons, en contraste, comment le gouvernement fédéral traite les anciens combattants. Nous ne sommes même pas capables de former un comité permanent pour étudier cette question parce que nous estimons tout simplement qu'elle ne pose pas de problème ou qu'elle n'est pas pertinente. S'il s'inspirait de la façon dont les premières nations traitent leurs guerriers et leurs anciens combattants, le gouvernement comprendrait beaucoup mieux ce que représente le sacrifice consenti pour la défense de son pays.

Les jeunes Canadiens n'ont pas le souvenir de ce sacrifice. Les esprits cyniques diraient que, par son manque de diligence et d'ouverture à l'égard des problèmes des anciens combattants, le gouvernement montre simplement qu'il attend que les anciens combattants ne soient plus de ce monde. Voilà ce que penseraient les cyniques, mais je n'en suis pas encore arrivé à ce point.

Le gouvernement voudrait qu'on le félicite pour avoir accordé cette indemnité de 20 000 \$. Les députés ministériels voudraient qu'on leur donne une tape sur l'épaule en leur disant qu'ils ont posé un geste extraordinaire.

Cela me rappelle le débat sur l'hépatite C. La situation est très semblable. À présent que le gouvernement a finalement été forcé de s'attaquer à cette question, il veut qu'on le félicite pour avoir indemnisé des victimes, alors qu'il savait dès le départ qu'il aurait dû le faire.

Les anciens combattants des premières nations ont vécu la même situation; ils sont partis, remplis de bonnes intentions, combattre au nom de notre pays; ils l'ont défendu au sacrifice de leurs membres ou leur vie, puis ils sont rentrés au pays en obtenant ni reconnaissance ni indemnisation. Ils ont dû attendre non pas des mois ni des années, mais des décennies avant qu'on les reconnaisse finalement comme d'authentiques anciens combattants.

Cette attitude contraste également avec la façon dont les anciens combattants ont admis dans leurs rangs ceux des premières nations. Lorsque je rends visite à des filiales de la Légion, je me rends compte que les anciens combattants autochtones reçoivent la même considération que leurs collègues non autochtones. C'est typique de l'excellence et de la classe de la communauté des anciens combattants et ni le gouvernement actuel, ni les gouvernements qui l'ont précédé n'ont su donner un tel exemple.

Initiatives parlementaires

Une question sous-jacente à celle-là, c'est celle du respect dû à la nation métisse dans notre pays; mais le gouvernement semble très réticent à accorder aux Métis une reconnaissance partielle ou complète, par crainte de se voir entraîner plus loin qu'il ne le souhaiterait en matière de droits et de titre autochtones. Les Métis demeurent des citoyens de second ordre. Ils demeurent « différents » au sein de notre société. Ils ne sont jamais invités à s'asseoir de plein droit à la table et ils arrivent toujours en deuxième, troisième ou quatrième rang, après les aborigènes bénéficiant de pleins droits et du titre. Quelle horreur si le gouvernement devait leur accorder reconnaissance; en fait, il aurait à envisager d'indemniser la nation métisse qui existe dans notre pays et de lui faire droit.

Ce groupe bénéficie d'un fort appui. Signe particulier, sa jeunesse se fait maintenant entendre et réclame haut et fort la reconnaissance de ses droits dans notre Constitution et par notre gouvernement.

Le gouvernement s'attend peut-être à des félicitations pour son processus relativement lent et insultant, mais elles ne viendront pas de ce côté-ci de la Chambre, et encore moins de ce coin-ci. Il est tout à fait déplorable que quelque député ministériel que ce soit prenne la parole et affirme que le gouvernement a fait ce qu'il fallait pour les premières nations.

Il n'a pas non plus fait ce qu'il fallait pour les anciens combattants. Ces personnes qui ont tant donné pour qu'existent les fondements et le concept de la démocratie, ce sont les mêmes que nous insultons en leur offrant un recours tardif et ridicule le temps venu.

Le député d'en face avait raison lorsqu'il a mentionné que les anciens combattants n'étaient pas le genre de personnes à venir quémander une indemnisation. Je pense que l'expression qu'il a utilisée était « s'enrichir rapidement ». Ce sont des hommes et des femmes fiers qui considèrent avoir accompli honorablement leur travail pour notre pays, mais nous les insultons non pas depuis des mois ni des années, mais depuis des décennies.

Le NPD appuie cette motion. Nous félicitons le député de nouveau de sa persistance dans ce dossier. Nous avons bon espoir que la motion sera adoptée rapidement.

• (1340)

M. Navdeep Bains (Mississauga—Brampton-Sud, Lib.): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de me joindre au débat sur cette motion. Un peu plus tôt, mon collègue de ce côté-ci de la Chambre a dressé l'historique des avantages offerts aux anciens combattants des premières nations, notamment aux Indiens inscrits vivant dans les réserves à leur retour des guerres.

Puisque la motion porte sur d'autres anciens combattants autochtones, comme les Métis et les Inuits, je me pencherai plus particulièrement sur leur situation. En bref, les anciens combattants métis et indiens non inscrits n'ont pas été touchés par les mêmes tracasseries administratives que les anciens combattants des premières nations qui sont retournés dans les réserves après les guerres. Les recherches réalisées jusqu'à maintenant n'ont pas établi que les anciens combattants métis et indiens non inscrits ont été traités différemment par rapport aux anciens combattants non autochtones.

Ceci étant dit, je suis bien conscient que les anciens combattants métis demeurent convaincus qu'ils ont aussi été traités injustement à leur retour des guerres.

En 2000, deux processus ont été instaurés. En collaboration avec l'association nationale des anciens combattants métis et l'Association nationale des anciens combattants autochtones qui représentent les anciens combattants métis et indiens non inscrits respectivement, pour examiner ces questions avec le gouvernement fédéral. Ces

processus sont financés par le gouvernement fédéral qui y participe par l'intermédiaire d'Anciens Combattants Canada.

Des fonds spéciaux ont été octroyés à la National Métis Veterans Association afin de renforcer sa capacité à tenter d'obtenir des indemnités pour les anciens combattants métis.

Pour établir les prestations que les anciens combattants métis ont reçues après les guerres et en vertu des programmes actuels, Anciens Combattants Canada a accepté de revoir les dossiers des anciens combattants. Le ministère possède des dossiers précis des prestations de démobilisation versées aux anciens combattants métis. L'examen des dossiers a révélé jusqu'à maintenant que ces anciens combattants ont reçu ce à quoi ils avaient droit.

Anciens Combattants Canada a fait savoir à l'association nationale des anciens combattants métis que les anciens combattants métis avaient reçu leur dû. Il a proposé de revoir cet examen avec l'association et l'a invitée à encourager ceux qui estiment ne pas avoir reçu les prestations auxquelles ils avaient peut-être droit ou qui se posent des questions sur les prestations qu'ils reçoivent actuellement du ministère à communiquer avec lui.

La ministre des Anciens Combattants a déclaré clairement que, si un ancien combattant métis n'avait pas reçu ses prestations de démobilisation, le ministère serait prêt à revoir son dossier. Néanmoins, l'examen de dossiers choisis au hasard montre qu'ils ont reçu et continuent de recevoir les mêmes prestations que les autres anciens combattants.

En mars 2003, l'ancien ministre des Anciens Combattants a rencontré le président de l'Association nationale des anciens combattants métis de l'époque pour écouter les préoccupations de cette association et discuter des conclusions concernant le dossier des anciens combattants Métis. À ce moment, le gouvernement s'est engagé à élaborer un programme de communication, en consultation avec l'association, pour faciliter la communication et faire en sorte que les anciens combattants Métis et leurs conjoints bénéficient de tous les programmes et services d'Anciens Combattants Canada auxquels ils étaient admissibles.

En mars 2004, le ministre des Anciens Combattants a rencontré le président de la Fédération des Métis du Manitoba et un représentant du Ralliement national des Métis pour discuter des préoccupations des anciens combattants Métis, y compris la question des tombes non gravées, le traitement des Métis après la guerre et l'élaboration d'une stratégie de communication.

Par la suite, le directeur général régional de la région des Prairies du ministère a rencontré les représentants du Ralliement national des Métis pour fournir de l'information sur les services et les avantages qu'Anciens Combattants Canada offre et expliquer le processus d'évaluation et de demande.

Initiatives parlementaires

Le troisième groupe d'anciens combattants autochtones, l'Association nationale d'anciens combattants autochtones a reçu des fonds pour effectuer une recherche et compiler une liste d'anciens combattants. Anciens Combattants Canada a vérifié au hasard des dossiers pour déterminer les avantages dont les anciens combattants autochtones non inscrits ont bénéficié après les guerres. Les résultats préliminaires révèlent que ces anciens combattants ont reçu les mêmes avantages de démobilisation que les autres à leur retour.

Anciens Combattants Canada a offert à l'Association nationale d'anciens combattants autochtones de passer en revue les conclusions et encourage cette dernière à inviter les Métis ou Indiens non inscrits qui sont des anciens combattants à s'adresser au ministère s'ils ont des questions.

Où en sommes-nous? Même si on constate un écart significatif entre les renseignements non vérifiés sur les expériences d'après-guerre des Métis et les dossiers d'Anciens Combattants Canada, Anciens Combattants Canada a offert de collaborer avec l'Association nationale des anciens combattants métis et l'Association nationale d'anciens combattants autochtones pour examiner attentivement leurs préoccupations.

• (1345)

Afin de s'attaquer à ces problèmes, Anciens combattants Canada élabore à l'intention des autochtones une stratégie d'information pour faciliter la communication et permettre aux anciens combattants autochtones admissibles et à leurs conjoints de profiter de toute la gamme des programmes et services du ministère. Dans le cadre de cette stratégie, un haut fonctionnaire du ministère agirait à titre de première personne ressource pour les anciens combattants autochtones, leurs conjoints et les organisations autochtones.

Le 10 novembre, l'interlocuteur fédéral a annoncé un montant de 200 000 \$ qui servira à faire la promotion de la contribution des anciens combattants autochtones en temps de guerre. L'Association nationale d'anciens combattants autochtones et l'Association nationale des anciens combattants métis recevront chacune 100 000 \$ pour le lancement de projets sur les services rendus par les anciens combattants autochtones au sein des Forces canadiennes.

Le gouvernement du Canada reconnaît les services rendus et les sacrifices consentis par les anciens combattants autochtones pendant les guerres. Il a déjà versé environ 500 000 \$ pour la construction et la cérémonie d'inauguration d'un monument national qui commémorera la contribution militaire des anciens combattants autochtones canadiens. Une contribution de 1,15 million de dollars a également été faite au Fonds fiduciaire de bourses d'études des anciens combattants autochtones.

Je sais que ces contributions, quoique substantielles, ne répondent pas à toutes les attentes des autochtones. Il ne m'appartient pas de commenter les sentiments ou l'expérience vécue par ces vaillants anciens combattants. Comme c'est souvent le cas quand il s'agit de mettre en oeuvre des programmes officiels, le gouvernement doit tenir compte des règles en vigueur, de la loi et des preuves documentaires provenant de dossiers vieux de 60 ans. Dans le cas de ces anciens combattants, rien n'indique, dans les dossiers, qu'ils n'aient pas reçu les avantages auxquels avaient droit tous les anciens combattants démobilisés.

Je recommande cependant aux anciens combattants autochtones qui estiment ne pas recevoir ces avantages, de contacter Anciens Combattants Canada.

• (1350)

M. Jim Prentice (Calgary-Centre-Nord, PCC): Monsieur le Président, je suis stupéfait. Dans le contexte de la motion présentée

par mon collègue, le gouvernement a l'occasion de faire ce qui s'impose. Il avait d'ailleurs la possibilité de le faire lorsque le comité a été saisi de cette question. Toutefois, devant l'insistance des membres ministériels, le comité a ajourné ses travaux sans régler cette question.

À la Chambre aujourd'hui, les libéraux ont eu l'occasion de donner suite à la motion qui a été présentée et qui, je le précise, est une bonne motion. Ils ont la possibilité de prendre les mesures qui s'imposent à l'égard des Canadiens autochtones qui ont combattu pour ce pays au cours de la dernière guerre et de la guerre de Corée, des Canadiens autochtones qui n'ont jamais reçu ce à quoi ils avaient droit en vertu des lois canadiennes à leur retour au pays.

Pourquoi le gouvernement ne prend-il pas les mesures qui s'imposent? Pourquoi ne donne-t-il pas une réponse satisfaisante à ces Canadiens qui ont pris la parole publiquement pour déclarer qu'ils n'avaient pas été traités équitablement?

Nous avons obtenu de la documentation concernant le Ralliement national des Métis, la Manitoba Métis Federation et M. Chartrand, dans le rapport intitulé *To Walk With Dignity*. Il a été établi que moins de 3 p. 100 des anciens combattants métis identifiés ont bénéficié de l'un des trois principaux programmes de la Charte des anciens combattants: éducation, terres ou subventions de réadaptation. Pourquoi le gouvernement ne traite-t-il pas de la question? Pourquoi ne vient-il pas à la table et ne répond-il pas?

Au lieu de cela, le gouvernement nous donne une réponse bureaucratique, il nous offre de travailler en collaboration, il nous offre un partenariat. Il nous explique qu'il a les mains liées par de vieux dossiers et des faiblesses, et qu'il ne peut rien faire. Il nous donne une réponse bureaucratique comme le « Métis Delivery Research Output Program »; bien malin qui pourrait dire de quoi il s'agit. Pourquoi le gouvernement ne fait-il pas tout simplement ce qui s'impose et ne reconnaît-il pas que le député a présenté une motion qui fournit à la Chambre l'occasion de dire haut et clair que le gouvernement n'a jamais fait ce qui s'imposait dans le passé?

Je garde le discours du Trône dans mon pupitre. Il y est dit que le gouvernement et les autochtones élaboreront de concert des indices spécifiques de la qualité de vie ainsi qu'un bulletin d'évaluation pour suivre le rendement des intervenants et pour stimuler les progrès. Voilà une question sur laquelle l'histoire pourra juger le gouvernement, qui avait l'occasion de faire ce qu'il fallait, mais qui ne l'a pas fait.

Je peux dire qu'il y a unanimité à ce sujet parmi les députés de ce côté-ci de la Chambre et parmi mes amis ailleurs dans la Chambre. Le gouvernement a eu maintes et maintes fois l'occasion de s'occuper de ce problème, de corriger le parcours historique du Canada, de se montrer équitable et juste, de reconnaître ceux qui demandent à l'être. Malheureusement, il a refusé d'agir dans ce sens.

Je conclus en disant que tout cela figurera dans le compte rendu de la Chambre. Dans les jours à venir, les Canadiens pourront en prendre connaissance.

• (1355)

Le vice-président: Le temps prévu pour l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulé, et l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

Initiatives parlementaires

Comme il est 13 h 55, la Chambre s'ajourne jusqu'à 11 heures (La séance est levée à 13 h 55.)
lundi, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

ANNEXE

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR
CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION
ET L’AFFILIATION POLITIQUE;
COMITÉS DE LA CHAMBRE,
LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS,
MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

OCCUPANTS DU FAUTEUIL

Le Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Le vice-président et président des comités pléniers

M. CHUCK STRAHL

Le vice-président des comités pléniers

M. MARCEL PROULX

La vice-présidente adjointe des comités pléniers

L'HON. JEAN AUGUSTINE

BUREAU DE RÉGIE INTERNE

L'HON. PETER MILLIKEN

L'HON. MAURIL BÉLANGER

MME LIBBY DAVIES

M. MICHEL GUIMOND

M. JAY HILL

L'HON. WALT LASTEWKA

L'HON. KAREN REDMAN

M. JOHN REYNOLDS

L'HON. TONY VALERI

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Première session, Trente-huitième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	Colombie-Britannique	PCC
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	Alberta	PCC
Adams, L'hon. Peter, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Peterborough	Ontario	Lib.
Alcock, L'hon. Reg, président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Winnipeg-Sud	Manitoba	Lib.
Allison, Dean	Niagara-Ouest—Glanbrook	Ontario	PCC
Ambrose, Rona	Edmonton—Spruce Grove	Alberta	PCC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	Alberta	PCC
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	Saskatchewan	PCC
Anderson, L'hon. David	Victoria	Colombie-Britannique	Lib.
André, Guy	Berthier—Maskinongé	Québec	BQ
Angus, Charlie	Timmins—Baie James	Ontario	NPD
Asselin, Gérard	Manicouagan	Québec	BQ
Augustine, L'hon. Jean, vice-présidente adjointe des comités pléniers	Etobicoke—Lakeshore	Ontario	Lib.
Bachand, Claude	Saint-Jean	Québec	BQ
Bagnell, L'hon. Larry, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Yukon	Yukon	Lib.
Bains, Navdeep	Mississauga—Brampton-Sud	Ontario	Lib.
Bakopanos, L'hon. Eleni, secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale)	Ahuntsic	Québec	Lib.
Barnes, L'hon. Sue, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	London-Ouest	Ontario	Lib.
Batters, Dave	Palliser	Saskatchewan	PCC
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest	Ontario	Lib.
Bélanger, L'hon. Mauril, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles, ministre responsable de la réforme démocratique et ministre associé de la Défense nationale	Ottawa—Vanier	Ontario	Lib.
Bell, Don	North Vancouver	Colombie-Britannique	Lib.
Bellavance, André	Richmond—Arthabaska	Québec	BQ
Bennett, L'hon. Carolyn, ministre d'État (Santé publique)	St. Paul's	Ontario	Lib.
Benoit, Leon	Vegreville—Wainwright	Alberta	PCC
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les Patriotes	Québec	BQ
Bevilacqua, L'hon. Maurizio	Vaughan	Ontario	Lib.
Bezan, James	Selkirk—Interlake	Manitoba	PCC
Bigras, Bernard	Rosemont—La Petite-Patrie	Québec	BQ
Blaikie, L'hon. Bill	Elmwood—Transcona	Manitoba	NPD
Blais, Reynald	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	Québec	BQ
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, ministre d'État (Nord canadien)	Western Arctic	Territoires du Nord-Ouest	Lib.
Boire, Alain	Beauharnois—Salaberry	Québec	BQ
Boivin, Françoise	Gatineau	Québec	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Ontario	Lib.
Bonsant, France	Compton—Stanstead	Québec	BQ
Boshcoff, Ken	Thunder Bay—Rainy River	Ontario	Lib.
Bouchard, Robert	Chicoutimi—Le Fjord	Québec	BQ
Boudria, L'hon. Don	Glengarry—Prescott—Russell	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Boulianne, Marc	Mégantic—L'Érable	Québec	BQ
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	Québec	BQ
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre d'État (Développement des ressources humaines)	Moncton—Riverview—Dieppe	Nouveau-Brunswick	Lib.
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	Saskatchewan	PCC
Brison, L'hon. Scott, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Kings—Hants	Nouvelle-Écosse	Lib.
Broadbent, L'hon. Ed	Ottawa-Centre	Ontario	NPD
Brown, Bonnie	Oakville	Ontario	Lib.
Brown, Gord	Leeds—Grenville	Ontario	PCC
Brunelle, Paule	Trois-Rivières	Québec	BQ
Bulte, L'hon. Sarmite, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Parkdale—High Park	Ontario	Lib.
Byrne, L'hon. Gerry, secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires intergouvernementales	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	Colombie-Britannique	Ind.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Ontario	Lib.
Cardin, Serge	Sherbrooke	Québec	BQ
Carr, Gary	Halton	Ontario	Lib.
Carrie, Colin	Oshawa	Ontario	PCC
Carrier, Robert	Alfred-Pellan	Québec	BQ
Carroll, L'hon. Aileen, ministre de la Coopération internationale	Barrie	Ontario	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley	Nouvelle-Écosse	PCC
Casson, Rick	Lethbridge	Alberta	PCC
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Ontario	Lib.
Chamberlain, L'hon. Brenda	Guelph	Ontario	Lib.
Chan, L'hon. Raymond, ministre d'État (Multiculturalisme)	Richmond	Colombie-Britannique	Lib.
Chatters, David	Battle River	Alberta	PCC
Chong, Michael	Wellington—Halton Hills	Ontario	PCC
Christopherson, David	Hamilton-Centre	Ontario	NPD
Clavet, Roger	Louis-Hébert	Québec	BQ
Cleary, Bernard	Louis-Saint-Laurent	Québec	BQ
Coderre, L'hon. Denis	Bourassa	Québec	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—Tecumseh	Ontario	NPD
Comuzzi, L'hon. Joe, ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Thunder Bay—Superior-Nord	Ontario	Lib.
Côté, Guy	Portneuf—Jacques-Cartier	Québec	BQ
Cotler, L'hon. Irwin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Mont-Royal	Québec	Lib.
Crête, Paul	Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup	Québec	BQ
Crowder, Jean	Nanaimo—Cowichan	Colombie-Britannique	NPD
Cullen, Nathan	Skeena—Bulkley Valley	Colombie-Britannique	NPD
Cullen, L'hon. Roy, secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Etobicoke-Nord	Ontario	Lib.
Cummins, John	Delta—Richmond-Est	Colombie-Britannique	PCC
Cuzner, Rodger	Cape Breton—Canso	Nouvelle-Écosse	Lib.
D'Amours, Jean-Claude	Madawaska—Restigouche	Nouveau-Brunswick	Lib.
Davies, Libby	Vancouver-Est	Colombie-Britannique	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	Colombie-Britannique	PCC
Demers, Nicole	Laval	Québec	BQ

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Deschamps, Johanne	Laurentides—Labelle	Québec	BQ
Desjarlais, Bev	Churchill	Manitoba	NPD
Desrochers, Odina	Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière	Québec	BQ
DeVillers, L'hon. Paul	Simcoe-Nord	Ontario	Lib.
Devolin, Barry	Haliburton—Kawartha Lakes—Brock	Ontario	PCC
Dhalla, Ruby	Brampton—Springdale	Ontario	Lib.
Dion, L'hon. Stéphane, ministre de l'Environnement	Saint-Laurent—Cartierville	Québec	Lib.
Dosanjh, L'hon. Ujjal, ministre de la Santé	Vancouver-Sud	Colombie-Britannique	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire parlementaire du premier ministre (collectivités rurales)	Beauce	Québec	Lib.
Dryden, L'hon. Ken, ministre du Développement social	York-Centre	Ontario	Lib.
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	Québec	BQ
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	PCC
Easter, L'hon. Wayne, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Efford, L'hon. R. John, ministre des Ressources naturelles	Avalon	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Emerson, L'hon. David, ministre de l'Industrie	Vancouver Kingsway	Colombie-Britannique	Lib.
Epp, Ken	Edmonton—Sherwood Park	Alberta	PCC
Eyking, L'hon. Mark, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international (marchés émergents)	Sydney—Victoria	Nouvelle-Écosse	Lib.
Faille, Meili	Vaudreuil-Soulanges	Québec	BQ
Finley, Diane	Haldimand—Norfolk	Ontario	PCC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	Saskatchewan	PCC
Fletcher, Steven	Charleswood—St. James—Assiniboia	Manitoba	PCC
Folco, Raymonde	Laval—Les Îles	Québec	Lib.
Fontana, L'hon. Joe, ministre du Travail et du Logement	London-Centre-Nord	Ontario	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam	Colombie-Britannique	PCC
Frulla, L'hon. Liza, ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine	Jeanne-Le Ber	Québec	Lib.
Fry, L'hon. Hedy, secrétaire parlementaire de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Vancouver-Centre	Colombie-Britannique	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Saint-Maurice—Champlain	Québec	BQ
Gagnon, Sébastien	Jonquière—Alma	Québec	BQ
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	Ontario	PCC
Galloway, L'hon. Roger	Sarnia—Lambton	Ontario	Lib.
Gaudet, Roger	Montcalm	Québec	BQ
Gauthier, Michel	Roberval—Lac-Saint-Jean	Québec	BQ
Godbout, Marc	Ottawa—Orléans	Ontario	Lib.
Godfrey, L'hon. John, ministre d'État (Infrastructure et Collectivités)	Don Valley-Ouest	Ontario	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	Nouveau-Brunswick	NPD
Goldring, Peter	Edmonton-Est	Alberta	PCC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Finances	Wascana	Saskatchewan	Lib.
Goodyear, Gary	Cambridge	Ontario	PCC
Gouk, Jim	Colombie-Britannique-Southern Interior	Colombie-Britannique	PCC
Graham, L'hon. Bill, ministre de la Défense nationale	Toronto-Centre	Ontario	Lib.
Grewal, Gurmant	Newton—Delta-Nord	Colombie-Britannique	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Grewal, Nina	Fleetwood—Port Kells	Colombie-Britannique	PCC
Guarnieri, L'hon. Albina, ministre des Anciens Combattants	Mississauga-Est—Cooksville	Ontario	Lib.
Guay, Monique	Rivière-du-Nord	Québec	BQ
Guergis, Helena	Simcoe—Grey	Ontario	PCC
Guimond, Michel	Montmorency—Charlevoix— Haute-Côte-Nord	Québec	BQ
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	Alberta	PCC
Harper, L'hon. Stephen	Calgary-Sud-Ouest	Alberta	PCC
Harris, Richard	Cariboo—Prince George	Colombie-Britannique	PCC
Harrison, Jeremy	Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill	Saskatchewan	PCC
Hearn, Loyola	St. John's-Sud—Mount Pearl	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Hiebert, Russ	Surrey-Sud—White Rock— Cloverdale	Colombie-Britannique	PCC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	Colombie-Britannique	PCC
Hinton, Betty	Kamloops—Thompson— Cariboo	Colombie-Britannique	PCC
Holland, Mark	Ajax—Pickering	Ontario	Lib.
Hubbard, Charles	Miramichi	Nouveau-Brunswick	Lib.
Ianno, L'hon. Tony, ministre d'État (Famille et Aidants naturels)	Trinity—Spadina	Ontario	Lib.
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	Alberta	PCC
Jean, Brian	Fort McMurray—Athabasca	Alberta	PCC
Jennings, L'hon. Marlene, secrétaire parlementaire du premier ministre (Canada—États-Unis)	Notre-Dame-de-Grâce— Lachine	Québec	Lib.
Johnston, Dale	Wetaskiwin	Alberta	PCC
Julian, Peter	Burnaby—New Westminster	Colombie-Britannique	NPD
Kadis, Susan	Thornhill	Ontario	Lib.
Kamp, Randy	Pitt Meadows—Maple Ridge— Mission	Colombie-Britannique	PCC
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Nunavut	Lib.
Karygiannis, L'hon. Jim, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Scarborough—Agincourt	Ontario	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore—St. Margaret's	Nouvelle-Écosse	PCC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	Alberta	PCC
Khan, Wajid	Mississauga—Streetsville	Ontario	Lib.
Kilgour, L'hon. David	Edmonton—Mill Woods— Beaumont	Alberta	Lib.
Komarnicki, Ed	Souris—Moose Mountain	Saskatchewan	PCC
Kotto, Maka	Saint-Lambert	Québec	BQ
Kramp, Daryl	Prince Edward—Hastings	Ontario	PCC
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau— Mirabel	Québec	BQ
Lalonde, Francine	La Pointe-de-l'Île	Québec	BQ
Lapierre, L'hon. Jean, ministre des Transports	Outremont	Québec	Lib.
Lapierre, Réal	Lévis—Bellechasse	Québec	BQ
Lastewka, L'hon. Walt, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	St. Catharines	Ontario	Lib.
Lauzon, Guy	Stormont—Dundas—South Glengarry	Ontario	PCC
Lavallée, Carole	Saint-Bruno—Saint-Hubert	Québec	BQ
Layton, Jack	Toronto—Danforth	Ontario	NPD
LeBlanc, L'hon. Dominic, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Beauséjour	Nouveau-Brunswick	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Ontario	Lib.
Lemay, Marc	Abitibi—Témiscamingue	Québec	BQ
Lessard, Yves	Chambly—Borduas	Québec	BQ
Lévesque, Yvon	Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou	Québec	BQ
Longfield, L'hon. Judi, secrétaire parlementaire du ministre du Travail et du Logement	Whitby—Oshawa	Ontario	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	Québec	BQ
Lukiwski, Tom	Regina—Lumsden—Lake Centre	Saskatchewan	PCC
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	Colombie-Britannique	PCC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	Colombie-Britannique	PCC
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
MacKay, Peter	Nova-Centre	Nouvelle-Écosse	PCC
MacKenzie, Dave	Oxford	Ontario	PCC
Macklin, L'hon. Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland—Quinte West	Ontario	Lib.
Malhi, L'hon. Gurbax, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Bramalea—Gore—Malton	Ontario	Lib.
Maloney, John	Welland	Ontario	Lib.
Marceau, Richard	Charlesbourg—Haute-Saint-Charles	Québec	BQ
Mark, Inky	Dauphin—Swan River—Marquette	Manitoba	PCC
Marleau, L'hon. Diane, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Sudbury	Ontario	Lib.
Martin, L'hon. Keith, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Esquimalt—Juan de Fuca	Colombie-Britannique	Lib.
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	Manitoba	NPD
Martin, Le très hon. Paul, premier ministre	LaSalle—Émard	Québec	Lib.
Martin, Tony	Sault Ste. Marie	Ontario	NPD
Masse, Brian	Windsor-Ouest	Ontario	NPD
Matthews, Bill	Random—Burin—St. George's	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
McCallum, L'hon. John, ministre du Revenu national	Markham—Unionville	Ontario	Lib.
McDonough, Alexa	Halifax	Nouvelle-Écosse	NPD
McGuinty, David	Ottawa-Sud	Ontario	Lib.
McGuire, L'hon. Joe, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	Egmont	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
McKay, L'hon. John, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Scarborough—Guildwood	Ontario	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Edmonton-Centre	Alberta	Lib.
McTeague, L'hon. Dan, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Pickering—Scarborough-Est	Ontario	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga	Québec	BQ
Ménard, Serge	Marc-Aurèle-Fortin	Québec	BQ
Menzies, Ted	Macleod	Alberta	PCC
Merrifield, Rob	Yellowhead	Alberta	PCC
Miller, Larry	Bruce—Grey—Owen Sound	Ontario	PCC
Milliken, L'hon. Peter, Président	Kingston et les Îles	Ontario	Lib.
Mills, Bob	Red Deer	Alberta	PCC
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Mitchell, L'hon. Andy, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Parry Sound—Muskoka	Ontario	Lib.
Moore, James	Port Moody—Westwood—Port Coquitlam	Colombie-Britannique	PCC
Moore, Rob	Fundy Royal	Nouveau-Brunswick	PCC
Murphy, L'hon. Shawn, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Charlottetown	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Myers, Lynn	Kitchener—Wilmot—Wellesley—Woolwich	Ontario	Lib.
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Manitoba	Lib.
Nicholson, L'hon. Rob	Niagara Falls	Ontario	PCC
O'Brien, Lawrence	Labrador	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Ontario	Lib.
O'Connor, Gordon	Carleton—Mississippi Mills	Ontario	PCC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	Alberta	PCC
Oda, Bev	Durham	Ontario	PCC
Owen, L'hon. Stephen, ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sport)	Vancouver Quadra	Colombie-Britannique	Lib.
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Québec	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	Manitoba	PCC
Paquette, Pierre	Joliette	Québec	BQ
Paradis, L'hon. Denis	Brome—Missisquoi	Québec	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga—Erindale	Ontario	Ind.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Québec	Lib.
Penson, Charlie	Peace River	Alberta	PCC
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	Québec	BQ
Peterson, L'hon. Jim, ministre du Commerce international	Willowdale	Ontario	Lib.
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre des Affaires étrangères	Papineau	Québec	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Ontario	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	Québec	BQ
Pickard, L'hon. Jerry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Chatham-Kent—Essex	Ontario	Lib.
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	Québec	BQ
Poilievre, Pierre	Nepean—Carleton	Ontario	PCC
Poirier-Rivard, Denise	Châteauguay—Saint-Constant	Québec	BQ
Powers, Russ	Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale	Ontario	Lib.
Prentice, Jim	Calgary-Centre-Nord	Alberta	PCC
Preston, Joe	Elgin—Middlesex—London	Ontario	PCC
Proulx, Marcel, vice-président des comités pléniers	Hull—Aylmer	Québec	Lib.
Rajotte, James	Edmonton—Leduc	Alberta	PCC
Ratansi, Yasmin	Don Valley-Est	Ontario	Lib.
Redman, L'hon. Karen	Kitchener-Centre	Ontario	Lib.
Regan, L'hon. Geoff, ministre des Pêches et des Océans	Halifax-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Frontenac—Lennox and Addington	Ontario	PCC
Reynolds, John	West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country	Colombie-Britannique	PCC
Richardson, Lee	Calgary-Centre	Alberta	PCC
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	Saskatchewan	PCC
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Westmount—Ville-Marie	Québec	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Rodriguez, Pablo	Honoré-Mercier	Québec	Lib.
Rota, Anthony	Nipissing—Timiskaming	Ontario	Lib.
Roy, Jean-Yves	Haute-Gaspésie—La Mitis— Matane—Matapédia	Québec	BQ
Saada, L'hon. Jacques, ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie	Brossard—La Prairie	Québec	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	Québec	BQ
Savage, Michael	Dartmouth—Cole Harbour	Nouvelle-Écosse	Lib.
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Scarpaleggia, Francis	Lac-Saint-Louis	Québec	Lib.
Scheer, Andrew	Regina—Qu'Appelle	Saskatchewan	PCC
Schellenberger, Gary	Perth—Wellington	Ontario	PCC
Schmidt, Werner	Kelowna—Lake Country	Colombie-Britannique	PCC
Scott, L'hon. Andy, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Fredericton	Nouveau-Brunswick	Lib.
Sgro, L'hon. Judy, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	York-Ouest	Ontario	Lib.
Siksay, Bill	Burnaby—Douglas	Colombie-Britannique	NPD
Silva, Mario	Davenport	Ontario	Lib.
Simard, Christian	Beauport—Limoilou	Québec	BQ
Simard, L'hon. Raymond, secrétaire parlementaire du leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre responsable de la réforme démocratique	Saint Boniface	Manitoba	Lib.
Simms, Scott	Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	Saskatchewan	PCC
Smith, David	Pontiac	Québec	Lib.
Smith, Joy	Kildonan—St. Paul	Manitoba	PCC
Solberg, Monte	Medicine Hat	Alberta	PCC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	Alberta	PCC
St-Hilaire, Caroline	Longueuil—Pierre-Boucher	Québec	BQ
St. Amand, Lloyd	Brant	Ontario	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin— Kapusking	Ontario	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Ontario	Lib.
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	Colombie-Britannique	PCC
Stoffer, Peter	Sackville—Eastern Shore	Nouvelle-Écosse	NPD
Strahl, Chuck, Vice-président et président des comités pléniers	Chilliwack—Fraser Canyon	Colombie-Britannique	PCC
Stronach, Belinda	Newmarket—Aurora	Ontario	PCC
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Ontario	Lib.
Telegdi, L'hon. Andrew	Kitchener—Waterloo	Ontario	Lib.
Temelkovski, Lui	Oak Ridges—Markham	Ontario	Lib.
Thibault, Louise	Rimouski-Neigette— Témiscouata—Les Basques	Québec	BQ
Thibault, L'hon. Robert, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Nova-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	Nouveau-Brunswick	PCC
Thompson, Myron	Wild Rose	Alberta	PCC
Tilson, David	Dufferin—Caledon	Ontario	PCC
Toews, Vic	Provencher	Manitoba	PCC
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Torsney, L'hon. Paddy, secrétaire parlementaire de la Coopération internationale	Burlington	Ontario	Lib.
Trost, Bradley	Saskatoon—Humboldt	Saskatchewan	PCC
Tweed, Merv	Brandon—Souris	Manitoba	PCC
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex... ..	Ontario	Lib.
Valeri, L'hon. Tony, leader du gouvernement à la Chambre des communes	Hamilton-Est—Stoney Creek ..	Ontario	Lib.
Valley, Roger	Kenora	Ontario	Lib.
Van Loan, Peter	York—Simcoe	Ontario	PCC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	Saskatchewan	PCC
Vincent, Robert	Shefford	Québec	BQ
Volpe, L'hon. Joseph, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Eglinton—Lawrence	Ontario	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Ontario	Lib.
Warawa, Mark	Langley	Colombie-Britannique ...	PCC
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Nord	Manitoba	NPD
Watson, Jeff	Essex	Ontario	PCC
White, Randy	Abbotsford	Colombie-Britannique ...	PCC
Wilfert, L'hon. Bryon, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Richmond Hill	Ontario	Lib.
Williams, John	Edmonton—St. Albert	Alberta	PCC
Wrzesnewskyj, Borys	Etobicoke-Centre	Ontario	Lib.
Yelich, Lynne	Blackstrap	Saskatchewan	PCC
Zed, Paul	Saint John	Nouveau-Brunswick	Lib.

N.B.: Sous le titre Affiliation politique: Lib. - Libéral; PCC - Conservateur; BQ - Bloc Québécois; NDP - nouveau parti démocratique; PC - Parti progressiste-conservateur; Ind. - indépendant

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Première session, Trente-huitième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
ALBERTA (28)		
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	PCC
Ambrose, Rona	Edmonton—Spruce Grove	PCC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	PCC
Benoit, Leon	Vegreville—Wainwright	PCC
Casson, Rick	Lethbridge	PCC
Chatters, David	Battle River	PCC
Epp, Ken	Edmonton—Sherwood Park	PCC
Goldring, Peter	Edmonton-Est	PCC
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	PCC
Harper, L'hon. Stephen	Calgary-Sud-Ouest	PCC
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	PCC
Jean, Brian	Fort McMurray—Athabasca	PCC
Johnston, Dale	Wetaskiwin	PCC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	PCC
Kilgour, L'hon. David	Edmonton—Mill Woods—Beaumont	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Edmonton-Centre	Lib.
Menzies, Ted	Macleod	PCC
Merrifield, Rob	Yellowhead	PCC
Mills, Bob	Red Deer	PCC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	PCC
Penson, Charlie	Peace River	PCC
Prentice, Jim	Calgary-Centre-Nord	PCC
Rajotte, James	Edmonton—Leduc	PCC
Richardson, Lee	Calgary-Centre	PCC
Solberg, Monte	Medicine Hat	PCC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	PCC
Thompson, Myron	Wild Rose	PCC
Williams, John	Edmonton—St. Albert	PCC
COLOMBIE-BRITANNIQUE (36)		
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	PCC
Anderson, L'hon. David	Victoria	Lib.
Bell, Don	North Vancouver	Lib.
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	Ind.
Chan, L'hon. Raymond, ministre d'État (Multiculturalisme)	Richmond	Lib.
Crowder, Jean	Nanaimo—Cowichan	NPD
Cullen, Nathan	Skeena—Bulkley Valley	NPD
Cummins, John	Delta—Richmond-Est	PCC
Davies, Libby	Vancouver-Est	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	PCC
Dosanjh, L'hon. Ujjal, ministre de la Santé	Vancouver-Sud	Lib.
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	PCC
Emerson, L'hon. David, ministre de l'Industrie	Vancouver Kingsway	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Fry, L'hon. Hedy, secrétaire parlementaire de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Vancouver-Centre	Lib.
Gouk, Jim	Colombie-Britannique-Southern Interior	PCC
Grewal, Gurmant	Newton—Delta-Nord	PCC
Grewal, Nina	Fleetwood—Port Kells	PCC
Harris, Richard	Cariboo—Prince George	PCC
Hiebert, Russ	Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale	PCC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	PCC
Hinton, Betty	Kamloops—Thompson—Cariboo	PCC
Julian, Peter	Burnaby—New Westminster	NPD
Kamp, Randy	Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission	PCC
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	PCC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	PCC
Martin, L'hon. Keith, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Esquimalt—Juan de Fuca	Lib.
Moore, James	Port Moody—Westwood—Port Coquitlam	PCC
Owen, L'hon. Stephen, ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sport)	Vancouver Quadra	Lib.
Reynolds, John	West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country	PCC
Schmidt, Werner	Kelowna—Lake Country	PCC
Siksay, Bill	Burnaby—Douglas	NPD
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	PCC
Strahl, Chuck, Vice-président et président des comités pléniers	Chilliwack—Fraser Canyon	PCC
Warawa, Mark	Langley	PCC
White, Randy	Abbotsford	PCC
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)		
Easter, L'hon. Wayne, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)	Malpeque	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Lib.
McGuire, L'hon. Joe, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	Egmont	Lib.
Murphy, L'hon. Shawn, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Charlottetown	Lib.
MANITOBA (14)		
Alcock, L'hon. Reg, président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Winnipeg-Sud	Lib.
Bezan, James	Selkirk—Interlake	PCC
Blaikie, L'hon. Bill	Elmwood—Transcona	NPD
Desjarlais, Bev	Churchill	NPD
Fletcher, Steven	Charleswood—St. James—Assiniboia	PCC
Mark, Inky	Dauphin—Swan River—Marquette	PCC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	NPD
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	PCC
Simard, L'hon. Raymond, secrétaire parlementaire du leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre responsable de la réforme démocratique	Saint Boniface	Lib.
Smith, Joy	Kildonan—St. Paul	PCC
Toews, Vic	Provencher	PCC
Tweed, Merv	Brandon—Souris	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Nord	NPD
NOUVEAU-BRUNSWICK (10)		
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre d'État (Développement des ressources humaines)	Moncton—Riverview—Dieppe	Lib.
D'Amours, Jean-Claude	Madawaska—Restigouche	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	NPD
Hubbard, Charles	Miramichi	Lib.
LeBlanc, L'hon. Dominic, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Beauséjour	Lib.
Moore, Rob	Fundy Royal	PCC
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Lib.
Scott, L'hon. Andy, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Fredericton	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	PCC
Zed, Paul	Saint John	Lib.
NOUVELLE-ÉCOSSE (11)		
Brison, L'hon. Scott, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Kings—Hants	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester— Musquodoboit Valley	PCC
Cuzner, Rodger	Cape Breton—Canso	Lib.
Eyking, L'hon. Mark, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international (marchés émergents)	Sydney—Victoria	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore—St. Margaret's	PCC
MacKay, Peter	Nova-Centre	PCC
McDonough, Alexa	Halifax	NPD
Regan, L'hon. Geoff, ministre des Pêches et des Océans	Halifax-Ouest	Lib.
Savage, Michael	Dartmouth—Cole Harbour	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Eastern Shore	NPD
Thibault, L'hon. Robert, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Nova-Ouest	Lib.
NUNAVUT (1)		
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Lib.
ONTARIO (106)		
Adams, L'hon. Peter, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Peterborough	Lib.
Allison, Dean	Niagara-Ouest—Glanbrook	PCC
Angus, Charlie	Timmins—Baie James	NPD
Augustine, L'hon. Jean, vice-présidente adjointe des comités pléniers	Etobicoke—Lakeshore	Lib.
Bains, Navdeep	Mississauga—Brampton-Sud	Lib.
Barnes, L'hon. Sue, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	London-Ouest	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest	Lib.
Bélanger, L'hon. Mauril, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles, ministre responsable de la réforme démocratique et ministre associé de la Défense nationale	Ottawa—Vanier	Lib.
Bennett, L'hon. Carolyn, ministre d'État (Santé publique)	St. Paul's	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio	Vaughan	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Lib.
Boshcoff, Ken	Thunder Bay—Rainy River	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Boudria, L'hon. Don	Glengarry—Prescott—Russell	Lib.
Broadbent, L'hon. Ed	Ottawa-Centre	NPD
Brown, Bonnie	Oakville	Lib.
Brown, Gord	Leeds—Grenville	PCC
Bulte, L'hon. Sarmite, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Parkdale—High Park	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Lib.
Carr, Gary	Halton	Lib.
Carrie, Colin	Oshawa	PCC
Carroll, L'hon. Aileen, ministre de la Coopération internationale	Barrie	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Lib.
Chamberlain, L'hon. Brenda	Guelph	Lib.
Chong, Michael	Wellington—Halton Hills	PCC
Christopherson, David	Hamilton-Centre	NPD
Comartin, Joe	Windsor—Tecumseh	NPD
Comuzzi, L'hon. Joe, ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Thunder Bay—Superior-Nord	Lib.
Cullen, L'hon. Roy, secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Etobicoke-Nord	Lib.
DeVillers, L'hon. Paul	Simcoe-Nord	Lib.
Devolin, Barry	Haliburton—Kawartha Lakes—Brock	PCC
Dhalla, Ruby	Brampton—Springdale	Lib.
Dryden, L'hon. Ken, ministre du Développement social	York-Centre	Lib.
Finley, Diane	Haldimand—Norfolk	PCC
Fontana, L'hon. Joe, ministre du Travail et du Logement	London-Centre-Nord	Lib.
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	PCC
Galloway, L'hon. Roger	Sarnia—Lambton	Lib.
Godbout, Marc	Ottawa—Orléans	Lib.
Godfrey, L'hon. John, ministre d'État (Infrastructure et Collectivités)	Don Valley-Ouest	Lib.
Goodyear, Gary	Cambridge	PCC
Graham, L'hon. Bill, ministre de la Défense nationale	Toronto-Centre	Lib.
Guarnieri, L'hon. Albina, ministre des Anciens Combattants	Mississauga-Est—Cooksville	Lib.
Guergis, Helena	Simcoe—Grey	PCC
Holland, Mark	Ajax—Pickering	Lib.
Ianno, L'hon. Tony, ministre d'État (Famille et Aidants naturels)	Trinity—Spadina	Lib.
Kadis, Susan	Thornhill	Lib.
Karygiannis, L'hon. Jim, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Scarborough—Agincourt	Lib.
Khan, Wajid	Mississauga—Streetsville	Lib.
Kramp, Daryl	Prince Edward—Hastings	PCC
Lastewka, L'hon. Walt, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	St. Catharines	Lib.
Lauzon, Guy	Stormont—Dundas—South Glengarry	PCC
Layton, Jack	Toronto—Danforth	NPD
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Lib.
Longfield, L'hon. Judi, secrétaire parlementaire du ministre du Travail et du Logement	Whitby—Oshawa	Lib.
MacKenzie, Dave	Oxford	PCC
Macklin, L'hon. Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland—Quinte West	Lib.
Malhi, L'hon. Gurbax, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Bramalea—Gore—Malton	Lib.
Maloney, John	Welland	Lib.
Marleau, L'hon. Diane, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Sudbury	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Martin, Tony	Sault Ste. Marie	NPD
Masse, Brian	Windsor-Ouest	NPD
McCallum, L'hon. John, ministre du Revenu national	Markham—Unionville	Lib.
McGuinty, David	Ottawa-Sud	Lib.
McKay, L'hon. John, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Scarborough—Guildwood	Lib.
McTeague, L'hon. Dan, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Pickering—Scarborough-Est	Lib.
Miller, Larry	Bruce—Grey—Owen Sound	PCC
Milliken, L'hon. Peter, Président	Kingston et les Îles	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Parry Sound—Muskoka	Lib.
Myers, Lynn	Kitchener—Wilmot—Wellesley— Woolwich	Lib.
Nicholson, L'hon. Rob	Niagara Falls	PCC
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Lib.
O'Connor, Gordon	Carleton—Mississippi Mills	PCC
Oda, Bev	Durham	PCC
Parrish, Carolyn	Mississauga—Erindale	Ind.
Peterson, L'hon. Jim, ministre du Commerce international	Willowdale	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Lib.
Pickard, L'hon. Jerry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Chatham-Kent—Essex	Lib.
Poilievre, Pierre	Nepean—Carleton	PCC
Powers, Russ	Ancaster—Dundas—Flamborough— Westdale	Lib.
Preston, Joe	Elgin—Middlesex—London	PCC
Ratansi, Yasmin	Don Valley-Est	Lib.
Redman, L'hon. Karen	Kitchener-Centre	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Frontenac—Lennox and Addington	PCC
Rota, Anthony	Nipissing—Timiskaming	Lib.
Schellenberger, Gary	Perth—Wellington	PCC
Sgro, L'hon. Judy, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	York-Ouest	Lib.
Silva, Mario	Davenport	Lib.
St. Amand, Lloyd	Brant	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin—Kapusking	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Lib.
Stronach, Belinda	Newmarket—Aurora	PCC
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Lib.
Telegdi, L'hon. Andrew	Kitchener—Waterloo	Lib.
Temelkovski, Lui	Oak Ridges—Markham	Lib.
Tilson, David	Dufferin—Caledon	PCC
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Lib.
Torsney, L'hon. Paddy, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale	Burlington	Lib.
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Lib.
Valeri, L'hon. Tony, leader du gouvernement à la Chambre des communes	Hamilton-Est—Stoney Creek	Lib.
Valley, Roger	Kenora	Lib.
Van Loan, Peter	York—Simcoe	PCC
Volpe, L'hon. Joseph, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Eglinton—Lawrence	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Lib.
Watson, Jeff	Essex	PCC
Wilfert, L'hon. Bryon, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Richmond Hill	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Wrzesnewskyj, Borys	Etobicoke-Centre	Lib.
QUÉBEC (75)		
André, Guy	Berthier—Maskinongé	BQ
Asselin, Gérard	Manicouagan	BQ
Bachand, Claude	Saint-Jean	BQ
Bakopanos, L'hon. Eleni, secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale)	Ahuntsic	Lib.
Bellavance, André	Richmond—Arthabaska	BQ
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les Patriotes	BQ
Bigras, Bernard	Rosemont—La Petite-Patrie	BQ
Blais, Raynald	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	BQ
Boire, Alain	Beauharnois—Salaberry	BQ
Boivin, Françoise	Gatineau	Lib.
Bonsant, France	Compton—Stanstead	BQ
Bouchard, Robert	Chicoutimi—Le Fjord	BQ
Boulianne, Marc	Mégantic—L'Érable	BQ
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	BQ
Brunelle, Paule	Trois-Rivières	BQ
Cardin, Serge	Sherbrooke	BQ
Carrier, Robert	Alfred-Pellan	BQ
Clavet, Roger	Louis-Hébert	BQ
Cleary, Bernard	Louis-Saint-Laurent	BQ
Coderre, L'hon. Denis	Bourassa	Lib.
Côté, Guy	Portneuf—Jacques-Cartier	BQ
Cotler, L'hon. Irwin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Mont-Royal	Lib.
Crête, Paul	Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup	BQ
Demers, Nicole	Laval	BQ
Deschamps, Johanne	Laurentides—Labelle	BQ
Desrochers, Odina	Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière	BQ
Dion, L'hon. Stéphane, ministre de l'Environnement	Saint-Laurent—Cartierville	Lib.
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire parlementaire du premier ministre (collectivités rurales)	Beauce	Lib.
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	BQ
Faille, Meili	Vaudreuil-Soulanges	BQ
Folco, Raymonde	Laval—Les Îles	Lib.
Frulla, L'hon. Liza, ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine	Jeanne-Le Ber	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Saint-Maurice—Champlain	BQ
Gagnon, Sébastien	Jonquière—Alma	BQ
Gaudet, Roger	Montcalm	BQ
Gauthier, Michel	Roberval—Lac-Saint-Jean	BQ
Guay, Monique	Rivière-du-Nord	BQ
Guimond, Michel	Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord	BQ
Jennings, L'hon. Marlene, secrétaire parlementaire du premier ministre (Canada—États-Unis)	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	Lib.
Kotto, Maka	Saint-Lambert	BQ
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau—Mirabel	BQ
Lalonde, Francine	La Pointe-de-l'Île	BQ

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Lapierre, L'hon. Jean, ministre des Transports	Outremont	Lib.
Lapierre, Réal	Lévis—Bellechasse	BQ
Lavallée, Carole	Saint-Bruno—Saint-Hubert	BQ
Lemay, Marc	Abitibi—Témiscamingue	BQ
Lessard, Yves	Chambly—Borduas	BQ
Lévesque, Yvon	Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou	BQ
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	BQ
Marceau, Richard	Charlesbourg—Haute-Saint-Charles	BQ
Martin, Le très hon. Paul, premier ministre	LaSalle—Émard	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga	BQ
Ménard, Serge	Marc-Aurèle-Fortin	BQ
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Lib.
Paquette, Pierre	Joliette	BQ
Paradis, L'hon. Denis	Brome—Missisquoi	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	BQ
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre des Affaires étrangères	Papineau	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	BQ
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	BQ
Poirier-Rivard, Denise	Châteauguay—Saint-Constant	BQ
Proulx, Marcel, vice-président des comités pléniers	Hull—Aylmer	Lib.
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Westmount—Ville-Marie	Lib.
Rodriguez, Pablo	Honoré-Mercier	Lib.
Roy, Jean-Yves	Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia	BQ
Saada, L'hon. Jacques, ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie	Brossard—La Prairie	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	BQ
Scarpaleggia, Francis	Lac-Saint-Louis	Lib.
Simard, Christian	Beauport—Limoilou	BQ
Smith, David	Pontiac	Lib.
St-Hilaire, Caroline	Longueuil—Pierre-Boucher	BQ
Thibault, Louise	Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques	BQ
Vincent, Robert	Shefford	BQ

SASKATCHEWAN (14)

Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	PCC
Batters, Dave	Palliser	PCC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	PCC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	PCC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Finances	Wascana	Lib.
Harrison, Jeremy	Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill	PCC
Komarnicki, Ed	Souris—Moose Mountain	PCC
Lukiwski, Tom	Regina—Lumsden—Lake Centre	PCC
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	PCC
Scheer, Andrew	Regina—Qu'Appelle	PCC
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	PCC
Trost, Bradley	Saskatoon—Humboldt	PCC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Yelich, Lynne	Blackstrap	PCC
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (7)		
Byrne, L'hon. Gerry, secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires intergouvernementales	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	PCC
Efford, L'hon. R. John, ministre des Ressources naturelles	Avalon	Lib.
Hearn, Loyola.....	St. John's-Sud—Mount Pearl.....	PCC
Matthews, Bill	Random—Burin—St. George's	Lib.
O'Brien, Lawrence.....	Labrador	Lib.
Simms, Scott.....	Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor.....	Lib.
TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)		
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, ministre d'État (Nord canadien)	Western Arctic	Lib.
YUKON (1)		
Bagnell, L'hon. Larry, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Yukon.....	Lib.

LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 10 décembre 2004 — 1^{re} Session, 38^e Législature)

ACCÈS À L'INFORMATION, PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET ÉTHIQUE

Président: David Chatters

Vice-présidents: Ed Broadbent
Derek Lee

Navdeep Bains	Russ Hiebert	Mario Laframboise	David Tilson	(12)
Johanne Deschamps	Marlene Jennings	Russ Powers	Paul Zed	
Art Hanger				

Membres associés

Jim Abbott	Paul Forseth	Jack Layton	Scott Reid
Diane Ablonczy	Cheryl Gallant	Tom Lukiwski	John Reynolds
Dean Allison	Michel Gauthier	Gary Lunn	Lee Richardson
Rona Ambrose	Yvon Godin	James Lunney	Gerry Ritz
Rob Anders	Peter Goldring	Peter MacKay	Andrew Scheer
David Anderson	Gary Goodyear	Dave MacKenzie	Gary Schellenberger
Dave Batters	Jim Gouk	Inky Mark	Werner Schmidt
Leon Benoit	Gurmant Grewal	Pat Martin	Carol Skelton
James Bezan	Nina Grewal	Ted Menzies	Joy Smith
Marc Boulianne	Helena Guergis	Rob Merrifield	Monte Solberg
Garry Breitkreuz	Michel Guimond	Larry Miller	Kevin Sorenson
Gord Brown	Stephen Harper	Bob Mills	Darrel Stinson
Colin Carrie	Richard Harris	James Moore	Belinda Stronach
Bill Casey	Jeremy Harrison	Rob Moore	Greg Thompson
Rick Casson	Loyola Hearn	Anita Neville	Myron Thompson
Michael Chong	Jay Hill	Rob Nicholson	Vic Toews
Joe Comartin	Betty Hinton	Gordon O'Connor	Bradley Trost
Paul Crête	Rahim Jaffer	Deepak Obhrai	Merv Tweed
John Cummins	Brian Jean	Bev Oda	Peter Van Loan
Stockwell Day	Dale Johnston	Brian Pallister	Maurice Vellacott
Barry Devolin	Randy Kamp	Charlie Penson	Tom Wappel
Norman Doyle	Gerald Keddy	Pauline Picard	Mark Warawa
John Duncan	Jason Kenney	Pierre Poilievre	Jeff Watson
Ken Epp	Ed Komarnicki	Jim Prentice	Randy White
Diane Finley	Daryl Kramp	Joe Preston	John Williams
Brian Fitzpatrick	Guy Lauzon	James Rajotte	Lynne Yelich
Steven Fletcher			

AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD

Président: Nancy Karetak-Lindell

Vice-présidents: Bernard Cleary
Jeremy Harrison

Sue Barnes
André Bellavance
Gary Lunn

Pat Martin
Jim Prentice

Carol Skelton
David Smith

Lloyd St. Amand
Roger Valley

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Charlie Angus
Gérard Asselin
Larry Bagnell
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
Jean Crowder
Nathan Cullen
John Cummins
Rodger Cuzner
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Paul DeVillers
Barry Devolin

Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Hedy Fry
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Charles Hubbard
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp

Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Marc Lemay
Yvon Lévesque
Tom Lukiwski
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Tony Martin
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Joe Preston

James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Président:	David Kilgour	Vice-président:	Stockwell Day
Navdeep Bains	Ed Broadbent	Peter Goldring	Paddy Torsney
Diane Bourgeois			(7)

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Président:	Paul Steckle	Vice-présidents:	Denise Poirier-Rivard Gerry Ritz
David Anderson	Claude Drouin	Roger Gaudet	Larry Miller
Charlie Angus	Wayne Easter	David Kilgour	Rose-Marie Ur
James Bezan			(12)

Membres associés

Jim Abbott	Brian Fitzpatrick	Daryl Kramp	John Reynolds
Diane Ablonczy	Steven Fletcher	Guy Lauzon	Lee Richardson
Peter Adams	Paul Forseth	Tom Lukiwski	Andy Savoy
Dean Allison	Cheryl Gallant	Gary Lunn	Andrew Scheer
Rona Ambrose	Yvon Godin	James Lunney	Gary Schellenberger
Rob Anders	Peter Goldring	Peter MacKay	Werner Schmidt
Dave Batters	Gary Goodyear	Dave MacKenzie	Carol Skelton
André Bellavance	Jim Gouk	John Maloney	Joy Smith
Leon Benoit	Gurmant Grewal	Inky Mark	Monte Solberg
Garry Breitkreuz	Nina Grewal	Ted Menzies	Kevin Sorenson
Gord Brown	Helena Guergis	Rob Merrifield	Darrel Stinson
Colin Carrie	Art Hanger	Bob Mills	Peter Stoffer
Bill Casey	Stephen Harper	James Moore	Belinda Stronach
Rick Casson	Richard Harris	Rob Moore	Greg Thompson
David Chatters	Jeremy Harrison	Rob Nicholson	Myron Thompson
Michael Chong	Loyola Hearn	Gordon O'Connor	David Tilson
Joe Comartin	Russ Hiebert	Deepak Obhrai	Vic Toews
John Cummins	Jay Hill	Bev Oda	Bradley Trost
Stockwell Day	Betty Hinton	Brian Pallister	Merv Tweed
Johanne Deschamps	Charles Hubbard	Pierre Paquette	Peter Van Loan
Bev Desjarlais	Rahim Jaffer	Charlie Penson	Maurice Vellacott
Barry Devolin	Brian Jean	Pierre Poilievre	Mark Warawa
Norman Doyle	Dale Johnston	Jim Prentice	Jeff Watson
John Duncan	Randy Kamp	Joe Preston	Randy White
Ken Epp	Gerald Keddy	James Rajotte	John Williams
Mark Eyking	Jason Kenney	Scott Reid	Lynne Yelich
Diane Finley	Ed Komarnicki		

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Président: Andrew Telegdi

Vice-présidents: Meili Faille
Inky Mark

Diane Ablonczy
David Anderson
Colleen Beaumier

Roger Clavet
Hedy Fry

Helena Guergis
Rahim Jaffer

Bill Siksay
Lui Temelkovski

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Guy André
Jean Augustine
Eleni Bakopanos
Dave Batters
Don Bell
Leon Benoit
James Bezan
Diane Bourgeois
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Gary Carr
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
David Christopherson
Joe Comartin
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day
Odina Desrochers
Barry Devolin
Norman Doyle
Claude Drouin

John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Raymonde Folco
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Brian Jean
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp

Francine Lalonde
Guy Lauzon
Jack Layton
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Pat Martin
Brian Masse
David McGuinty
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Anita Neville
Rob Nicholson
Pat O'Brien
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Beth Phinney
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston

James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Mario Silva
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Judy Wasylcyia-Leis
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président:

Vice-président:

COMPTES PUBLICS**Président:** John Williams**Vice-présidents:** Mark Holland
Benoît SauvageauDean Allison
Gary Carr
David ChristophersonBrian Fitzpatrick
Sébastien GagnonDaryl Kramp
Walt LastewkaShawn Murphy
Borys Wrzesnewskyj

(12)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Robert Bouchard
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
John Cummins
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Steven Fletcher
Paul ForsethCheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
David Kilgour
Ed Komarnicki
Guy Lauzon
Jack LaytonTom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Diane Marleau
Pat Martin
David McGuinty
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott ReidJohn Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Belinda Stronach
Louise Thibault
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Judy Wasylcyia-Leis
Jeff Watson
Randy White
Lynne Yelich

CONDITION FÉMININE**Président:** Anita Neville**Vice-présidents:** Jean Crowder
Nina GrewalFrance Bonsant
Paule Brunelle
Helena GuergisBetty Hinton
Susan KadisBeth Phinney
Russ PowersPaddy Torsney
Lynne Yelich

(12)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Jean Augustine
Dave Batters
Don Bell
Leon Benoit
James Bezan
Diane Bourgeois
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day
Nicole Demers
Bev Desjarlais
Barry Devolin
Ruby Dhalla
Norman DoyleJohn Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Christiane Gagnon
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl KrampGuy Lauzon
Jack Layton
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Alexa McDonough
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
Maria Minna
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James RajotteScott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Judy Wasylcia-Leis
Jeff Watson
Randy White
John Williams

DÉFENSE NATIONALE ET ANCIENS COMBATTANTS

Président: Pat O'Brien

Vice-présidents: Claude Bachand
Rick Casson

Larry Bagnell	Judi Longfield	Keith Martin	Gilles-A. Perron	(12)
Bill Blaikie	Dave MacKenzie	Gordon O'Connor	Anthony Rota	
Betty Hinton				

Membres associés

Jim Abbott	Steven Fletcher	Tom Lukiwski	Gerry Ritz
Diane Ablonczy	Paul Forseth	Gary Lunn	Andrew Scheer
Dean Allison	Cheryl Gallant	James Lunney	Gary Schellenberger
Rona Ambrose	Peter Goldring	Peter MacKay	Werner Schmidt
Rob Anders	Gary Goodyear	John Maloney	Scott Simms
David Anderson	Jim Gouk	Inky Mark	Carol Skelton
Dave Batters	Gurmant Grewal	Dan McTeague	Joy Smith
Leon Benoit	Nina Grewal	Ted Menzies	Monte Solberg
James Bezan	Helena Guergis	Rob Merrifield	Kevin Sorenson
Bernard Bigras	Art Hanger	Larry Miller	Caroline St-Hilaire
Garry Breitkreuz	Stephen Harper	Bob Mills	Darrel Stinson
Gord Brown	Richard Harris	James Moore	Peter Stoffer
Colin Carrie	Jeremy Harrison	Rob Moore	Belinda Stronach
Robert Carrier	Loyola Hearn	Anita Neville	Greg Thompson
Bill Casey	Russ Hiebert	Rob Nicholson	Myron Thompson
David Chatters	Jay Hill	Deepak Obhrai	David Tilson
Michael Chong	Rahim Jaffer	Bev Oda	Vic Toews
Roger Clavet	Brian Jean	Brian Pallister	Bradley Trost
John Cummins	Dale Johnston	Charlie Penson	Merv Tweed
Stockwell Day	Peter Julian	Pierre Poilievre	Rose-Marie Ur
Odina Desrochers	Randy Kamp	Jim Prentice	Peter Van Loan
Barry Devolin	Gerald Keddy	Joe Preston	Maurice Vellacott
Norman Doyle	Jason Kenney	Marcel Proulx	Mark Warawa
John Duncan	Ed Komarnicki	James Rajotte	Jeff Watson
Ken Epp	Daryl Kramp	Scott Reid	Randy White
Diane Finley	Francine Lalonde	John Reynolds	John Williams
Brian Fitzpatrick	Guy Lauzon	Lee Richardson	Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ DES ANCIENS COMBATTANTS

Président: Anthony Rota

Vice-président: Betty Hinton

Larry Bagnell	Gilles-A. Perron	Peter Stoffer	Rose-Marie Ur	(7)
Gordon O'Connor				

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES, DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président:	Raymonde Folco	Vice-présidents:	Paul Forseth Christiane Gagnon	
Peter Adams	Barry Devolin	Yves Lessard	Mario Silva	(12)
Eleni Bakopanos	Ed Komarnicki	Tony Martin	Peter Van Loan	
Jean-Claude D'Amours				

Membres associés

Jim Abbott	Ruby Dhalla	Gerald Keddy	James Rajotte
Diane Ablonczy	Norman Doyle	Jason Kenney	Yasmin Ratansi
Dean Allison	John Duncan	Daryl Kramp	Scott Reid
Rona Ambrose	Ken Epp	Guy Lauzon	John Reynolds
Rob Anders	Diane Finley	Carole Lavallée	Lee Richardson
David Anderson	Brian Fitzpatrick	Judi Longfield	Gerry Ritz
Dave Batters	Steven Fletcher	Tom Lukiwski	Andrew Scheer
Don Bell	Hedy Fry	Gary Lunn	Gary Schellenberger
Leon Benoit	Marcel Gagnon	James Lunney	Werner Schmidt
Stéphane Bergeron	Cheryl Gallant	Lawrence MacAulay	Christian Simard
James Bezan	Marc Godbout	Peter MacKay	Carol Skelton
Alain Boire	Yvon Godin	Dave MacKenzie	David Smith
France Bonsant	Peter Goldring	Gurbax Malhi	Joy Smith
Ken Boshcoff	Gary Goodyear	Inky Mark	Monte Solberg
Garry Breitkreuz	Jim Gouk	Alexa McDonough	Kevin Sorenson
Ed Broadbent	Gurmant Grewal	Ted Menzies	Darrel Stinson
Gord Brown	Nina Grewal	Rob Merrifield	Belinda Stronach
Paule Brunelle	Helena Guergis	Larry Miller	Greg Thompson
Colin Carrie	Art Hanger	Bob Mills	Myron Thompson
Bill Casey	Stephen Harper	James Moore	David Tilson
Rick Casson	Richard Harris	Rob Moore	Vic Toews
David Chatters	Jeremy Harrison	Anita Neville	Bradley Trost
Michael Chong	Loyola Hearn	Rob Nicholson	Merv Tweed
David Christopherson	Russ Hiebert	Gordon O'Connor	Maurice Vellacott
Denis Coderre	Jay Hill	Deepak Obhrai	Robert Vincent
Jean Crowder	Betty Hinton	Bev Oda	Mark Warawa
Nathan Cullen	Rahim Jaffer	Brian Pallister	Judy Wasylcyia-Leis
John Cummins	Brian Jean	Charlie Penson	Jeff Watson
Rodger Cuzner	Dale Johnston	Pierre Poilievre	Randy White
Libby Davies	Peter Julian	Jim Prentice	John Williams
Stockwell Day	Susan Kadis	Joe Preston	Lynne Yelich
Nicole Demers	Randy Kamp		

SOUS-COMITÉ SUR LE FOND DE L'ASSURANCE-EMPLOI

Président:	Rodger Cuzner	Vice-président:		
Jean-Claude D'Amours	Yvon Godin	Yves Lessard	Peter Van Loan	(5)

SOUS-COMITÉ DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président:	Ken Boshcoff	Vice-président:	Carol Skelton	
Ruby Dhalla	Peter Julian	Robert Vincent		(5)

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Alan Tonks

Vice-présidents: Bernard Bigras
Lee Richardson

Nathan Cullen
Brian Jean
David McGuinty

Bob Mills
Denis Paradis

Yasmin Ratansi
Christian Simard

Jeff Watson
Bryon Wilfert

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Ken Boshcoff
Marc Boulianne
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Serge Cardin
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
Marlene Catterall
David Chatters
Michael Chong
Joe Comartin
Paul Crête
Jean Crowder
John Cummins
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp

Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Raymonde Folco
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Mark Holland
Charles Hubbard
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Nancy Karetak-Lindell
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki

Daryl Kramp
Guy Lauzon
Jack Layton
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
John Maloney
Inky Mark
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Maria Minna
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Russ Powers
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz

Pablo Rodriguez
Andy Savoy
Francis Scarpaleggia
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Mario Silva
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Lloyd St. Amand
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Belinda Stronach
Paul Szabo
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Roger Valley
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

FINANCES

Président: Massimo Pacetti

Vice-présidents: Yvan Loubier
Charlie Penson

Rona Ambrose
Don Bell
Guy Côté

Charles Hubbard
John McKay

Maria Minna
Brian Pallister

Monte Solberg
Judy Wasylcia-Leis

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
David Anderson
Navdeep Bains
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Robert Bouchard
Garry Breitreuz
Bonnie Brown
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
David Christopherson
Jean Crowder
Roy Cullen
John Cummins
Rodger Cuzner
Stockwell Day
Johanne Deschamps
Bev Desjarlais
Barry Devolin
Ruby Dhalla
Norman Doyle
John Duncan

Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Marlene Jennings
Dale Johnston
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Wajid Khan
Ed Komarnicki
Daryl Kramp

Mario Laframboise
Réal Lapierre
Guy Lauzon
Jack Layton
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
John Maloney
Inky Mark
David McGuinty
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Pierre Paquette
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson

Gerry Ritz
Anthony Rota
Benoît Sauvageau
Michael Savage
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Bill Siksay
Carol Skelton
Joy Smith
Kevin Sorenson
Brent St. Denis
Darrel Stinson
Belinda Stronach
Paul Szabo
Robert Thibault
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Borys Wrzesnewskyj
Lynne Yelich

INDUSTRIE, RESSOURCES NATURELLES, SCIENCES ET TECHNOLOGIE**Président:** Brent St. Denis**Vice-présidents:** Paul Crête
Werner SchmidtSerge Cardin
Michael Chong
Denis CoderreJohn Duncan
Brian MasseLynn Myers
Jerry PickardAndy Savoy
Bradley Trost

(12)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
Larry Bagnell
Navdeep Bains
Dave Batters
Don Bell
Leon Benoit
Maurizio Bevilacqua
James Bezan
Bernard Bigras
Raymond Bonin
Ken Boshcoff
Marc Boulianne
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Sarmite Bulte
Colin Carrie
Robert Carrier
Bill Casey
Rick Casson
Marlene Catterall
David Chatters
David Christopherson
Guy Côté
Jean Crowder
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day
Barry DevolinNorman Doyle
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Hedy Fry
Sébastien Gagnon
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Mark Holland
Rahim Jaffer
Brian Jean
Marlene Jennings
Dale Johnston
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl KrampMario Laframboise
Réal Lapierre
Guy Lauzon
Jack Layton
Yvon Lévesque
Yvan Loubier
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
John Maloney
Inky Mark
Tony Martin
David McGuinty
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Massimo Pacetti
Brian Pallister
Charlie Penson
Beth Phinney
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James RajotteYasmin Ratansi
Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Anthony Rota
Francis Scarpaleggia
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Bill Siksay
Scott Simms
Carol Skelton
David Smith
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Caroline St-Hilaire
Darrel Stinson
Belinda Stronach
Robert Thibault
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Paddy Torsney
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

JUSTICE, DROITS DE LA PERSONNE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE

Président: Paul DeVillers

Vice-présidents: Garry Breitreuz
Richard Marceau

Diane Bourgeois	Paul Harold Macklin	Anita Neville	Vic Toews	(12)
Joe Comartin	John Maloney	Myron Thompson	Mark Warawa	
Roy Cullen				

Membres associés

Jim Abbott	Paul Forseth	Guy Lauzon	John Reynolds
Diane Ablonczy	Hedy Fry	Derek Lee	Lee Richardson
Dean Allison	Cheryl Gallant	Tom Lukiwski	Gerry Ritz
Rona Ambrose	Peter Goldring	Gary Lunn	Andrew Scheer
Rob Anders	Gary Goodyear	James Lunney	Gary Schellenberger
David Anderson	Jim Gouk	Peter MacKay	Werner Schmidt
Jean Augustine	Gurmant Grewal	Dave MacKenzie	Bill Siksay
Dave Batters	Nina Grewal	Inky Mark	Carol Skelton
Leon Benoit	Helena Guergis	David McGuinty	Joy Smith
James Bezan	Art Hanger	Serge Ménard	Monte Solberg
Bill Blaikie	Stephen Harper	Ted Menzies	Kevin Sorenson
Gord Brown	Richard Harris	Rob Merrifield	Lloyd St. Amand
Paule Brunelle	Jeremy Harrison	Larry Miller	Darrel Stinson
Colin Carrie	Loyola Hearn	Bob Mills	Belinda Stronach
Bill Casey	Russ Hiebert	James Moore	Greg Thompson
Rick Casson	Jay Hill	Rob Moore	David Tilson
David Chatters	Betty Hinton	Rob Nicholson	Paddy Torsney
Michael Chong	Rahim Jaffer	Gordon O'Connor	Bradley Trost
John Cummins	Brian Jean	Deepak Obhrai	Merv Tweed
Libby Davies	Marlene Jennings	Bev Oda	Peter Van Loan
Stockwell Day	Dale Johnston	Brian Pallister	Maurice Vellacott
Barry Devolin	Randy Kamp	Charlie Penson	Tom Wappel
Norman Doyle	Gerald Keddy	Pierre Poilievre	Jeff Watson
John Duncan	Jason Kenney	Jim Prentice	Randy White
Ken Epp	Ed Komarnicki	Joe Preston	John Williams
Diane Finley	Daryl Kramp	James Rajotte	Lynne Yelich
Brian Fitzpatrick	Mario Laframboise	Scott Reid	Paul Zed
Steven Fletcher			

SOUS-COMITÉ DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET NATIONALE

Président: Paul Zed

Vice-présidents: Serge Ménard
Kevin Sorenson

Joe Comartin	Roy Cullen	Peter MacKay	Tom Wappel	(7)
--------------	------------	--------------	------------	-----

SOUS-COMITÉ DE L'EXAMEN DES LOIS SUR LE RACOLAGE

Président: John Maloney

Vice-président: Libby Davies

Paule Brunelle	Hedy Fry	Art Hanger		(5)
----------------	----------	------------	--	-----

LANGUES OFFICIELLES

Président: Pablo Rodriguez

Vice-présidents: Yvon Godin
Pierre Poilievre

Guy André	Odina Desrochers	Guy Lauzon	Raymond Simard	(12)
Françoise Boivin	Marc Godbout	Andrew Scheer	Maurice Vellacott	
Jean-Claude D'Amours				

Membres associés

Jim Abbott	Diane Finley	Ed Komarnicki	Scott Reid
Diane Ablonczy	Brian Fitzpatrick	Maka Kotto	John Reynolds
Dean Allison	Steven Fletcher	Daryl Kramp	Lee Richardson
Rona Ambrose	Paul Forseth	Jack Layton	Gerry Ritz
Rob Anders	Cheryl Gallant	Tom Lukiwski	Gary Schellenberger
David Anderson	Peter Goldring	Gary Lunn	Werner Schmidt
Dave Batters	Gary Goodyear	James Lunney	Carol Skelton
Leon Benoit	Jim Gouk	Peter MacKay	Joy Smith
Stéphane Bergeron	Gurmant Grewal	Dave MacKenzie	Monte Solberg
James Bezan	Nina Grewal	Inky Mark	Kevin Sorenson
Don Boudria	Helena Guergis	Ted Menzies	Darrel Stinson
Garry Breitkreuz	Art Hanger	Rob Merrifield	Belinda Stronach
Ed Broadbent	Stephen Harper	Larry Miller	Greg Thompson
Gord Brown	Richard Harris	Bob Mills	Myron Thompson
Colin Carrie	Jeremy Harrison	James Moore	David Tilson
Bill Casey	Loyola Hearn	Rob Moore	Vic Toews
Rick Casson	Russ Hiebert	Rob Nicholson	Bradley Trost
David Chatters	Jay Hill	Gordon O'Connor	Merv Tweed
Michael Chong	Betty Hinton	Deepak Obhrai	Peter Van Loan
Joe Comartin	Rahim Jaffer	Bev Oda	Mark Warawa
John Cummins	Brian Jean	Brian Pallister	Judy Wasylycia-Leis
Stockwell Day	Dale Johnston	Charlie Penson	Jeff Watson
Barry Devolin	Peter Julian	Jim Prentice	Randy White
Norman Doyle	Randy Kamp	Joe Preston	John Williams
John Duncan	Gerald Keddy	James Rajotte	Lynne Yelich
Ken Epp	Jason Kenney		

LIAISON

Président: Bonnie Brown

Vice-président: Roger Gallaway

Leon Benoit	Raymonde Folco	Massimo Pacetti	Andrew Telegdi	(22)
Don Boudria	Gurmant Grewal	Bernard Patry	Alan Tonks	
Marlene Catterall	Nancy Karetak-Lindell	Pablo Rodriguez	Maurice Vellacott	
David Chatters	Anita Neville	Brent St. Denis	Tom Wappel	
Paul DeVillers	Pat O'Brien	Paul Steckle	John Williams	

Membres associés

Claude Bachand	Yvon Godin	Derek Lee	Denise Poirier-Rivard
Bernard Bigras	Jim Gouk	Yvan Loubier	Lee Richardson
Garry Breitkreuz	Nina Grewal	Richard Marceau	Gerry Ritz
Ed Broadbent	Monique Guay	Inky Mark	Benoît Sauvageau
Rick Casson	Michel Guimond	Pat Martin	Gary Schellenberger
Bernard Cleary	Jeremy Harrison	Réal Ménard	Werner Schmidt
Paul Crête	Mark Holland	Rob Merrifield	Kevin Sorenson
Jean Crowder	Dale Johnston	Lynn Myers	Caroline St-Hilaire
Meili Faille	Gerald Keddy	Charlie Penson	Peter Stoffer
Paul Forseth	Maka Kotto	Pierre Poilievre	Paul Szabo
Christiane Gagnon	Francine Lalonde		

SOUS-COMITÉ DES BUDGETS DE COMITÉ

Président:	Bonnie Brown	Vice-président:	John Williams
Marlene Catterall Gurmant Grewal	Pat O'Brien	Bernard Patry	Andrew Telegdi

(7)

OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Président:	Leon Benoit	Vice-présidents:	Pat Martin Paul Szabo
Ken Boshcoff Marcel Gagnon Marc Godbout	Diane Marleau James Moore	Joe Preston Francis Scarpaleggia	Louise Thibault Randy White

(12)

Membres associés

Jim Abbott	Brian Fitzpatrick	Walt Lastewka	Scott Reid
Diane Ablonczy	Steven Fletcher	Guy Lauzon	John Reynolds
Dean Allison	Paul Forseth	Derek Lee	Lee Richardson
Rona Ambrose	Cheryl Gallant	Yvan Loubier	Gerry Ritz
Rob Anders	Roger Gallaway	Tom Lukiwski	Benoît Sauvageau
David Anderson	Peter Goldring	Gary Lunn	Andrew Scheer
Dave Batters	Gary Goodyear	James Lunney	Gary Schellenberger
Stéphane Bergeron	Jim Gouk	Peter MacKay	Werner Schmidt
James Bezan	Gurmant Grewal	Dave MacKenzie	Carol Skelton
Françoise Boivin	Nina Grewal	Inky Mark	Joy Smith
Garry Breitkreuz	Helena Guergis	David McGuinty	Monte Solberg
Gord Brown	Art Hanger	Ted Menzies	Kevin Sorenson
Colin Carrie	Stephen Harper	Rob Merrifield	Darrel Stinson
Bill Casey	Richard Harris	Larry Miller	Belinda Stronach
Rick Casson	Jeremy Harrison	Bob Mills	Greg Thompson
David Chatters	Loyola Hearn	Rob Moore	Myron Thompson
Michael Chong	Russ Hiebert	Rob Nicholson	David Tilson
David Christopherson	Jay Hill	Pat O'Brien	Vic Toews
Guy Côté	Betty Hinton	Gordon O'Connor	Bradley Trost
Roy Cullen	Rahim Jaffer	Deepak Obhrai	Merv Tweed
John Cummins	Brian Jean	Bev Oda	Peter Van Loan
Stockwell Day	Dale Johnston	Massimo Pacetti	Maurice Vellacott
Bev Desjarlais	Peter Julian	Brian Pallister	Mark Warawa
Barry Devolin	Randy Kamp	Charlie Penson	Judy Wasylcyia-Leis
Norman Doyle	Gerald Keddy	Pierre Poilievre	Jeff Watson
John Duncan	Jason Kenney	Jim Prentice	John Williams
Ken Epp	Ed Komarnicki	James Rajotte	Lynne Yelich
Diane Finley	Daryl Kramp		

PATRIMOINE CANADIEN

Président: Marlene Catterall**Vice-présidents:** Maka Kotto
Gary SchellenbergerCharlie Angus
Gord Brown
Sarmite BulteWajid Khan
Marc LemayDeepak Obhrai
Bev OdaPablo Rodriguez
Scott Simms

(12)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Guy André
Dave Batters
Don Bell
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
James Bezan
Garry Breitzkreuz
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
Jean Crowder
Nathan Cullen
John Cummins
Rodger Cuzner
Jean-Claude D'Amours
Libby Davies
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John DuncanKen Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Marc Godbout
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Nancy Karetak-Lindell
Gerald Keddy
Jason KenneyDavid Kilgour
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Brian Pallister
Charlie Penson
Louis Plamondon
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Lee RichardsonGerry Ritz
Michael Savage
Francis Scarpaleggia
Andrew Scheer
Werner Schmidt
Mario Silva
Carol Skelton
David Smith
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Belinda Stronach
Lui Temelkovski
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

PÊCHES ET OCÉANS

Président: Tom Wappel

Vice-présidents: Gerald Keddy
Peter Stoffer

Raynald Blais
John Cummins
Rodger Cuzner

Loyola Hearn
Randy Kamp

Bill Matthews
Shawn Murphy

Jean-Yves Roy
Scott Simms

(12)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Marc Boulianne
Garry Breitzkreuz
Gord Brown
Gerry Byrne
Serge Cardin
Colin Carrie
Robert Carrier
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
Paul Crête
Jean Crowder
Nathan Cullen
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle

John Duncan
Wayne Easter
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Nancy Karetak-Lindell
Jason Kenney

Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds

Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Caroline St-Hilaire
Paul Steckle
Darrel Stinson
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Président: Don Boudria

Vice-présidents: Michel Guimond
Dale Johnston

Françoise Boivin	Dominic LeBlanc	Pauline Picard	Scott Reid	(12)
Bill Casey	Judi Longfield	Karen Redman	John Reynolds	
Yvon Godin				

Membres associés

Jim Abbott	Diane Finley	Mario Laframboise	Lee Richardson
Diane Ablonczy	Brian Fitzpatrick	Guy Lauzon	Gerry Ritz
Peter Adams	Steven Fletcher	Tom Lukiwski	Andrew Scheer
Dean Allison	Paul Forseth	Gary Lunn	Gary Schellenberger
Rona Ambrose	Cheryl Gallant	James Lunney	Werner Schmidt
Rob Anders	Michel Gauthier	Peter MacKay	Mario Silva
David Anderson	Marc Godbout	Dave MacKenzie	Raymond Simard
Dave Batters	Peter Goldring	Richard Marceau	Carol Skelton
Leon Benoit	Gary Goodyear	Inky Mark	Joy Smith
Stéphane Bergeron	Jim Gouk	Réal Ménard	Monte Solberg
James Bezan	Gurmant Grewal	Ted Menzies	Kevin Sorenson
Ken Boshcoff	Nina Grewal	Rob Merrifield	Darrel Stinson
Garry Breitkreuz	Monique Guay	Larry Miller	Belinda Stronach
Ed Broadbent	Helena Guergis	Bob Mills	Greg Thompson
Gord Brown	Art Hanger	James Moore	Myron Thompson
Gary Carr	Stephen Harper	Rob Moore	David Tilson
Colin Carrie	Richard Harris	Rob Nicholson	Vic Toews
Rick Casson	Jeremy Harrison	Gordon O'Connor	Bradley Trost
David Chatters	Loyola Hearn	Deepak Obhrai	Merv Tweed
Michael Chong	Russ Hiebert	Bev Oda	Rose-Marie Ur
Joe Comartin	Jay Hill	Brian Pallister	Roger Valley
Jean Crowder	Betty Hinton	Carolyn Parrish	Peter Van Loan
John Cummins	Rahim Jaffer	Charlie Penson	Maurice Vellacott
Rodger Cuzner	Brian Jean	Pierre Poilievre	Mark Warawa
Libby Davies	Randy Kamp	Russ Powers	Jeff Watson
Stockwell Day	Nancy Karetak-Lindell	Jim Prentice	Randy White
Barry Devolin	Gerald Keddy	Joe Preston	John Williams
Norman Doyle	Jason Kenney	Marcel Proulx	Lynne Yelich
John Duncan	Ed Komarnicki	James Rajotte	Paul Zed
Ken Epp	Daryl Kramp		

SOUS-COMITÉ SUR LE PRIVILÈGE PARLEMENTAIRE

Président: Judi Longfield

Vice-président:

Françoise Boivin	Yvon Godin	Michel Guimond	John Reynolds	(5)
------------------	------------	----------------	---------------	-----

SOUS-COMITÉ SUR LA DÉCLARATION EN VERTU DU CODE RÉGISSANT LES CONFLITS D'INTÉRÊTS DES DÉPUTÉS

Président: Judi Longfield

Vice-président:

Yvon Godin	Mario Laframboise	Scott Reid		(4)
------------	-------------------	------------	--	-----

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Président:	Gary Carr	Vice-président:	
Bill Casey	Rodger Cuzner	Yvon Godin	Pauline Picard (5)

SANTÉ

Président:	Bonnie Brown	Vice-présidents:	Réal Ménard Rob Merrifield
Bill Blaikie Colin Carrie Brenda Chamberlain	Nicole Demers Ruby Dhalla	Steven Fletcher James Lunney	Michael Savage Robert Thibault (12)

Membres associés

Jim Abbott	Raymonde Folco	Guy Lauzon	John Reynolds
Diane Ablonczy	Paul Forseth	Jack Layton	Lee Richardson
Dean Allison	Hedy Fry	Yvan Loubier	Gerry Ritz
Rona Ambrose	Cheryl Gallant	Tom Lukiwski	Andrew Scheer
Rob Anders	Peter Goldring	Gary Lunn	Gary Schellenberger
David Anderson	Gary Goodyear	Peter MacKay	Werner Schmidt
Dave Batters	Jim Gouk	Dave MacKenzie	Carol Skelton
Leon Benoit	Gurmant Grewal	John Maloney	Joy Smith
Stéphane Bergeron	Nina Grewal	Inky Mark	Monte Solberg
James Bezan	Helena Guergis	Keith Martin	Kevin Sorenson
Don Boudria	Art Hanger	Brian Masse	Darrel Stinson
Garry Breitkreuz	Stephen Harper	Alexa McDonough	Belinda Stronach
Gord Brown	Richard Harris	Ted Menzies	Paul Szabo
Paule Brunelle	Jeremy Harrison	Larry Miller	Lui Temelkovski
Bill Casey	Loyola Hearn	Bob Mills	Greg Thompson
Rick Casson	Russ Hiebert	James Moore	Myron Thompson
David Chatters	Jay Hill	Rob Moore	David Tilson
Michael Chong	Betty Hinton	Rob Nicholson	Vic Toews
Guy Côté	Rahim Jaffer	Gordon O'Connor	Bradley Trost
Nathan Cullen	Brian Jean	Deepak Obhrai	Merv Tweed
John Cummins	Dale Johnston	Bev Oda	Peter Van Loan
Stockwell Day	Peter Julian	Brian Pallister	Maurice Vellacott
Barry Devolin	Susan Kadis	Charlie Penson	Mark Warawa
Norman Doyle	Randy Kamp	Pierre Poilievre	Judy Wasylcia-Leis
John Duncan	Gerald Keddy	Jim Prentice	Jeff Watson
Ken Epp	Jason Kenney	Joe Preston	Randy White
Diane Finley	Ed Komarnicki	James Rajotte	John Williams
Brian Fitzpatrick	Daryl Kramp	Scott Reid	Lynne Yelich

TRANSPORTS**Président:** Roger Gallaway**Vice-présidents:** Jim Gouk
Caroline St-HilaireDave Batters
Raymond Bonin
Robert CarrierBev Desjarlais
Jim KarygiannisRob Nicholson
Francis ScarpaleggiaAndrew Scheer
Borys Wrzesnewskyj

(12)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Colleen Beaumier
Don Bell
Leon Benoit
James Bezan
Bernard Bigras
Françoise Boivin
Marc Boulianne
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
Joe Comartin
Paul Crête
John Cummins
Jean-Claude D'Amours
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John DuncanKen Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Charles Hubbard
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl KrampMario Laframboise
Réal Lapierre
Guy Lauzon
Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
John Maloney
Inky Mark
Brian Masse
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Russ Powers
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Yasmin RatansiScott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Christian Simard
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Alan Tonks
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

COMITÉS MIXTES PERMANENTS

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Coprésidents: Susan Kadis
Marilyn Trenholme Counsell

Vice-coprésident: Maurice Vellacott

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Jean Lapointe
Marjory LeBreton

Vivienne Poy
Terrance Stratton

Charlie Angus
Marc Boulianne
Gerry Byrne
Mark Eyking
Cheryl Gallant

Peter Goldring
Réal Lapierre
Dominic LeBlanc
Raymond Simard
Darrel Stinson

(17)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
Rob Anders
David Anderson
Guy André
Jean Augustine
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
John Cummins
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley

Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth
Gary Goodyear
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Nina Grewal
Helena Guergis
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Randy Kamp
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon

Tom Lukiwski
Gary Lunn
James Lunney
Lawrence MacAulay
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Inky Mark
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Louis Plamondon
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

Coprésidents: John Bryden
Gurmant Grewal

Vice-coprésidents: Lynn Myers
Judy Wasylcyia-Leis

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

George Baker
Michel Biron
Céline Hervieux-Payette
James Kelleher

John Lynch-Staunton
Wilfred Moore
Pierre Claude Nolin

Rob Anders
Robert Bouchard
Monique Guay
Art Hanger
Randy Kamp

Derek Lee
Paul Harold Macklin
Lloyd St. Amand
Tom Wappel

(20)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Dean Allison
Rona Ambrose
David Anderson
Dave Batters
Leon Benoit
James Bezan
Garry Breitkreuz
Gord Brown
Colin Carrie
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Michael Chong
John Cummins
Stockwell Day
Barry Devolin
Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Diane Finley
Brian Fitzpatrick
Steven Fletcher
Paul Forseth

Cheryl Gallant
Peter Goldring
Gary Goodyear
Jim Gouk
Nina Grewal
Helena Guergis
Stephen Harper
Richard Harris
Jeremy Harrison
Loyola Hearn
Russ Hiebert
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Brian Jean
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mario Laframboise
Guy Lauzon
Tom Lukiwski
Gary Lunn

James Lunney
Peter MacKay
Dave MacKenzie
Richard Marceau
Inky Mark
Serge Ménard
Ted Menzies
Rob Merrifield
Larry Miller
Bob Mills
James Moore
Rob Moore
Rob Nicholson
Gordon O'Connor
Deepak Obhrai
Bev Oda
Brian Pallister
Charlie Penson
Pierre Poilievre
Jim Prentice
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds

Lee Richardson
Gerry Ritz
Andrew Scheer
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Joy Smith
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Belinda Stronach
Greg Thompson
Myron Thompson
David Tilson
Vic Toews
Bradley Trost
Merv Tweed
Peter Van Loan
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Jeff Watson
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

COMITÉS LÉGISLATIFS

COMITÉ PLÉNIER

Président:

Vice-président:

Le Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Comité des présidents des comités législatifs

Le vice-président et président des comités pléniers

M. CHUCK STRAHL

Le vice-président des comités pléniers

M. MARCEL PROULX

La vice-présidente adjointe des comités pléniers

L'HON. JEAN AUGUSTINE

MEMBRE DU MINISTÈRE

Par ordre de préséance

Le très hon. Paul Martin	premier ministre
L'hon. Jacob Austin	leader du gouvernement au Sénat
L'hon. Jean Lapierre	ministre des Transports
L'hon. Ralph Goodale	ministre des Finances
L'hon. Anne McLellan	vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
L'hon. Lucienne Robillard	présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
L'hon. Stéphane Dion	ministre de l'Environnement
L'hon. Pierre Pettigrew	ministre des Affaires étrangères
L'hon. Andy Scott	ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits
L'hon. Jim Peterson	ministre du Commerce international
L'hon. Andy Mitchell	ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
L'hon. Bill Graham	ministre de la Défense nationale
L'hon. Albina Guarnieri	ministre des Anciens Combattants
L'hon. Reg Alcock	président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé
L'hon. Geoff Regan	ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Tony Valeri	leader du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Aileen Carroll	ministre de la Coopération internationale
L'hon. Irwin Cotler	ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Judy Sgro	ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. R. John Efford	ministre des Ressources naturelles
L'hon. Liza Frulla	ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine
L'hon. Joseph Volpe	ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences
L'hon. Joe Fontana	ministre du Travail et du Logement
L'hon. Scott Brison	ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
L'hon. Ujjal Dosanjh	ministre de la Santé
L'hon. Ken Dryden	ministre du Développement social
L'hon. David Emerson	ministre de l'Industrie
L'hon. Ethel Blondin-Andrew	ministre d'État (Nord canadien)
L'hon. Raymond Chan	ministre d'État (Multiculturalisme)
L'hon. Claudette Bradshaw	ministre d'État (Développement des ressources humaines)
L'hon. John McCallum	ministre du Revenu national
L'hon. Stephen Owen	ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sport)
L'hon. Joe McGuire	ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique
L'hon. Joe Comuzzi	ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)
L'hon. Mauril Bélanger	leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles, ministre responsable de la réforme démocratique et ministre associé de la Défense nationale
L'hon. Carolyn Bennett	ministre d'État (Santé publique)
L'hon. Jacques Saada	ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie
L'hon. John Godfrey	ministre d'État (Infrastructure et Collectivités)
L'hon. Tony Ianno	ministre d'État (Famille et Aidants naturels)

SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

L'hon. Claude Drouin	du premier ministre (collectivités rurales)
L'hon. Marlene Jennings	du premier ministre (Canada—États-Unis)
L'hon. Jim Karygiannis	du ministre des Transports
L'hon. John McKay	du ministre des Finances
L'hon. Roy Cullen	de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
L'hon. Gerry Byrne	de la ministre des Affaires intergouvernementales
L'hon. Bryon Wilfert	du ministre de l'Environnement
L'hon. Dan McTeague	du ministre des Affaires étrangères
L'hon. Sue Barnes	du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits
L'hon. Mark Eyking	du ministre du Commerce international (marchés émergents)
L'hon. Wayne Easter	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)
L'hon. Keith Martin	du ministre de la Défense nationale
L'hon. Diane Marleau	du président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé
L'hon. Shawn Murphy	du ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Dominic LeBlanc	du leader du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Paddy Torsney	de la ministre de la Coopération internationale
L'hon. Paul Harold Macklin	du ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Hedy Fry	de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Larry Bagnell	du ministre des Ressources naturelles
L'hon. Sarmite Bulte	de la ministre du Patrimoine canadien
L'hon. Peter Adams	du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences
L'hon. Gurbax Malhi	du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences
L'hon. Judi Longfield	du ministre du Travail et du Logement
L'hon. Walt Lastewka	du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
L'hon. Robert Thibault	du ministre de la Santé
L'hon. Eleni Bakopanos	du ministre du Développement social (économie sociale)
L'hon. Jerry Pickard	du ministre de l'Industrie
L'hon. Raymond Simard	du leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre responsable de la réforme démocratique

TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 10 décembre 2004

Les travaux de la Chambre			
M. Valeri	2597	Les centres pour personnes âgées Yee Hong	
Motion	2597	M. Lee	2606
Adoption de la motion	2597	L'industrie automobile	
		M. Masse	2607
INITIATIVES MINISTÉRIELLES		Les jeunes à risque	
La Loi d'harmonisation n° 2 du droit fédéral avec le droit civil		Mme Yelich	2607
Initiatives ministérielles: projet de loi S-10	2597	La Déclaration universelle des droits de l'homme	
M. Macklin	2597	M. Asselin	2607
Motion	2597	L'équipe Esteem	
Adoption de la motion; deuxième lecture du projet de loi; étude en comité; rapport (sans amendement); approbation; troisième lecture et adoption du projet de loi	2597	M. Stinson	2607
Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations		Roy Overfors	
Initiatives ministérielles: projet de loi C-20	2597	Mme Ratansi	2607
Mme Barnes	2597	La pauvreté	
Motion	2597	Mme Demers	2608
Adoption de la motion; deuxième lecture et agrément du projet de loi	2597	QUESTIONS ORALES	
L'hon. Jean Lapierre (au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien)	2597	La citoyenneté et l'immigration	
Troisième lecture	2597	M. MacKay	2608
Mme Barnes	2598	Mme Fry	2608
Mme Yelich	2600	M. MacKay	2608
M. Martin (Winnipeg-Centre)	2601	Mme McLellan	2608
M. Prentice	2601	M. MacKay	2608
M. Martin (Winnipeg-Centre)	2604	Mme Fry	2608
		Mme Hinton	2608
DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS		Mme Fry	2609
Les droits de la personne		M. Prentice	2609
Mme Bulte	2604	Mme McLellan	2609
L'aéroport international de Hamilton		Mme Guay	2609
M. Allison	2605	Mme Fry	2609
Le Gala Sports-Québec		Mme Guay	2609
M. Lemay	2605	Mme Fry	2609
La Force opérationnelle interarmées 2		Mme Faille	2609
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	2605	Mme McLellan	2609
Les libertés religieuses		Mme Faille	2609
M. Holland	2605	Mme McLellan	2609
La société Kodak Canada		L'industrie des valeurs mobilières	
M. Tonks	2605	M. Layton	2610
Le christianisme		M. McKay	2610
Mme Gallant	2606	M. Layton	2610
La Famille agricole de l'année 2004		M. McKay	2610
Mme Poirier-Rivard	2606	La citoyenneté et l'immigration	
La violence faite aux femmes		M. Epp	2610
Mme Bakopanos	2606	Mme McLellan	2610
La citoyenneté et l'immigration		M. Scheer	2610
M. Goodyear	2606	Mme McLellan	2610
		Le mariage	
		M. Toews	2610
		M. Cotler	2610
		M. Toews	2611
		M. Cotler	2611
		L'industrie du vêtement et du textile	
		Mme Picard	2611

M. McKay	2611	Les ressources humaines et le développement des connaissances	
Mme Picard	2611	M. Brown (Leeds—Grenville)	2615
M. Emerson	2611	M. Volpe	2615
Le bois d'oeuvre		Les affaires autochtones	
M. Bouchard	2611	M. Bellavance	2616
Mme Carroll	2611	M. Scott	2616
M. Bouchard	2611	La coopération internationale	
Mme Carroll	2611	M. Boshcoff	2616
Le mariage		Mme Carroll	2616
M. Moore (Fundy Royal)	2612	La fiscalité	
M. Cotler	2612	M. Kenney	2616
La fiscalité		M. McCallum (Markham—Unionville)	2616
M. Harris	2612	Recours au Règlement	
M. McCallum (Markham—Unionville)	2612	La période des questions orales	
Le développement social		M. Regan	2616
Mme Skelton	2612		
M. Dryden	2612		
Mme Skelton	2612		
M. Dryden	2612		
Domtar			
M. Boudria	2612		
M. Volpe	2612		
La sécurité publique et la protection civile			
M. Siksay	2613		
Mme McLellan	2613		
M. Siksay	2613		
Mme McLellan	2613		
La sécurité aux frontières			
M. Tweed	2613		
Mme McLellan	2613		
M. Tweed	2613		
Mme McLellan	2613		
La justice			
M. Stinson	2613		
Mme McLellan	2613		
Les pêches			
M. Kamp	2614		
M. Regan	2614		
L'industrie touristique			
M. Gagnon (Jonquière—Alma)	2614		
M. Saada	2614		
M. Gagnon (Jonquière—Alma)	2614		
M. Saada	2614		
Les ressources naturelles			
M. Keddy	2614		
M. McKay	2614		
La défense nationale			
Mme Gallant	2615		
M. Graham (Toronto-Centre)	2615		
La santé			
Mme Ratansi	2615		
Mme Bennett	2615		
La Société canadienne des postes			
M. Harrison	2615		
M. McCallum (Markham—Unionville)	2615		
		AFFAIRES COURANTES	
		Les certificats de nomination	
		M. Thibault (Nova-Ouest)	2616
		Réponse du gouvernement à des pétitions	
		M. Thibault (Nova-Ouest)	2616
		La Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales	
		M. Bélanger	2616
		Projet de loi C-36. Présentation et première lecture	2616
		Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	2617
		Les comités de la Chambre	
		Justice, droits de la personne, sécurité publique et protection civile	
		Mr. DeVillers (Simcoe North)	2617
		Transports	
		M. Wrzesnewskyj	2617
		Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales	
		Projet de loi C-36. L'ordre du jour appelle: Ordres inscrits au nom du gouvernement:	2617
		M. Bélanger	2617
		Motion	2617
		Adoption de la motion; deuxième lecture du projet de loi; étude en comité; rapport (sans amendement); troisième lecture, agrément et adoption du projet de loi	2617
		Pétitions	
		Le Service correctionnel du Canada	
		M. Stinson	2617
		L'âge du consentement	
		Mme Hinton	2617
		Questions transformées en ordres de dépôt de documents	
		M. Thibault (Nova-Ouest)	2617
		INITIATIVES MINISTÉRIELLES	
		Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations	
		Projet de loi C-20. Troisième lecture	2618
		M. Bellavance	2618
		M. Christopherson	2620
		M. Cullen (Skeena—Bulkley Valley)	2621

Adoption de la motion; troisième lecture et adoption du projet de loi	2623
La Loi sur Téléfilm Canada	
Projet de loi C-18. Étape du rapport	2623
Motion d'approbation et de deuxième lecture	2623
Mme Frulla	2623
Adoption de la motion	2623
Loi sur le contrôle d'application des lois relevant de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.	
Projet de loi C-27. Reprise de l'étude de la motion.	2623
M. Grewal (Newton—Delta-Nord)	2623
Adoption de la motion; renvoi du projet de loi à un comité	2624

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Les anciens combattants autochtones, métis et inuits	
M. Harrison	2624
Motion	2624
M. Prentice	2627
M. McGuinty	2628
M. Bellavance	2629
M. Cullen (Skeena—Bulkley Valley)	2631
M. Bains	2632
M. Prentice	2633

ANNEXE

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**